

Ma Roc

Bulletin de l'Association de Soutien
aux Comités de Lutte
Contre la Répression au Maroc

Répression

N° 114 octobre-novembre 1991
Prix au numéro : Soutien 25 F
Diffusion 15 F



Où sont-ils ?

Maroc Répression

Rédaction : Comité de Paris, 14 rue Nanteuil, 75015 Paris. Tel : 45 32 01 89 : numéro direct et répondeur.
45 31 43 38 : accueil. 45 31 64 37 : télécopieur.

Sommaire

◆ EDITORIAL	p3
◆ LA RÉPRESSION AU MAROC	
➤ Nouvelles en provenance des prisons	p4
➤ Appels de différentes prisons	p5
➤ Témoignages	p8
➤ Autres nouvelles du Maroc	p11
◆ ILS ONT RASÉ TAZMAMART	
➤ Le bilan	p12
➤ Communiqué	p12
➤ La mission médicale	p13
➤ Lettre au Parlement Européen	p14
◆ SERFATY EST LIBRE	
➤ Le citoyen Serfaty: libre mais exilé	p15
➤ Serfaty: un combat	p16
➤ La photo	p18
◆ BEN BARKA, 26 ANS APRÈS...	
➤ Il y a 26 ans: Ben Barka	p19
◆ LE MAROC SOUS LE REGARD DU MONDE	
➤ Le Maroc de vant le Comité des droits de l'Homme de l'ONU	p23
➤ Quelques minutes des débats du Comité des droits de l'Homme	p24
➤ Communiqués	p24
➤ Une mission d'enquête	p25
◆ BRÈVES	p26
◆ DOSSIERS	
➤ Les étudiants détenus politiques à la prison civile de Fès	p27
➤ L'agression des étudiants des campus marocains par des bandes intégristes	p30
◆ REVUE DE PRESSE	p35
◆ VIE DES COMITÉS	p42

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, ils existent en Belgique, en Espagne, en France, aux Pays Bas, en Suisse, avec des correspondants dans plusieurs autres pays (Allemagne, Italie, Royaume Uni, USA notamment), et sont en relation avec les trois organisations de droits de l'Homme au Maroc (AMDH, LMDDH, OMDH affiliée à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme).

Avec les associations marocaines de droits de l'Homme en Europe (APADM, ASDHOM), les Comités agissent, auprès de la CEE qui a voté à Strasbourg, entre 1987 et 1991, onze résolutions condamnant les violations des droits de l'Homme au Maroc; auprès de l'ONU, soutenus par toutes les ONG internationales consacrées aux droits de l'Homme.

Les Comités sont adhérents de l'Organisation Mondiale Contre la Torture.

Leur rôle:

- informer sur la répression,
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales,
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour les libertés fondamentales.

OU SONT-ILS?

Depuis la fin septembre, depuis que, mis à nu, le régime marocain a tenté de rayer Tazmamart de la carte, des hommes, au compte gouttes, sont rendus à leurs proches. Ce décompte macabre ravive l'angoisse des familles de disparus, ceux dont on ne sait dire s'ils sont vivants, morts ou morts-vivants.

Où sont-ils?

Où est Houceine El Manouzi, enlevé le 1er novembre 1971 à Tunis, évadé le 13 juillet d'un centre de détention secret de Rabat, repris depuis et disparu à nouveau?

Où sont le lieutenant-colonel Mohamed Ababou, le capitaine Mohamed Chalatte, l'aspirant Ahmed Mzirek, condamnés au procès de Skhirat, enlevés de la prison de Kénitra, évadés comme Houceine et comme lui repris?

Où sont Abdelaziz Ababou, Mohamed Boulmakoul et Belkacem Ouzzane, dont on ne sait rien depuis leur enlèvement en août 1973 à la prison de Kénitra?

Où sont les trois frères Bourequat, enlevés de chez eux en juillet 1973, reparus à la suite de leur évasion du 13/07/75, revus pour la dernière fois le 15 septembre dernier au moment de l'évacuation de Tazmamart, deux d'entre eux, Ali et Midhat, sur des brancards, dans le pire état?

Où sont les civils Sahraouis, arrêtés, en 1975 et 1987 par les forces de sécurité, mis au secret à Laayoune, Kalaat M'Gouna, en d'autres centres encore et que le rapport d'Amnesty évaluent à plus de 500? Le bruit court que 200 Sahraouis auraient été libérés depuis la mi-juin, mais on est seulement sûr pour 27 d'entre eux.

Que sont devenus les 2350 officiers et hommes de troupe marocains «passés en Algérie» pendant la guerre du Golfe?

Qui sont ces 98 soldats et ces deux officiers marocains (on connaît le nom du capitaine Benradhi et du lieutenant Hizali) qui faisaient partie du contingent marocain dans le Golfe, qui ont été rapatriés d'Arabie Saoudite le 28 mai, dirigés à leur arrivée sur le hangar 103 de la base aérienne de Kénitra et exécutés le 30 mai au soir?

Pourquoi le pouvoir royal a-t-il refusé, en juin 1989, de laisser rentrer au Maroc 200 prisonniers marocains remis par le Front Polisario au Comité International de la Croix Rouge (C.I.C.R.) et dont nous avons la liste?

Tazmamart rasé, le Roi a encore de la place dans son jardin secret : quatre autres lieux de détention sont maintenant connus. Le voile à peine se déchire et c'est un gouffre qui apparaît.

Nouvelles en provenance des prisons.

1/ Solidarité avec A. Serfaty.

Nous avons reçu des communiqués émanant de plusieurs prisons marocaines : ils manifestent des témoignages de sympathie envers Abraham Serfaty et tous expriment leur joie.

* **Des camarades de la prison de Kénitra**, El Arif, Aït Bennacer et Rakiz, qui ont partagé 17 années de prison avec lui, ayant appris une heure après sa sortie de prison son expulsion du Maroc et la comédie sur sa nationalité brésilienne, «condamnent avec force la mesure d'expulsion, prise à son encontre qui traduit la mentalité makhzénienne arriérée et l'esprit de vengeance des gouvernants».

* **Quatorze prisonniers de Fès :**

Kartit Hassan, Abbou Said, Lemsarbas Abdelmajid, Dergal Ali, Mahjoubi Hamid, Merizak Mustapha, Belmezian Ali, El Jouni Driss, Bouayadi Abdeljalil, Azaryah Habib, El Azizi El Hocém, Belkaidi Ali, Amghar Farid, Mohammadine Habir.

après avoir rappelé que cette libération est le fruit de la lutte des détenus, de leur famille, du peuple marocain, des organisations des droits de l'homme, au Maroc et dans le monde, écrivent :

«Pour camoufler sa défaite, le régime marocain a essayé de porter atteinte à la nationalité de ce courageux militant en lançant la farce de mauvais goût qu'il est brésilien. Cette farce ne peut en aucune manière porter atteinte à sa marocanité authentique que le peuple marocain entier porte dans sa mémoire, et personne ne peut moindrement l'effacer quelque soit son poste et sa qualité parce que Serfaty est plus marocain que ses accusateurs et ses géoliers.

* **Quant aux prisonniers de la prison civile de Ghbila de Casablanca :**

Brahim Aït Belaid, Housby Abdallah, Chbari Abdelmoumene, Saïb Hassan, Mohamed El Boukili, Chafchaoui Abdeslam, Benyoub Jamal, Brahma Mustapha, ils soulignent que Serfaty ne s'est jamais écarté des principes et opinions qui ont toujours été les siens, que le pouvoir a refusé qu'il puisse rencontrer ceux «pour lesquels il n'a cessé depuis sa première jeunesse, de donner le meilleur de lui-même, avec persistance et dévouement».

2/ Des nouvelles de Mohamed Raïss et Achour Ghani.

Puisque les médecins, envoyés en mission à Kénitra se sont vus interdire l'accès à la prison, que les familles ne sont autorisées à voir les prisonniers qu'au parloir séparées d'eux par un couloir, qui, mieux que les autres prisonniers peut donner des nouvelles de Mohamed Raïss et Ghani Achour Ben Omar? Nous avons reçu une longue lettre de Chahid et c'est ce témoignage de première main que nous reproduisons ci-dessous :

«Ce lundi 22 octobre 1991, les prisonniers de la prison centrale de Kénitra ont été surpris par la présence parmi eux de deux étranges personnes à la marche difficile, titubant et se soutenant pour ne pas tomber. Ils se sont avérés être deux des ex-militaires qui étaient au bagne de Tazmamart.

On les a fait loger ensemble dans une cellule du quartier abritant les détenus de droit commun. Il s'agit de Messieurs Raïss et Achour. Leur état de santé est évidemment déplorable. Ils arrivaient à peine à parler et à voir distinctement. Ils marchent à petits pas chancelants, tellement leurs membres sont paralysés en dépit d'une vraisemblable période de convalescence qu'ils ont dû passer ce dernier mois quelque part dans un endroit hospitalier.

Les prisonniers locaux viennent les saluer. Ils seraient autorisés à circuler au sein de la prison, question de s'exercer à marcher, mais hélas, les souffrances qu'ils ont dû endurer 19 ans durant attestent d'un état de santé irrémédiable. Parlant en bribes des conditions de leur séjour à Tazmamart dont ils ignoraient alors le nom et l'endroit, ils disent entre autre que :

- «ils étaient enfermés en permanent isolement dans une cellule par personne, obscure, creusée dans les parois souterraines à peine large et longue pour les contenir, où ils ne pouvaient s'y maintenir debout ni se dégourdir les membres et sans jamais voir un rayon de soleil.

- ils recevaient chaque 24 heures, à travers un trou, leur nourriture qui consistait en un morceau de pain sec et dur ainsi qu'une ration d'eau malpropre et insuffisante au minimum de leurs besoins. A l'occasion des jours de fêtes (4 ou 5 fois par an) ils recevaient un minuscule morceau, sans saveur, de ce qui leur rappelle de la viande.

- ils ne s'étaient jamais rasés, ni coupé les cheveux ou les ongles et n'avaient jamais eu l'occasion de prendre un bain.

- ils bénéficiaient de morceaux de couverture qu'ils reconnaissaient datant de 1948 et qui se transforment en poussière si on essaye de les déplacer. Ils vivaient en haillons crasseux parmi les ordures dont leurs excréments.

- s'il arrive à l'un d'entre eux de tenter de communiquer avec son voisin par le biais du trou d'acheminement de la nourriture, il se voit priver de celle-ci et condamné à la faim et à la soif pendant au moins une semaine.

- la plupart de leurs camarades décédés (ou plutôt assassinés) au bagne de Tazmamart, l'auraient été par les morsures des serpents et des scorpions qui pullulent dans les cellules souterraines. La victime malade, totalement épuisée, impuissante à fournir le moindre effort pour se défendre n'a pour alternative que d'assister à ces vénimeuses bestioles les torturant avant de les «soulager» en mettant un terme définitif à leur souffrance. Les geôliers n'attendent que cette fin horrible pour évacuer les cadavres ou plutôt les squelettes. Leurs déplacements ont toujours été effectués avec des bandeaux sur les yeux jusqu'à leur arrivée au niveau du greffe de la prison centrale de Kénitra, où ils se sont vus au nombre de cinq personnes. Trois d'entre eux ont été libérés sur place après avoir rempli les formalités administratives sous leurs anciens numéros d'écrou qui leur avait été attribué par cette même prison en 1972. Les deux autres étaient condamnés à 30 ans, alors que les trois libérés, condamnés à 5 ans de prison, avait donc purgé 19 ans de peine.

En tous les cas, tout est permis et légal pour nos autorités. Rien n'est inhumain ni scandaleux, aucun souci de ce genre. Au contraire, à les écouter, tout est normal : vengeance politique sauvage, assassinat, sadisme... Si les versions officielles ne sont que des mensonges, les formalités administratives sont là pour confirmer «les fausses vérités» mêmes flagrantes; et c'est ça notre Loi et notre Etat de Droit. Qui ferait mieux comme respect des droits de l'homme?! (...)

Un autre détenu, Mustapha Brahma, écrit :

«Ils parviennent difficilement à marcher. Ils ne voient pas encore très bien, ils ne sont pas habitués à la lumière. Nous avons montré à Raïs, la photo de sa fille mariée à un Anglais et qui vit en Angleterre. Elle était âgée de huit ans lorsqu'ils ont enlevé son père. Elle n'a cessé de lutter pour sa libération. Après vingt ans passés au cachot de Tazmamart, ils tiennent toujours bon, la tête haute. Ils parlent de mourir debout mais de ne pas céder. Ils parlent de mourir en Homme. Je n'ai jamais de ma vie vu des hommes aussi tenaces.»

Nous avons, enfin, reçu le communiqué suivant :

COMMUNIQUE

Après la large campagne de solidarité, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, avec les disparus de Tazmamart, un certain nombre d'entre eux viennent d'être libérés; deux, Mohamed Raïs et Ghani Achour Ben Omar, ont été transférés à la prison centrale de Kénitra dans un état de santé grave et avec leur peine réduite de la perpétuité à 30 ans; le sort des autres reste inconnu.

Nous, soussignés, détenus politiques à la prison centrale de Kénitra, tout en félicitant les libérés et leurs familles et protestant contre la détention de Mohamed Raïs et Ghani

Achour Ben Omar, saluons toutes les personnalités et forces démocratiques et progressistes, à l'intérieur et à l'étranger, pour leurs luttes en faveur des disparus de Tazmamart, et nous les appelons à continuer leurs démarches militantes pour connaître le sort de tous les disparus politiques : civils et militaires, et la libération de Mohamed Raïs et Ghani Achour Ben Omar.

Prison centrale de Kénitra. (7 signatures).

Le 25/10/91.

Ce communiqué est paru dans L'Humanité du 2 novembre 1991.

APPELS DE DIFFERENTES PRISONS

De la prison Ghbila de Casablanca

Communiqué à l'opinion publique

Nous, soussignés, détenus politiques (groupe 26) à la prison civile Ghbila de Casablanca, nous nous adressons à l'opinion publique au sujet des problèmes dont nous souffrons à l'intérieur de la prison, et continuellement, les problèmes de visites et de nourriture. Ces deux problèmes restent sans aucune vraie solution depuis notre entrée en prison.

En fait, pour la visite, l'administration de la prison s'obstine à ce que nos familles continuent à nous visiter dans des conditions inhumaines, en nous imposant des parloirs avec des entraves et des grillages ne permettant aucun minimum de communication et en limitant d'une façon arbitraire la durée de la visite, et enfin en s'ingéniant à inventer toutes sortes d'obstacles visant à la longue à nous isoler de nos familles. D'ailleurs, elle est bien au courant qu'un certain nombre des membres de nos familles, à cause de leur âge avancé ou de leur maladie, ne peuvent plus nous visiter dans de telles conditions, et que d'autres nous ont quittés à jamais sans pouvoir nous embrasser ne serait-ce que pour une dernière fois. Car malgré notre continuelle revendication de voir nos familles en visite directe sans grillage ni barreaux, l'administration persiste dans son refus, tout en recourant en même temps aux fausses promesses, ou en se dérochant sous prétexte du manque de lieux appropriés, ou en prétextant que l'administration générale des prisons à Rabat refuse de donner son accord pour de telles visites.

Pour ce qui concerne notre nourriture, vu la précarité de ce que nous fournit l'administration et qui se limite à un morceau de viande de la dernière qualité, en plus de quelques variétés limitées de légumes, les mêmes durant les quatre saisons et souvent en état de pourriture ou de mauvaise

qualité, nous ne comptons essentiellement que sur ce que nous fournissent nos familles. Mais celles-ci à présent sont épuisées et ne peuvent plus continuer ainsi. Par conséquent, en continuant à refuser d'améliorer l'état de notre nourriture sous des prétextes tels que c'est tout ce qui est disponible comme nourriture pour les prisonniers, l'administration pratique délibérément la politique de l'agonie à long terme à notre encontre.

Ainsi, et au lieu du discours vide et trompeur sur l'amélioration des conditions des détenus politiques dans les prisons marocaines que les responsables essaient de passer devant l'opinion publique à chaque occasion et dans toutes les instances, nous demandons que cette prétendue amélioration trouve son chemin pour se concrétiser pratiquement, et à commencer par répondre favorablement à nos légitimes et modestes revendications et en premier lieu :

- Notre droit à une visite directe de nos familles dans des conditions humaines sans grillages ni entraves répressives.
- Notre droit à une vraie nourriture au lieu de la politique de l'agonie à long terme que pratique l'administration à présent envers nous.

Détenus politiques de la prison civile Ghibla de Casablanca. Le 03/09/91. (7 signataires).

De Safi

Communiqué de deux détenus politiques islamistes marocains du groupe des 71 : Mohamed Hakiki et Azzeddine Haouri, en grève de la faim illimitée depuis le 4 octobre 1991.

Nous, soussignés, Mohamed Hakiki et Azzeddine Haouri détenus islamistes marocains, informons l'opinion publique nationale et internationale de ce qui suit :

En date du 30 septembre 1991, nous avons été transférés de la prison civile de Safi en direction de la prison centrale de Kénitra pour deux raisons: d'abord pour raisons d'examens universitaires qui ont eu lieu le 2 octobre; ensuite pour raisons médicales, le médecin de la prison civile de Safi a émis un avis favorable pour notre transfert vers Kénitra afin de nous faire consulter un spécialiste en rhumatologie.

Cependant, le 4 octobre 1991, nous fûmes surpris de la décision de la direction de la prison de Kénitra de nous ramener à Safi incessamment.

Nous eûmes plusieurs entretiens avec le directeur, afin de lui expliquer l'aberration de cette décision, en présentant les arguments suivants :

- primo, nous avons été transférés pour raison médicale depuis trois jours et nous n'avons pas encore eu l'occasion de voir un rhumatologue,

- secundo, depuis des années que nous demandions d'être transférés près de nos familles (groupe des 71 détenu à Safi), l'administration pénitentiaire avait trouvé une solution provisoire dans l'attente d'un règlement définitif de notre situation, en maintenant nos frères venus passer leurs examens universitaires à Casablanca et à Kénitra dans ces prisons (prison civile de Casablanca et prison centrale de Kénitra). C'est ainsi qu'il y a actuellement 12 islamistes du groupe des 71 à Kénitra et 17 à Casablanca et il n'en reste que trois à Safi. Donc notre maintien à Kénitra va dans le sens du règlement de notre problème.

Malgré ces arguments, nous avons été transférés de force vers Safi.

Nous demandons aux responsables de l'administration pénitentiaire de revenir sur leur décision et de nous ramener à Kénitra afin de soigner les rhumatismes contractés pendant huit années de détention et d'être proches de nos familles résidant à Mohammedia et Casablanca.

Nous déclarons une grève de la faim illimitée à partir du 4 octobre 1991 jusqu'à satisfaction de notre revendication.

Nous faisons porter toute la responsabilité de ce transfert injuste à l'administration.

Nous exhortons toutes les forces démocratiques du monde, toutes les organisations de défense des droits de l'homme, toutes les consciences vives à nous soutenir dans notre lutte. Merci.

*Mohamed Hakiki, condamné à perpétuité.
Azzeddine Haouri, condamné à 20 ans.*

Renseignements concernant les détenus politiques islamistes du groupe des 71 : Mohamed Hakiki et Azzeddine Haouri.

* Mohamed Hakiki

né le 30.08.1962 à Mohammedia, célibataire,

arrêté le 20.08.1983 à Mohammedia

détenu au secret à Derb Moulay Cherif, pendant 6 mois,

n° d'écrou à Safi 60685 et à Kénitra n° 20980

condamné à perpétuité le 31.07.1984

Adresse familiale : Hakiki Omar, Derb Chabab, avenue Monastir, n°12, rue 7 El Alia Mohammedia (Maroc).

* Azzeddine Haouri

né le 1.12.1963 à Casablanca, célibataire,

arrêté le 17.08.1983 à Casablanca

détenu au secret à Derb Moulay Chérif pendant 6 mois,

n° d'écrou à Safi 60604 et à Kénitra 22691

condamné à 20 ans de prison le 31.07.1984

adresse familiale : Haouri Rahal, Douar Buihe, rue 39, n°3, Ain Sebaa, Casablanca 05 (Maroc).

Partie de la prison de Fès, une décision de grève a été prise par tous détenus politiques progressistes du Maroc pour réclamer leurs droits :

- une grève de 24 heures le 15 novembre
- une grève de 48 heures les 26 et 27 novembre
- une grève de 72 heures les 4, 5 et 6 décembre.

De Kénitra

Dadach Mohamed. Prisonnier de guerre Sahraoui. Condamné à mort, séquestré à la prison Centrale de Kénitra.

Dadach a entamé une grève de la faim illimitée le 21/10/91. La direction de la prison Centrale refuse la visite de sa famille.

Dernièrement, la direction a même refusé de lui donner un colis de vêtements envoyé par sa famille, bien que tous ses vêtements soient déchirés; les repas deviennent de plus en plus in mangeables. En plus, il vit quotidiennement sous la menace des gardiens. Chaque jour la situation de Dadach devient de plus en plus insupportable. Tout ça pour l'obliger à demander la grâce royale et dire que le Sahara est marocain.

Dadach entame, aujourd'hui, une grève de la faim. Ses revendications sont simples :

- le droit à la visite de sa famille
- le droit à porter des vêtements contre le froid
- le droit à des repas mangeables
- la levée de la menace contre lui

Votre soutien est nécessaire pour Dadach. Ne l'oubliez pas! Un homme.

De Fès

La lettre de l'ASDHOM nous apprend également que Mustapha Mzirek, détenu à la prison civile de Fès (n° d'écrou 37664) a entamé une grève de la faim depuis le 21/10, alors qu'emprisonné, les autorités le somment de payer une forte amende.

Lettre reçue de détenus syndicalistes incarcérés à la suite des grèves du 20 juin 1981 à Casablanca.

(...) Nous sommes âgés de 27 à 32 ans, et cela fait plus de dix ans que nous sommes derrière les barreaux à la prison Centrale de Kénitra. Nous sommes condamnés de 12 à 20 ans de prison et 10 d'interdiction de séjour, pour avoir participé aux grèves et manifestations déclarées par la CDT contre la vie chère en juin 1981 à Casablanca.

Depuis ce temps, nous avons fait plus que possible de notre mieux pour avoir une vie digne d'être humain et avec tous nos droits de détenus politiques mais rien ne fut de tout ceci, malgré les dizaines de grèves de la faim que nous avons entamées. Toujours des promesses et rien d'autre. Nous avons écrit à tous les responsables concernés de loin et de près par notre problème, toujours rien!

De leur part, nos familles ont remué ciel et terre pour nous sortir de ce trou noir dans lequel nous croupons depuis 1981. Elles aussi de leur côté ont frappé à toutes les portes

de responsables du Ministère de l'Intérieur et de la Justice. Mais leurs cris ne trouvent point d'échos.

Il y en a parmi nous qui ont été blessés par balles et qui ont été arrêtés sur le champ ou dans les hôpitaux.

Nous étions des dizaines de milliers entassés dans diverses casernes et prisons et même dans le grand palais de la Foire. Nous avons reçu les pires traitements et nous étions à la merci des coups des militaires et des policiers qui, pour le moindre geste, nous tombaient dessus. Après, nous avons été présentés au parquet par groupe de 10 à 15 personnes, et les plus lourdes peines sont tombées sur nous, de 5 à 20 ans de prison avec interdiction de séjour. Durant tout le temps des jugements, nos familles ignoraient tout de nous. Car les jugements se passèrent dans un temps marathon. Du jamais vu dans l'Histoire, sans instruction, sans défense; seule le soi disant cour de justice était efficace.

Quel mal avons-nous fait?

Dans notre emprisonnement, nous avons rencontré des obstacles sur tous les plans, notre délit n'est pris ni du côté des «politiques» ni de celui des «droits communs».

C'est l'une des pires injustices commises envers nous.

Au nom de tous les détenus des événements de Casablanca (20 juin 1981) nous vous prions de nous prêter main forte et d'être à nos côtés dans ces moments pénibles.

Lakouiss Jamal, étudiant.

Belgarn Rachid, ouvrier.

Miftah Abdelatif, étudiant.

Faki Azddine, étudiant.

Mesrou Said, dessinateur.

Hachad Jamal, tailleur.

Miftah Abdellah, graveur.

Siraje Mohamed, menuisier.

Kichou Azddine, étudiant.

Belmouden Ibrahim, cordonnier.

Darrz Jamal, tailleur.

Eabbadi Adelgalil.

RECTIFICATIF

Dans le n°112 (p6), nous avons fait part de l'angoisse de Chefchaoui, prisonnier de la prison centrale de Casablanca, à la suite de l'arrestation de sa femme. Elle l'avait été, avon-nous écrit par erreur, pour avoir obtenu la légalisation d'un papier pour un autre détenu politique. Il s'agissait en fait d'un détenu de droit commun. C'est fait. Il n'en reste pas moins que la qualité du détenu pour qui la femme de Chefchaoui a fait des démarches ne change en rien le caractère arbitraire de l'arrestation de cette dernière. C'est bien cela que nous dénonçons.

■ TEMOIGNAGES

Nous avons reçu les deux témoignages suivants de Fès et de Kénitra.

Mai 1969, j'étais encore lycéen en 4^{ième} ou 5^{ième} année secondaire. Je me souviens encore, un de mes amis les plus proches m'a montré une brochure en arabe, elle contenait des propos sur le problème palestinien, sur une certaine scission au sein du Front Populaire de Libération de la Palestine. A l'époque encore, bourdonnaient dans mes oreilles, les slogans de Mai 68, et dans un coin de la petite pièce, que je partageais avec mes frères, j'ai accroché les portraits d'un Cohen-Bendit, d'un Sauvageot, en plus d'une photo d'une grande manifestation. A l'époque, j'appartenais à une association culturelle et je faisais du théâtre amateur entre autres activités. La brochure a été le point de départ de plusieurs discussions entre moi et mon ami, et plus tard avec d'autres amis. Quelques mois plus tard, je me suis trouvé marxiste-léniniste, appartenant à un nombre de groupuscules d'activistes intellectuels, lesquels vont se rassembler pour former en mars 1970, l'organisation marxiste-léniniste «23 mars». Le nom de l'organisation est inspirée de la grande révolte déclenchée le 23 mars 1965 à Casablanca et étouffée par une répression farouche dans laquelle sont intervenus les blindés, les chars et l'aviation, et à l'issue de laquelle des milliers de manifestants ont succombé et des dizaines de milliers de manifestants ont été blessés. Cette date là est considérée par la gauche radicale marocaine comme la date de rupture des masses populaires, non seulement avec le régime politique, mais aussi avec l'opposition qui n'a pas su être à la hauteur de l'événement et assumer ses responsabilités dans la radicalisation de la lutte démocratique en faveur d'une nouvelle stratégie pour rendre le pouvoir au peuple. Avec Illam Amam («En avant») et Linakhdoum Echaâb («Servir le peuple»), notre organisation formait ce qu'on appelle encore le mouvement marxiste-léniniste marocain dont le but consiste à construire le socialisme au Maroc sur la base des principes marxistes-léninistes façonnés par une prise en compte des réalités économiques et socio-culturelles marocaines, car on ne peut pas transporter mécaniquement un schéma d'une société sur une autre société. Les années se sont écoulées. Et tout au long de ces années, avec mes camarades, j'ai milité au sein des élèves, des étudiants et mêmes des paysans et des ouvriers. Certes, nos liens étaient trop modestes au sein de ces dernières, malgré les efforts énormes que le mouvement marxiste-léniniste a sacrifiés. Nos attaches dans le domaine n'ont pas dépassé le stade des dizaines, mais cela était une expérience riche de leçons pour nous. Dommage, nous n'avons pas pu tirer les conséquences et profiter de ces leçons. La prison nous en a empêchés, du moins momentanément. J'ai été arrêté plusieurs fois. La première importante arrestation en mai 1971, j'étais con-

damné à 6 mois de prison. La seconde intervenait au début de 1973, lors de l'encercllement et l'occupation des deux campus universitaires de Rabat à la veille de l'interdiction de l'UNEM. Novembre 1974, c'est notre novembre noir, le mouvement marxiste-léniniste est décapité par la répression noire. La quasi-totalité de la direction du mouvement, en plus des centaines de cadres et militants sont arrêtés, incarcérés et torturés dans les centres secrets de détention, parmi lesquels le fameux Derb Moulay Chérif. Ceci pour des mois. Je figurais parmi les arrêtés, car j'ai été arrêté à Demnat où j'enseignais alors, le 5 novembre 1974 et vous connaissez la suite (torture, grève de la faim avec mes camarades en 1972 pour être jugés, puis le fameux procès expéditif de janvier 1977 que nous avons boycotté en grande partie).

Durant ma détention j'ai été hospitalisé pour :

- typhoïde en 1975 (deux fois) à l'hôpital Mamounya de Marrakech
- tuberculose : en 1975 à l'hôpital Moulay Youssef de Rabat et 1976 (rechute) à l'hôpital «20 août» de Casablanca
- otite moyenne chronique en 1979 et 1981 à l'hôpital Avicenne de Rabat
- colopathie et gastrite en 1990 à l'hôpital Idrissi de Kénitra et Avicenne à Rabat.
- ulcération de cornée (l'oeil droit) à l'hôpital des spécialités de Rabat en 1991.

J'ai attrapé l'asthme et je porte actuellement 2 dentiers. Tels sont les grands traits de mon expérience avant et durant ma détention, je ne vous l'avais pas écrit pour me plaindre, pas du tout, mais seulement un témoignage puisque vous le demandez. Je ne regrette rien, je suis fier de cette expérience. Au contraire, elle m'a confirmé la justesse de mes idées et de mes convictions : seule la radicalisation de la lutte politique au Maroc peut aboutir à un changement réel (et non de façade) au Maroc. Notre pays vit une contradiction fondamentale qui doit trouver sa solution si vraiment il veut progresser. D'une part, une société jeune en changement perpétuel qui aspire au progrès et à la modernité avec tout leur sens socio-économique et politique, et d'autre part un régime politique séculaire, qui date de plusieurs siècles, rattaché au traditionnalisme avec plusieurs ficelles y compris celle de la méthode de commander et de gouverner. Le malheur de notre pays est que l'élite politique moderniste a révélé plusieurs incapacités à se détacher de ce régime et à mener réellement le combat de la modernité y compris la modernité institutionnelle. Quelqu'un peut objecter et dire qu'il y a quand même au Maroc des institutions modernes (Parlement, autorité locale, etc.), je l'invite à venir vivre la réalité quotidienne de ces institutions et qu'il juge lui-même! Comment résoudre la contradiction indiquée? Dans ma situation actuelle en tant qu'emprisonné, je ne pense pas prétendre présenter une vision globale sur la situation et les moyens d'y arriver, cela ne m'empêche pas de dire que sa solution est la condition sine qua non de tout changement. Dans une telle optique, il est du devoir de toutes les

potentialités démocratiques marocaines de répudier les stratégies et les méthodes classiques de lutte qui ne font que consacrer le système politique et lui donner une légitimité dont il n'est pas digne. Il faut rénover les stratégies et les moyens de lutte afin d'accélérer le processus de la réalisation du projet moderniste démocratique populaire (non à l'européenne de l'Est) qui ne peut coexister avec les institutions traditionnelles. Il ne peut être non plus réalisé par un certain pragmatisme opportuniste pratiqué par la quasi-totalité de l'élite politique moderniste actuelle sous le faux prétexte d'un équilibre des rapports de force. Seule une ligne révolutionnaire basée sur l'encadrement de l'initiative populaire fondée sur les intérêts stratégiques des masses déshéritées. Malgré les secousses qui ont ébranlé le marxisme à cause de l'écroulement du socialisme bureaucratique de l'Europe de l'Est, je continue à croire que ses chances sont encore «vierges» dans les pays du Tiers monde, à condition qu'il échappe à la transposition mécanique des schémas et accepte de dialoguer avec les réalités socio-culturelles historiques de chaque société. Je crois que l'une des erreurs fondamentales des expériences marxistes-léninistes échouées réside dans un dogmatisme stérile, source d'une langue de bois qui ne cesse de résonner (de résonance) dans nos oreilles et empêche tout effort de créativité susceptible de régler le marxisme avec les fréquences des progrès sociaux et sociologiques et les capacités du capitalisme à s'adapter et sortir de ses crises.

Je continue donc à affirmer ma foi au socialisme scientifique. Cette foi, laquelle était à l'origine de ma détention et aussi de mes convictions sur la nécessité d'un changement radical au Maroc, qui sont à l'origine de la continuation de cette détention. Cela ne signifie pas, naturellement, que mes camarades libérés ont changé de cap, en contre-partie de leur libération. Leur libération résultait de l'accélération de la pression de l'opinion publique, en particulier européenne. Vous avez peut-être plus d'informations que moi sur les interventions du Parlement européen, du Gouvernement français et du département d'Etat américain. De ces interventions, en plus du besoin du régime marocain d'une crédibilité minimale qui peut lui garantir la continuité de ses liens traditionnels avec l'Occident, résulte donc les récentes libérations. Bien sûr, elles n'ont pas vidé les prisons marocaines de leurs détenus politiques. Loin de là, ils sont encore par dizaines à Kénitra, à Marrakech, à Casablanca, à Fès, à Taza et à Tanger; en plus des rescapés de Tazmamart, de Kalaât M'Gouna et du Complexe de Rabat. Je crois que dans la situation actuelle où se trouve le régime marocain, l'accélération de la pression de l'opinion publique peut l'amener à plus de compromis dans le domaine des droits de l'homme, y compris celui de la détention politique.

20/09/1991

RAKIZ Ahmed

n° d'écrou 19150

Prison Centrale de Kénitra.

Mon nom est ABOU Saïd, né le 25/11/1963 à la ville de «Berkane» située au Nord-est du Maroc. Je fus renvoyé définitivement du Lycée avec dix autres élèves rien que parce que nous étions des membres actifs dans le mouvement protestataire des élèves, activité qui avait pour objet la réalisation de certaines revendications. Immédiatement après les événements de janvier 1984, la police a violé notre domicile à «Berkane». Elle a menacé mes petits frères, mes soeurs et ma mère. Pour échapper à la police, j'ai quitté la ville de «Berkane» et j'ai regagné la ville de «Fès». Et comme j'étais expulsé et ne pouvais plus passer mon baccalauréat officiellement, j'ai tenté ma chance en tant que candidat libre, et j'ai passé l'examen avec succès. La même année je m'inscrivais à l'Université de Fès, branche Philosophie. C'est ainsi que j'ai pu devenir membre actif au sein du mouvement étudiant dans le cadre de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM). Je voyageais de temps en temps à ma ville natale pour voir ma famille, et comme j'étais toujours recherché par la police, j'étais obligé d'entrer en ville la nuit. Je me sentais heureux une fois parmi mes parents, mes frères et mes soeurs. Eux aussi se sentaient soulagés de me voir sain et sauf. La police a fait arrêter ma mère plusieurs fois pour la contraindre à me dénoncer. Une fois, ils l'ont gardée au commissariat deux jours en la menaçant. Après ma mère, vient le tour de mon frère Brahim. Ils l'ont sauvagement torturé pour lui arracher ma cachette. Après mon frère, c'était le tour de mes petites soeurs Joudia et Zhor. Il leur suffisait de croire que ma famille savait quelque chose sur moi pour se donner le droit de faire arrêter ses membres et les torturer. A cause de tout cela, j'ai essayé d'aller en France par la ville de Mellila, mais je fus arrêté par la police espagnole, le 9 janvier 1986 à 23 heures. J'ai passé 48 heures au commissariat et 3 jours dans la prison. Après quoi, la police espagnole m'a remis aux autorités marocaines. Je suis resté au commissariat Derb Moulay Chérif 72 jours. Ensuite, je regagnais ma ville natale pour voir ma famille.

L'année 1986/1987, l'Université de Fès a connu des mouvements grévistes ayant pour objectif la revendication de la liberté syndicale et le refus de la prétendue «réforme universitaire». Plusieurs de nos camarades furent arrêtés.

L'année 1988, nous avons donné lieu à une manifestation pacifique à l'Université de Fès comme expression de solidarité avec «l'Intifada palestinienne», mais les autorités de la police sont intervenues avec agression et sauvagerie, et ont tué Khalifa Zoubida et Agraoui Mohamed Abel; d'autres étudiants ont été gravement blessés et d'autres arrêtés.

Une semaine après cet événement, l'administration de l'université a affiché le 26 janvier 1988 une liste de noms de 39 étudiants déclarés expulsés de la Faculté. J'étais parmi eux, et pour une deuxième fois je fus recherché par la police. Bien sûr nous avons refusé la décision d'expulsion, les étudiants ont menacé de boycotter les examens. L'administration était alors contrainte de revenir sur sa décision. La

même année certains de nos camarades ont été arrêtés. L'année 1988/1989, je deviens le porte-parole des étudiants basistes progressistes (KAIDYINES), qui sont un mouvement actif dans le cadre estudiantin UNEM. Ils refusent la violence et ne l'adoptent pas. Nous militons pour l'amélioration des conditions des étudiants. La même année, nous avons formé une commission représentative des étudiants pour discuter avec les responsables universitaires des problèmes des étudiants et des revendications jugées légitimes. J'étais membre de cette commission. L'administration a rejeté la plupart de nos revendications, c'est pourquoi nous décidions de boycotter les examens de la fin de l'année. Plusieurs étudiants ont été arrêtés. Le 5 juin 1989 à 14 heures, des voitures blindées de la police encerclaient la maison où je me trouvais avec certains de mes camarades et nous fûmes arrêtés le même jour. A la tombée de la nuit, ils nous ont amenés au commissariat clandestin *Derb Moulay Chérif* de Casablanca, les yeux bandés et les mains menottées, ce qui nous a tellement épuisés. Et comme d'habitude, ils nous ont pris nos habits et les ont remplacés par «l'uniforme officiel» du *Derb Moulay Chérif* et nous ont incarcérés dans des cellules isolées. Nous devons garder la bande et les menottes tout le temps, même pour manger et aux toilettes. Le détenu se transforme en un numéro, le mien était le n°4. Le premier jour, l'interrogatoire était axé sur mon adhésion ou non à l'organisation marxiste-léniniste «*Ila Al Amam*». Ma réponse était toujours négative parce que je n'adhérais pas à cette organisation, bien sûr cette réponse ne leur suffisait pas, et les séances de torture se redoublent à chaque réponse négative, la torture se pratique sous beaucoup de formes : l'avion, le perroquet, le fouet, le chiffon,... Une fois la séance terminée, je ne pouvais plus me tenir sur les pieds, ni marcher. Mes pieds étaient gonflés, de couleur rouge foncé. Les tortionnaires faisaient bouger et activer mes mains ou mes pieds pour que le sang reprenne sa circulation normale. C'était très difficile à faire. Mes trois doigts avec lesquels je mange et j'écris ont perdu leur sensibilité, je ne pouvais les faire bouger. Mes doigts n'ont retrouvé leur état normal qu'après avoir passé quatre mois à la prison. Une fois la police m'a interrogé sur mon adhésion à «l'Association Marocaine des Droits de l'Homme» parce qu'ils ont trouvé ma carte d'adhérent. Je ne sentais un peu de soulagement qu'une fois dans ma cellule étendu sur le dos, les souvenirs m'envahissaient, je pensais à mes camarades, à ma famille, je rêvais de la liberté, d'une belle plage où le soleil dessinait des tableaux dorés sur la surface de l'eau superbe... Rien n'interrompait mes rêves que les cris de mes camarades sous l'effet de la torture ou l'appel du n°4... Plusieurs fois ils répétaient les mêmes questions sur les «basistes» et l'UNEM, pour s'assurer de la même réponse et surtout pour me provoquer. Après 42 jours à *Derb Moulay Chérif*, le 17 juillet 1989, ils nous ont donné nos habits, et nous ont amenés de retour au commissariat «*Dokkarat*» de Fès. Là, les cellules étaient très sales, pas de couvertures, seule la terre glacée, pas de

nourriture que du pain sec et dur... Nous y sommes restés 5 jours et nous étions contraints à signer des procès-verbaux dont nous méconnaissons le contenu. Ils ont falsifié ma date d'arrestation pour faire réduire la durée de la garde à vue, au lieu du 5 juin 1989, ils ont inscrit dans le procès verbal la date du 19 juillet 1989. Le 21 juillet, ils nous ont présentés au procureur du Roi; après quoi nous fûmes incarcérés à la prison civile de Fès. Au début, nous étions avec les détenus de droit commun, après nos protestations nous rejoignons nos camarades. Après plus d'une année de détention préventive, nous fûmes jugés le 17 juillet 1990 devant la cour d'appel, la durée des audiences était longue, elle durait de 9 heures à 22 heures. J'étais le premier à prendre la parole au tribunal, ce qui me permettra de prendre plus de temps. J'ai dit que je suis fier d'être un militant membre de l'UNEM et que les accusations de la police essayent de nous présenter comme des criminels dangereux et non des militants syndicaux. J'ai aussi dévoilé les différentes sortes de tortures exercées sur nous au commissariat *Derb Moulay Chérif*, et que la durée ordinaire de garde à vue était tout à fait dépassée après quoi les avocats ont pris la parole. A la fin de la séance, j'ai demandé un dernier mot au Président du Tribunal et j'ai remercié les avocats qui étaient à côté de nous, et je disais que les condamnations ne pourront jamais faire arrêter le mouvement protestataire des étudiants réclamant la liberté syndicale. Et en tant que militant dans «l'Association Marocaine des Droits de l'Homme» je ne cesserais de militer pour la justice, l'égalité et la démocratie... Le Président a prononcé les jugements allant de 3 à 5 ans de prison exécutoire, je fus alors condamné à 5 ans de prison ferme.

Jusqu'ici je suis encore à la prison civile de Fès, étudiant en 4ème année de Philosophie. Mon numéro d'écrou est 43468. Nos conditions sont «moyennes». Nous sommes traités comme des étudiants et non comme des détenus politiques. Nous avons quatre heures de «visite» par semaine. Cette «visite» n'est pas directe avec nos familles et ses conditions ne sont pas humaines. Ma famille habite à 340 km loin de Fès. Elle vient me voir de temps en temps, malgré les dépenses nécessaires et lourdes. Et malgré tout, je suis très fier d'être un militant du peuple marocain, défendant les droits de l'Homme, la Liberté et la Démocratie.

ABBOU Saïd, détenu politique

n° d'écrou 43468

Prison civile de Fès.

Rectificatif

En page 16 de notre précédent numéro (n°113), l'intertitre "Témoignage de Ilham Archer" ne correspondait pas au contenu. Il fallait lire "témoignage d'Abdelghani Ababou".

Autres nouvelles du Maroc

Les jeunes au chômage

Depuis plus d'un mois, 300 étudiants diplômés, mais qui se trouvent en situation de chômage, occupent les locaux de la préfecture de la ville de Salé (Maroc).

Rappelons que ces étudiants qui revendiquent le droit à l'emploi, après l'échec du dialogue avec les autorités locales de la ville et avec les représentants du «conseil supérieur de la jeunesse et de l'avenir», étaient obligés d'accentuer la forme de leur lutte revendicatrice en occupant la préfecture de Salé et en observant de temps à autre des grèves de la faim et ce, toujours à cause de l'indifférence totale manifestée par le gouvernement marocain.

Cette action qui survient au sein du climat social et politique créé par le soulèvement populaire du 14 décembre 1990, démontre par les faits, que la situation de la jeunesse marocaine est très préoccupante, mais aussi que celle-ci est capable de s'organiser.

Le vendredi 25 octobre, à 21 heures, le congrès national des diplômés au chômage, qui devait se réunir le lendemain à Casablanca, s'est vu notifier l'interdiction de réunion. Le congrès, soutenu par l'UGTM et l'Istiqlal s'est toutefois tenu dans une salle plus petite. Il a dénoncé la faiblesse de l'effort culturel du pays, l'extrême retard à appliquer les promesses, faites par le Roi, de trouver 100000 emplois pour les jeunes. Selon les chiffres officiels eux-mêmes 37000 seulement auraient été créés. Le secteur de la santé est particulièrement en retard : un médecin pour 14000 personnes au Maroc, contre un pour 4000 en Tunisie.

Grève dans le secteur de la Santé

Les infirmières, les médecins et les agents de la Santé publique ont mené le mardi 29 octobre une grève de 24 heures, décidée par les sections «Santé publique» de l'UGTM et de la CDT. Cette manifestation avait comme objectif de dénoncer la politique de privation que poursuit le gouvernement marocain, qui fait régresser le domaine public, déjà très en retard et de demander un statut pour les agents de la Santé publique.

Le mouvement a été très bien suivi, malgré des menaces et pressions des autorités sur les leaders syndicaux.

Graves conflits entre étudiants à Oujda, Fès et Kénitra

Depuis la mi-octobre, à Oujda d'abord, puis à Fès et à Kénitra, des heurts très violents ont opposé des étudiants islamistes de «Jama'at Adl Wal Ihsan» à des marxiste-

léninistes du groupe de «Rifaq». Les combats se sont déroulés avec des armes blanches, des gourdins et des chaînes. Le calme serait maintenant revenu, mais le bilan serait lourd. Un communiqué de la MAP, repris par l'Opinion, signale qu'un étudiant marxiste-léniniste Boumlil Maâti, a été trouvé mort par la police à Oujda avec des signes de tortures (lire à ce sujet le dossier «Oujda» et la lettre des camarades d'Abraham Serfaty restés à Kénitra - voir aussi l'article d'Al Bayane en date du 31.10.91). Le gouvernement procède à des arrestations dans les deux camps, en ayant l'air de jouer les arbitres. L'attitude

de la police peut s'interpréter de diverses façons, l'une d'elles étant que les nouvelles recommandations sur la garde à vue, les coups et violences des personnes arrêtées n'aboutissent qu'à l'impossibilité de «faire régner l'ordre...». Ce qu'il faut donc démontrer: droits de l'homme = chaos, violences et désordre.

14 étudiants (9 marxistes-léninistes, 4 islamistes, 1 PPS) arrêtés à l'Université Mohamed V d'Oujda ont comparu le 24 octobre devant le tribunal de première instance, mais la séance a été ajournée. 70 étudiants comparaissent depuis le début du mois de novembre.

A Fès, le nombre d'arrestations serait de 41; 11 basistes et 14 fondamentalistes devaient passer en procès le 5 novembre et les 15 autres plus tard. A l'heure actuelle, on sait que 30 étudiants ont été condamnés le 8 novembre à des peines variant entre 6 mois et 4 ans de prison ferme. Il s'agit de 16 étudiants islamistes et de 14 marxistes-léninistes.

الضحية بومليل المعطي
قطعوا لحمه وعروقه
وتركوه ينزف حتى
مات ورموه في
الخلأ



هذه الصورة للضحية بومليل المعطي وهو طالب في السنة الثانية بكلية العلوم شعبة الفيزياء والكيمياء، ويقوم اهلهم بمدينة جرسيف. وقد اختطف المعطي يوم الخميس 31 أكتوبر 1991 من وسط قاعة الأشغال التطبيقية والتوجيهية بالكلية ونفذ فيه حكم الإعدام الصادر عما يسميه المتطرفون الدينيون بدار القتوى يوم 1 نونبر وتم التنفيذ بطريقة وحشية حيث قطعت أطراف من لحم الفقيده كما قطعت عروقه ثم ترك وهو ينزف دما الى ان لفظ انفاسه الاخيرة فرمي بعد ذلك في الخلاء.

Boumlil Maâti,
étudiant en 2^{ème}
année, retrouvé mort.

LE BILAN

Ils ont rasé le mouiroir de Tazmamart, mais ce nom restera gravé dans les mémoires.

La nouvelle s'est répandue lentement au fur et à mesure qu'arrivaient dans les familles les survivants, au compte gouttes.

Sur 61 personnes dont on peut penser qu'elles auraient été détenues à Tazmamart, 30 seraient déjà mortes. Le dernier, le capitaine Hamid Ben Dourrou, est mort le 4 mars 1991.

A la date du 11/11/91, on peut établir le bilan suivant :

1/ Libérés:

Procès de Skhirat : le 29 mars 1972 (dossier n°3673/7364)

- 1/ Lieutenant Abdelaziz Daoudi, condamné à 10 ans
- 2/ Capitaine Mohamed Ghalloul, condamné à 5 ans
- 3/ Lieutenant Mouden Sefrioui, condamné à 5 ans
- 4/ Lieutenant Ahmed Merzak, condamné à 5 ans
- 5/ Sous-lieutenant Abderrahmane Sadki, condamné à 3 ans
- 6/ Capitaine Abdellatif Belekbir, condamné à 4 ans
- 7/ Lieutenant Abdelaziz Binbine, condamné à 10 ans
- 8/ Lieutenant Abdelkrim Saoudi, condamné à 4 ans
- 9/ Lieutenant Driss Achebrak, condamné à 3 ans

Procès de Kénitra : le 7 novembre 1972 (dossier n°1588/8200)

- 10/ Lieutenant Mohamed Zemmouri, condamné à 20 ans
- 11/ Lieutenant M'Barek Touil, condamné à 20 ans
- 12/ Adjudant-chef M'Fadel Makouti, condamné à 20 ans
- 13/ Capitaine Salah Hacchad, condamné à 20 ans
- 14/ Capitaine Ahmed Elouafi, condamné à 10 ans
- 15/ Sergent Abdelkrim Chaoui, condamné à 3 ans
- 16/ Caporal Ahmed Bouhida, condamné à 3 ans
- 17/ Sergent Bouchaid Skiba, condamné à 3 ans
- 18/ Sergent-chef Driss Daroughi, condamné à 5 ans
- 19/ Sergent Lahcen Oussayad, condamné à 3 ans
- 20/ Sergent Mohamed El Hafyaoui, condamné à 3 ans
- 2/ «Prisonniers» (procès de Skhirat) transférés à la Prison Centrale de Kénitra et dont l'état de santé inspire les plus grandes craintes :

- 21/ Aspirant Mohamed Raïss, condamné à la «perpétuité»
- 22/ Sergent-chef Ghani Achour, condamné à la «perpétuité»
- 3/ «Prisonniers» dont le sort reste inconnu :

Procès de Skhirat

- 1/ Capitaine Mohamed Chalatte, condamné à perpétuité
- 2/ Lieutenant-colonel Mohamed Ababou, condamné à 20 ans
- 3/ Lieutenant Mohamed Mensate, condamné à 10 ans
- 4/ Aspirant Ahmed Mzirek, condamné à 12 ans
- 5/ Lieutenant Mohamed Moujahid, condamné à 4 ans

Procès de Kénitra

- 6/ Sergent Ahmed Rajali, condamné à 3 ans
- 7/ Sergent Abdellah Akaou, condamné à 3 ans
- 8/ Sergent Akka Majdoub, condamné à 3 ans
- 9/ Caporal-chef Mohamed Mouamlate, condamné à 3 ans

Ceux qui ont été libérés, ainsi que les deux qui ont été conduits à la prison de Kénitra, pour y finir leur peine, ramenée par la grâce royale (!!!) de la perpétuité à 30 ans, auraient été conduits le 15/09 les yeux bandés à l'école des cadets d'Ahermoumou. Ils auraient été alors retapés; on aurait à tous installé des dentiers; c'est pour cela qu'en fonction de leur état, ils ont été remis aux familles à des dates échelonnées. On ne sait si ceux qui manquent sont encore à Ahermoumou ou ailleurs ou morts. On sait maintenant que les frères Bourequat ont quitté Tazmamart le 15/09, deux d'entre eux dans un état critique; mais depuis plus rien.

Le colonel Ababou, disparu depuis le 7/08/1973, évadé le 13/06/1975 puis repris, aurait été détenu depuis cette date dans les cachots du Palais Royal de Rabat. Il aurait été depuis peu transféré dans un lieu secret pour être soigné et serait depuis à l'hôpital Mohamed V.

COMMUNIQUE

A l'occasion de la visite de Danielle Mitterrand à Genève, les Comités de Lutte ont adressé la lettre suivante:

Lausanne, le 11 novembre 1991

Madame la Présidente de France Liberté,

Les Comités de lutte contre la répression au Maroc saluent votre action en faveur des Droits de l'Homme et saisissent l'occasion de votre visite à Genève pour vous rappeler que le drame des disparus du bagne-mouiroir de Tazmamart est bien loin d'être terminé.

Vous savez sans doute que dans ce lieu de sinistre mémoire, il y avait 61 militaires dont 30 ont péri après d'atroces souffrances, mais il s'y trouvait également des civils. Parmi ces derniers, trois citoyens Français: René Bourequat, célibataire, commerçant en marbre et carrelages, Jacques, célibataire, et Auguste Bourequat, marié, un enfant, tous deux hommes d'affaires. Nous savons que ces trois français ont été enlevés à leur domicile, 165 avenue Vuillemain dans le quartier du Souissi à Rabat, par une brigade spéciale de plusieurs hommes en civil le 8 juillet 1973 et emmenés pour une destination inconnue. En 1975, leur mère et leur soeur furent arrêtées dans les mêmes conditions et séquestrées pendant 16 mois; elles entendirent alors parler des trois frères mais le virent pas. Toutes les démarches faites, tant par la famille que par les CLCRM auprès du Ministère français des Affaires étrangères et plus précisément de la Direction des Français à l'étranger s'avèrent toujours vaines et les réponses toujours les mêmes: «nous avons avisé le gouvernement marocain, qui ne connaît pas ces trois ressortissants

français». Or, selon les témoignages concordants des premiers militaires marocains libérés du bagne de Tazmamart, les trois frères Boureqat étaient avec eux dans ce bagne et en sont sortis avec eux le 15 septembre 1991, deux dans un état très grave transportés sur des civières; mais depuis, à nouveau, c'est le silence totale sur leur sort. Maintenant que nous avons confirmation que les trois Français sont en vie et en très grand danger leur situation ne saurait souffrir des lenteurs de la diplomatie parfois incompréhensibles mais, qui dans le cas présent, seraient inexplicables et d'autant plus inadmissibles que cette diplomatie se flatte d'être celle du pays des Droits de l'Homme. Nous vous demandons, Madame la Présidente de France Liberté, de tout tenter pour sauver ces citoyens. Nous sommes certains que vous comprendrez l'urgence de notre appel et notre inquiétude, d'autant que nous connaissons depuis peu l'existence de quatre autres centres de détention secrets au Maroc. Nous restons bien entendu à votre disposition et sommes prêts à vous rencontrer au siège de votre fondation, à un moment de votre convenance, pour vous apporter tout élément complémentaire sur ce dramatique dossier.

En vous remerciant de votre sollicitude, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de France Liberté, les assurances de notre très haute considération.

Pour les CLCRM,

Ahmed Benani, représentant du Comité suisse.

■ LA MISSION

C'est pour aller visiter à Kénitra Mohamed Raïs et Ghani Achour que trois médecins sont partis en mission (dont rend compte le communiqué suivant) du 2 au 5 novembre. Hélas, ils n'ont pu les rencontrer, les autorités arguant que la demande de visite n'était pas parvenue. Certes, elle est bien partie, et dûment bien arrêtée, mais il n'y a pas eu de réponses.

Communiqué de presse du 8 novembre 1991 : nouveaux bagnes au Maroc

Les trois médecins : Dr. Marc-andré BERNATH (Lausanne), Dr. Rinaldo NODARSE (Madrid), Dr. Jaap VISSER (Amsterdam), envoyés dans le cadre d'une mission médicale d'urgence au Maroc du 2 au 5 novembre 1991, ont remis leur rapport et un certain nombre d'informations aux Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc (CLCRM), à l'As-

sociation de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM) et à l'Association des Parents et Amis des Disparus au Maroc (APADM), de la mission, qui fut mandatée par Pax Christi, l'Organisation Mondiale Contre la Torture, la Ligue suisse des Droits de l'Homme, l'Organisation hollandaise Johanner Vier affiliée au Mouvement international Simpros.

Au Maroc, la mission a été accueillie par l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) qui l'a accompagnée tout au long de ses travaux.

Nous donnons ci-après les principales observations des médecins et les dernières informations, qui complètent le communiqué de presse du 6/11/1991.

1) Les trois médecins se sont vus interdire l'accès à la prison centrale de Kénitra où ils se sont rendus dès leur descente d'avion pour examiner le sergent-chef Achour Ghani et l'aspirant Raïs Mohamed dont l'état de santé était rapporté comme très grave. Tous deux avaient été condamnés en février 1972 à perpétuité, après la tentative de coup d'état de Skhirat (10.07.1971), «enlevés» le 7 août 1973 et disparus à Tazmamart jusqu'au 15 septembre 1991. Récemment transférés à Kénitra, ils auraient vu leur peine commuée à 30 ans de réclusion (sic!). Malgré leur insistance, les médecins de la mission n'ont obtenu aucune information, pas plus qu'ils n'ont obtenu l'autorisation d'entrée à la prison civile auprès de leur confrère de la prison, à la suite d'une demande transmise au ministre de la Justice.

Néanmoins, par les familles des deux détenus, des témoignages de prisonniers de Kénitra et diverses autres sources, les trois médecins sont en mesure d'affirmer que Raïs et Achour reçoivent des médicaments mais aucun soin approprié à leur état. Raïs souffrirait d'un volumineux goître l'empêchant de respirer normalement, de troubles cardio-vasculaires, d'oedèmes et de rhumatismes surtout à un genou; Achour présenterait les mêmes symptômes à l'exception de troubles cardiaques et de goître. Les deux malades ne supportent ni le bruit ni la lumière et ont du mal à fixer leurs idées. Leurs familles respectives n'ont pu avoir de contact direct qu'une seule fois (40 minutes), les autres visites se font au parloir (séparation/barreaux) et en présence de gardiens et de nombreux agents de la D.S.T.

2) Les médecins ont rencontré des proches des libérés. Ces proches, qui tiennent à garder l'anonymat, et l'AMDH, ont précisé aux médecins que la plupart des ex-disparus présentent des troubles psychiques (graves pour certains), des troubles loco-moteurs de gravité variable (l'un d'entre eux serait paralysé depuis 1984 (il s'agit du Capitaine Belkebir Abdellatif) et des troubles de la vision et de l'audition, suite à leur détention de 18 ans à Tazmamart dans l'isolement total et l'obscurité. Les familles rencontrées ont tenu à souligner

aux membres de la mission qu'elles ne souhaitent pas leur présenter leurs parents pour un examen médical, tant les pressions policières étaient fortes. Tous les libérés auraient reçu la même consigne à la veille de leur élargissement. «Souvenez-vous, Tazmamart n'a jamais existé» (sic!).

3) Pour les morts de Tazmamart, trente au total, aucune famille n'a reçu d'avis officiel. Une famille, qui sait de source sûre que son fils est mort à Tazmamart, a tenu à rencontrer les médecins pour leur communiquer que la police est venue lui dire qu'il ne fallait pas accorder de crédit à la liste des morts parue dans les journaux et que tous les militaires seraient libérés après le 22 octobre 1991.

4) Alors que pour les trois organisations la liste des hommes libérés de Tazmamart était de 20 au 4/11/1991, en plus des deux détenus de Kénitra, l'AMDH a annoncé mercredi 6/11/1991, l'élargissement de 6 autres «disparus». Il s'agit très probablement du lieutenant Mensatte Mohamed (procès de Skhirat, 10 ans), du lieutenant Moujahid Mohamed (procès de Skhirat, 4 ans), du sergent Rajali Ahmed (procès de Kénitra, 3 ans), du sergent Akaou Abdellah (procès de Kénitra, 3 ans), du sergent Majdoub Akka (procès de Kénitra, 3 ans), du caporal-chef Bouamlatte Mohamed (procès de Kénitra, 3 ans).

On est sans nouvelle de trois autres officiers : le lieutenant-colonel Mohamed Ababou (procès de Skhirat, 20 ans), le capitaine Mohamed Chalatte (procès de Skhirat, perpétuité) et l'aspirant Ahmed Mzirek (procès de Skhirat, 12 ans). Ces trois officiers, selon divers recoupements, n'auraient pas été vus à Tazmamart le 15 septembre 1991, au moment où les autres militaires allaient être transférés à l'école des cadets d'Ahermoumou (Moyen Atlas) avant d'être, soit libérés, soit incarcérés à Kénitra.

Nous sommes d'autant plus inquiets qu'il est établi désormais que quatre autres centres de détention secrets existent au Maroc : Kalaât El Caïd Abdellah (région de Ouarzazate), Ksar Aït Chaïr (région de Skoura), Oued El Maleh (région de Skoura), Oued Ounil (région pré-saharienne qu'on ne peut atteindre qu'en hélicoptère). Les trois officiers seraient-ils dans l'un de ces quatre centres avec des «disparus» civils dont Houcine El Manouzi ou les trois frères Boureqat de nationalité française qui ont aussi quitté Tazmamart le 15 septembre, l'état de deux d'entre eux serait particulièrement critique.

5) Un rapport médical plus détaillé sera bientôt publié et une autre mission préparée. Les autorités marocaines en sont avisées, ainsi que le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU et les ONG.

Enfin, les trois médecins ont examiné avant leur départ du Maroc (5/11/1991) deux prisonniers politiques libérés en août dernier et qui avaient observé une longue grève de la faim : Alami-Bouti Hassan et Ben Abdeslam Abdelali, l'un souffre de troubles loco-moteurs, psychiques et visuels, l'autre de troubles loco-moteurs très graves.

Lettre au Parlement Européen

Le 31 octobre, Francis Wurtz, député au Parlement Européen a écrit au Président du Parlement, M. Baron Crespo, pour attirer son attention sur la situation de M. Raïs et M. Ghani Achour, ex-bagnards de Tazmamart transférés à Kénitra.

«Mohamed Raïs, écrit-il, est, selon des informations, très gravement malade : comme tous les autres, il n'a plus de cheveux, ni de dents. Sa peau (après 20 ans passés sans lumière) est livide. Il marche avec les plus grandes difficultés. Un goût très important rend sa respiration et sa parole difficiles. Sa tension est constamment à 23.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je m'adresse à vous au nom de mon groupe afin que vous sollicitiez auprès des Ministères des Affaires Etrangères de la Communauté, réunis dans le cadre de la coopération politique qu'ils entreprennent une démarche humanitaire urgente auprès des autorités marocaines afin que ces deux prisonniers soient libérés.

Dans l'attente d'une réponse positive à ma démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Il existe au Maroc quatre autres Tazmamart :

Kalaât El Caïd Abdellah (région de Ouarzazate),
Ksar Aït Chaïr (région de Skoura),
Oued El Maleh (région de Skoura),
Oued Ounil (région pré-saharienne).

LE CITOYEN SERFATY LIBRE MAIS EXILE

**Les Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc
(Belgique, Espagne, France, Pays-Bas, Suisse)
ont adressé à la presse le communiqué suivant:**

I. La "libération" de notre camarade Abraham Serfaty représente une victoire pour le mouvement international de solidarité avec les prisonniers politiques marocains. Elle est aussi la victoire de tous ceux qui à l'intérieur du pays et notamment dans les prisons luttent depuis tant d'années pour le droit et la dignité des citoyens marocains. Mais cette "libération" en forme d'expulsion vers la France, par l'explication grotesque et fallacieuse que les autorités marocaines en ont donnée pour la justifier, constitue de fait un bannissement et/ou une déchéance de citoyenneté : c'est inacceptable. Et c'est bien le citoyen marocain, Abraham Serfaty, que la France accueille et à qui elle va accorder le droit d'asile. Toute autre présentation des choses serait déshonorante pour le gouvernement français. Nous veillerons aussi particulièrement à ce qu'aucune restriction ne soit imposée au réfugié marocain Abraham Serfaty, libre de s'exprimer et de circuler conformément au droit français.

II. En tous cas cette libération n'est ni une victoire du droit ni l'adhésion miraculeuse du gouvernement marocain aux principes et aux instruments fondamentaux des Droits de l'Homme. Elle obéit avant tout à des calculs politiques en relation avec l'échéance du référendum sur l'autodétermination au Sahara Occidental.

Nous espérons seulement que la France n'a pas trempé dans ces calculs et que son gouvernement démentira les rumeurs selon lesquelles le prix de l'expulsion/bannissement de Serfaty est le soutien à une présidence marocaine (Mme Halima Warzazi) du comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les Droits de l'Homme (organisée par l'ONU à Berlin en 1993).

III. Cette "libération" constitue néanmoins avec celles d'août dernier un formidable espoir pour le peuple marocain parce qu'elle révèle la fragilité d'un régime aux abois sur le plan des Droits de l'Homme, régime qui devra répondre très vite :

a) du sort de tous ceux qui restent emprisonnés à Kénitra : les trois compagnons de cellule d'Abraham: Aït Bennaceur Ahmed, Rakiz Ahmed et El Harif Abdellah; Ahmed Khiari ainsi que les 14 autres condamnés à mort parce qu'ils sont islamistes et les centaines d'hommes et de femmes condamnés depuis 1981.

b) du sort de tous ceux qui sont déportés, les centaines de disparus morts vivants des camps de Tazmamart et de Kalâat M'Gouna; camps qu'Abraham, dès son arrivée en France a eu raison de comparer à celui d'Auschwitz. Le régime devra répondre aussi de ses crimes de sang : assassinats, morts sous la torture, exécutions sommaires comme celles de 98 soldats et de leurs deux officiers (le capitaine Benradhi et le lieutenant Chouaïb Hilali) à leur retour du Golfe le 30 mai dernier parce qu'ils auraient refusé de porter les armes contre les troupes iraqiennes.

IV. Notre lutte continue jusqu'à la libération de tous les détenus d'opinion au Maroc (786) et de tous les disparus, elle continue aussi pour que tous les prisonniers libérés aient le droit de s'exprimer, de travailler, de circuler (notamment d'avoir un passeport) et pour que tous les exilés politiques puissent rentrer au Maroc.

Paris, le 14 septembre 1991

C'était la rencontre avec le symbole de la lutte pour la liberté, la dignité et contre la tyrannie. «Le mur de l'injustice commence à se fissurer, écrit à ce sujet le Trait d'union de l'ATMF, et le combat pour la démocratie à porter ses fruits». Avant de se séparer et, pour certains, de rejoindre Clichy, les Comités réunis en coordination à Genève avaient tenu à adresser à Abraham le message suivant :

Le 3 octobre, à la Mutualité à Paris, une soirée a été organisée à l'initiative de 50 organisations pour fêter la libération d'Abraham Serfaty et exiger celle des autres détenus politiques. Se sont succédés à la tribune, Christine Daure-Serfaty, Abraham lui-même, Antoine Sanguinetti, A. Laâbi, Rachid El Manouzi, Roger Ferrari au nom des organisateurs de la soirée, et Gilles Perrault. Serfaty devait rappeler que

La libération d'Abraham Serfaty le 13 septembre dernier, saluée par tous les médias, a aussi fait l'objet de fêtes militantes comme de réunions publiques.

Le 29 septembre, à Clichy, la Communauté marocaine dans l'immigration, a tenu à lui rendre hommage et ce, à l'initiative de ses associations (AMF, ATMF, ASDHOM, APADM, CLCRM, UNEM). Ce 29 septembre ne fut pas une journée comme les autres, des retrouvailles furent particulièrement émues et le thé à la menthe n'avait pas eu depuis longtemps cette saveur.

la lutte contre la dictature continue. «Nous devons absolument centrer notre action, a-t-il dit, afin que ceux qui ont vécu l'enfer de Tazmamart sortent le plus tôt possible. Nous devons tout faire pour libérer les huit cents prisonniers politiques du pays qui sont pour certains depuis vingt ans à Kénitra. Nous devons exiger le châtiement des criminels de Tazmamart. Et exiger à l'échelle internationale un tribunal de Nuremberg pour Tazmamart». Car, pour lui, le Maroc peut être autre chose qu'un camp de prisonniers. Dans le cadre d'un Maghreb démocratique et fraternel avec l'Europe, dans le cadre d'un peuple palestinien rétabli dans ses droits, «nous pouvons faire de la Méditerranée ce qu'elle aurait dû être depuis toujours, une mer de lumière».

La 32ème coordination européenne des CLCRM à Abraham Serfaty

Très cher camarade Abraham,

La 32ème coordination européenne des Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc, réunie à Genève les 28 et 29 septembre 1991, a tenu à saluer ta libération qui représente une victoire pour le mouvement international de solidarité avec les prisonniers politiques marocains. Ton élargissement, qui nous comble de joie, symbolise une étape décisive pour tous ceux qui à l'intérieur du pays et notamment dans les prisons luttent depuis tant d'années pour le droit et la dignité des citoyens marocains.

Te voilà provisoirement en France parmi les tiens, le droit a partiellement triomphé, aidé en cela par ta détermination et ton extraordinaire courage et lucidité. L'arbitraire a reculé, mais la tyrannie makhzénienne existe toujours. Nul doute que la société civile marocaine comprendra très vite maintenant la nécessité de rompre avec un système coupable de toutes les dérives et de la confiscation systématique de ses droits. Tu as ouvert une brèche et par le sacrifice de 17 ans de ta liberté tu as aidé la vérité à se faire jour; même les emmurés de Tazmamart l'ont entendue.

Nous saluons encore une fois ta libération et t'assurons que nous resterons plus que jamais à tes côtés pour cet immense combat en faveur des Droits de l'Homme.

Avec nos salutations fraternelles et militantes.

Ahmed Benani au nom de la coordination.
Genève, le 28/29 septembre 1991

Le collectif international pour la libération de A. Serfaty et A. El Harif, mineurs marocains, adressait le 16 septembre 1991 le communiqué suivant :

Abraham Serfaty est libre.
Poursuivons le combat.

Abraham Serfaty est libre, notre joie est grande. Grande aussi notre détermination car Abdallah El Harif est toujours dans les geôles d'Hassan II avec des centaines d'autres prisonniers politiques.

En accord avec Abraham, avec lui, nous poursuivons le combat jusqu'à la libération sans condition d'Abdallah et de ses camarades.

L'immense victoire que nous venons de remporter, avec toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour le respect

des droits au Maroc, est un encouragement supplémentaire pour amplifier la pression.

Notre collectif invite tous ses membres à faire savoir une nouvelle fois, partout dans le monde, auprès des autorités nationales et des ambassades ou consulats du Maroc, notre volonté de poursuivre l'action.

Plus que jamais nous devons agir, la victoire est proche.

Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) Communiqué relatif au citoyen marocain Abraham Serfaty

La Commission Administrative de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme, réunie en session ordinaire le samedi 14 septembre 1991 à Rabat :

1/ exprime son profond soulagement à la suite de la relaxation du citoyen marocain Abraham Serfaty, détenu politique durant 17 années en raison de ses opinions;

2/ exprime son étonnement et sa condamnation pour les procédés consistant en le déni de sa nationalité et son expulsion du pays qui ont accompagné sa libération, et exige du gouvernement d'y mettre un terme;

3/ affirme la détermination de l'AMDH à poursuivre ses efforts, avec l'ensemble des forces démocratiques du pays, en vue de la libération de tous détenus et «disparus» politiques et du retour des exilés au pays.

Le Président : Mohamed El Hihi.

SERFATY : UN COMBAT

Vendredi 13 septembre, un homme s'est imposé sur les écrans de nos télévisions: ce militant que l'on savait condamné à perpétuité pour avoir défié Hassan II, dont on n'avait vu que de mauvaises photos prises dans sa cellule de Kénitra, sortait tout d'un coup de la carlingue d'un avion, s'avancait en s'appuyant sur une canne anglaise, saluait, le poing levé, ceux qui étaient venus l'attendre. Abraham Serfaty avait appris quelques heures plus tôt qu'il allait être libéré. Il était déjà parmi nous.

Le temps de reprendre souffle, de boire un verre d'eau, et il s'adressait aux journalistes avec une force stupéfiante. Il élevait deux protestations : d'abord contre le maintien en détention de 3 compagnons qu'il venait de quitter à la prison de Kénitra et contre les conditions inhumaines faites à des centaines de détenus et militaires au Maroc, spécialement au bagne de Tazmamart. Puis il attaquait Driss Basri, le ministre de l'Intérieur qui venait de lui soumettre une sorte de reconnaissance d'expulsion en tant que citoyen brésilien!

Et surtout Abraham Serfaty proclamait haut et clair qu'il n'avait fait aucune concession pour obtenir sa libération, qu'il maintenait «intégralement et sans réserve» toutes les opinions pour lesquelles il avait lutté sa vie durant, qu'il gardait «confiance dans le socialisme et dans les forces du socialisme qui persistent dans le monde».

Cet homme de 65 ans peut relire sa vie comme un long combat: originaire d'une famille juive aisée, il aurait pu répondre aux sollicitations du Protectorat et jouer la francisation. Il se veut au contraire solidaire des Marocains musulmans et se révolte déjà contre le racisme des Français du Maroc. En 1944, après avoir appris que 25 jeunes musulmans avaient été fusillés à la suite des manifestations nationalistes, il adhère aux Jeunesses Communistes.

Années de formation scientifique: Serfaty est admis à l'école des Mines de Paris et revient au Maroc à 23 ans comme ingénieur aux Phosphates. Passionné par les techniques de l'industrie phosphatière, il contribue aux combats syndicaux et politiques. En 1952, c'est la répression précédant la déportation du Sultan, Serfaty est arrêté, longuement interrogé et assigné à résidence dans le Massif Central où il restera 3 ans.

A l'Indépendance, il est nommé directeur technique de l'Office Chérifien des Phosphates. Il participe aux réflexions sur l'indépendance économique à construire. Mais il appuie aussi les revendications ouvrières et prépare un «statut du mineur». C'en était trop pour des gouvernements déjà plus soucieux d'économie que de progrès social: Serfaty est nommé à un poste d'enseignant à l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs, à Rabat.

C'est l'époque des luttes politiques décisives au sein des formations de l'opposition que le pouvoir hassanien soumet alternativement et sélectivement à la répression féroce et aux entreprises de séduction. Après de nombreuses arrestations et interdictions, les communistes vont finir par obtenir la reconnaissance légale de leur parti contre une série d'abdications: le parti perdra son label, devenant «Parti du Progrès et du Socialisme», il rompra ses liens les plus évidents avec Moscou; il acceptera les règles d'un jeu dont Hassan II se veut le maître absolu. Profession de foi monarchiste, reconnaissance de l'Islam sunnite comme religion d'Etat, acceptation de la sacralisation de la personne du roi, de sa famille et de ceux auxquels il délègue une part de son autorité: c'était la domestication totale de toutes les forces de contestation du régime hassanien. Abraham Serfaty refuse ce compromis. En 1968, il se rapproche des militants qui, regroupés par Abdellatif Laâbi autour de la revue *Souffles*, préconisent une vraie révolution culturelle et idéologique au Maghreb et soutiennent résolument la cause palestinienne. En 1970, il rejoint les militants d'Ilal Amam («En Avant») formé d'anciens communistes et de gauchistes qui, opposé aux concessions des partis «légaux», acquiert rapidement une grande audience en particulier chez les lycéens et les enseignants. La répression ne tarde pas: pendant les grèves

scolaires de 1971-1972, Abraham Serfaty comme Laâbi et beaucoup d'autres, est arrêté, torturé, puis remis en liberté. Il décide alors de poursuivre dans la clandestinité.

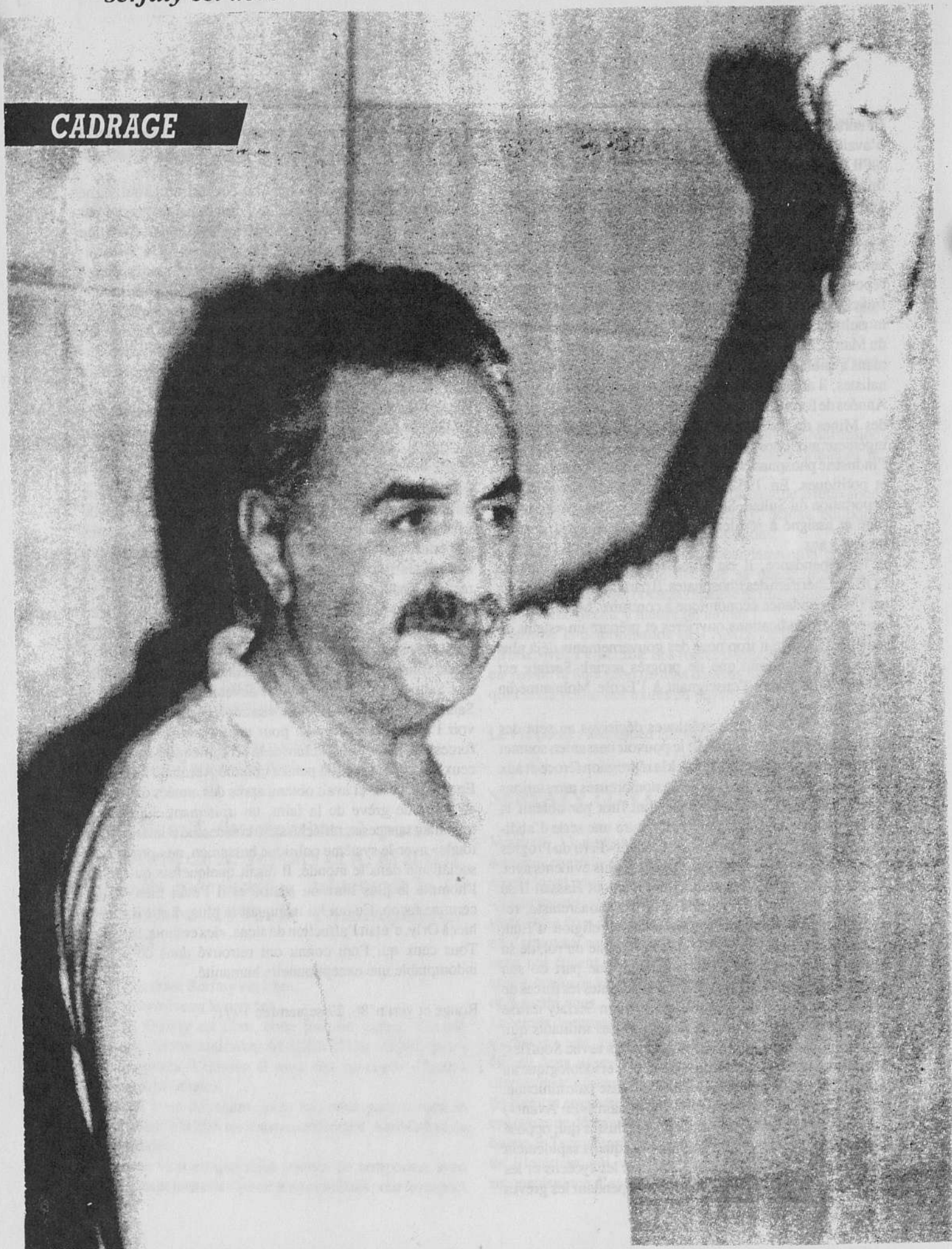
Ces années exaltantes d'organisation d'un réseau qui anime certaines luttes sociales. Serfaty, désormais recherché par toutes les polices du Royaume, est caché par Christine Daure, mais n'échappe pas à l'arrestation en 1974: 9 semaines de tortures abominables, 14 mois passés dans des centres de détention secrets. Abdellatif Zeroual, le plus proche compagnon, meurt dans la première semaine d'interrogatoires et Serfaty aurait connu sans doute le même sort si son arrestation n'avait été signalée à l'étranger. Le procès intervient que 3 ans plus tard, au milieu de 138 accusés, Serfaty sera condamné à la détention à perpétuité bien que l'accusation n'ait pu établir aucune incitation réelle à l'usage de la violence. Mais les accusés n'entendent pas même le verdict: ils sont debout, chantent des hymnes révolutionnaires et crient «Vive la République du Maroc».

Entre temps, Hassan II avait réglé à son profit la «question du Sahara», ayant organisé la mobilisation de quelque 400000 Marocains pour une «Marche Verte» de récupération des anciennes provinces de l'Empire Chérifien et ayant fait donner les forces armées contre les Sahraouis qui ne se reconnaissaient pas immédiatement comme sujets de Sa Majesté. Les partis «légaux» se sont lancés dans la surenchère nationaliste et accusent encore quotidiennement de trahison tous ceux qui, comme Serfaty au fond de sa prison, résistent à l'énorme «intox» et affirment qu'il faut avant tout demander aux Sahraouis ce qu'ils veulent devenir. Mais la cause de Sahara marocain est devenue «sacrée» elle aussi et le pouvoir l'utilise au maximum pour neutraliser les anciennes forces d'opposition et exclure de la «communauté nationale» ceux qui s'aventurent à penser comme Abraham Serfaty.

En prison, celui-ci avait obtenu après des années de lutte et 45 jours de grève de la faim, un traitement...humain. Il travaillait sans cesse, réfléchissait à la nécessité d'une «rupture totale» avec le système politique hassanien, aux progrès du socialisme dans le monde. Il disait quelquefois qu'il était l'homme le plus libre au Maroc et il l'était bien, d'une certaine façon. Ce qui lui manquait le plus, disait-il avant-hier à Orly, c'était l'affection de siens, «les enfants, la vie»... Tous ceux qui l'ont connu ont retrouvé dans ce lutteur indomptable une exceptionnelle humanité.

Rouge et vert n°86, 27 septembre 1991.

CADRAGE



Il y a 26 ans, BEN BARKA...

Le mardi 29 octobre a eu lieu, comme chaque année devant la brasserie Lipp, un rassemblement en hommage à la mémoire de Mehdi Ben Barka et pour rappeler que la vérité doit être faite sur sa disparition.


Depuis 26 ans ni les autorités marocaines ni les autorités françaises ne s'y sont employé...

Bachir Ben Barka, Maurice Butin, Abraham Serfaty, Christine Daure-Serfaty ont pris la parole.

L'ASDHOM et le Comité de Limoges ont conçu cette carte à adresser au Président de la République.

BEN BARKA ...

Ils ont
assassiné
l'Homme
le 29.10.65
à Paris...



La France
est comptable
de ce crime.
Elle doit la
vérité.

Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc
Comité de lutte Contre la Répression au Maroc. Limoges -

Monsieur le Président,

Le 29 octobre 1965 le pouvoir royal au Maroc,
avec la complicité des services secrets français
et israéliens, fait enlever et assassiner M. BEN BARKA.

Depuis 26 ans, sa famille et les défenseurs de
la Justice au Maroc et dans le monde réclament
la vérité sur ce crime ...

Monsieur Lionel Jospin récemment interpellé
par un député de l'opposition sur les "Affaires"
à l'Assemblée Nationale repliqua en évoquant
l'accablant dossier BEN BARKA ...

Puisque VOUS SAVEZ, je vous demande
à l'occasion de ce douloureux anniversaire
de faire la lumière sur cet assassinat.

La France doit la Vérité.

Nom Signature

Présidence de
la République
55, Fbg St Honoré
Palais de l'Élysée
75008 Paris

Dans le journal *Expression Immigrés-Français*, revue d'information de la Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (1), J-C écrit un article intitulé *De la lutte pour l'indépendance à la lutte pour le pain et la démocratie*, en commémoration de la disparition de Mehdi.

Nous en donnons quelques extraits concernant le militant :

BEN BARKA : L'INDÉPENDANCE ET LA DEUXIÈME RÉVOLUTION

Mehdi Ben Barka est né en 1920 à Rabat. Issu de milieu modeste, il fait de brillantes études scientifiques. En 1944, il est un des signataires du manifeste de l'Istiqlal pour l'indépendance, ce qui lui vaut la prison pendant deux ans. A sa libération, il va à Paris où siège l'ONU et multiplie les contacts pour populariser la cause marocaine.

En 1951, le maréchal Juin dit de lui : « C'est l'ennemi public numéro un. » Repéré comme chef d'orchestre clandestin de la fraction nationaliste, il est arrêté et assigné à résidence dans le bled, puis dans le Haut-Atlas. Il se perfectionne en arabe, en anglais, apprend le berbère, suit des cours d'économie politique.

Libéré en 1954, il noue des liens avec les réseaux de résistance qui préparent le déclenchement de la vague d'attentats. Il participe aux consultations d'Aix-les-Bains ouvertes en août 1955 pour préparer l'« indépendance dans l'interdépendance ». A ce sujet, il fera, plus tard, une autocritique : le colonialisme français cédait sur le plan politique pour se maintenir sur le plan économique, et il aurait fallu donner plus de place à la solidarité avec l'Algérie en lutte.

Des témoignages sur Ben Barka le disent non dogmatique, ouvert à un compromis avec la monarchie, marxiste et démocrate - partisan d'une réforme agraire, de nationalisations dans l'industrie et de planification sous le contrôle des masses -, en résumé pragmatique et, surtout, à la recherche de l'intérêt du peuple marocain. Animé d'une formidable énergie, ce qui lui vaut le surnom de « Dynamo », il est très lié aux syndicalistes, résistants, étudiants et déshérités. Jean Lacouture écrit de lui, en 1965 :

« Un ferment acide qui, depuis vingt ans, attaque ou fait lever la lourde pâte de la société marocaine, décapant le féodalisme, harcelant le capitalisme, remettant tout en question, jusqu'à la monarchie, jusqu'à la foi populaire. »

En 1956, secrétaire exécutif de l'Istiqlal, il épure le mouvement d'éléments douteux introduits dans la Résistance, avec l'épisode malheureux de la disparition d'Abbès Messadi. Toujours en 1956, il est président de l'Assemblée nationale consultative, dont tous les membres sont nommés par le sultan Mohammed. Dans cette période suivant l'indépendance, la population se mobilise pour la construction d'écoles, de dispensaires, de routes. Mehdi Ben Barka lance en 1957 la construction de la route de l'Unité, à travers la montagne du Nord marocain, qui réunira les zones des protectorats français et espagnol que les deux puissances coloniales ont maintenues séparées. Ce travail, fait par douze mille volontaires de tout le Maroc, est aussi un mouvement d'alphabétisation, de formation sportive et culturelle.

Beaucoup de nouveaux cadres tentent de construire une politique de développement et de lutter contre la corruption. L'effort de scolarisation est énorme, et une politique révolutionnaire de la santé est envisagée, avec priorité à la prévention, à l'éducation et aux soins sanitaires.

Cependant, des contradictions apparaissent très vite dans le parti de l'Istiqlal. Ben Barka démissionne en 1958. C'est la scission et il fonde, le 6 septembre 1959, l'Union nationale des forces populaires (UNFP), entraînant ceux pour qui l'indépendance doit se traduire par de profondes réformes. C'est la seconde révolution. A la fin de l'année 1959, le journal de l'UNFP invoque « la responsabilité du gouvernement devant le peuple » et non le roi, ce qui est une offense pour ce dernier. Deux dirigeants parmi les plus éminents sont emprisonnés. Ben Barka part en Allemagne. Deux mois plus tard, en février 1960, la Sûreté

annonce la découverte d'un complot. Les instigateurs seraient d'anciens résistants, des dirigeants de l'UNFP, et Ben Barka en serait le cerveau. C'est un avertissement à l'UNFP, seule force d'opposition alors crédible, et le premier d'une série de complots, la plupart du temps largement factices, utilisés comme méthode de gouvernement.

Le roi Mohammed V meurt le 26 février 1961. Il est pleuré comme le libérateur du Maroc.

Ben Barka ne retourne au Maroc qu'en mai 1962, pour le II^e Congrès de l'UNFP. L'accueil triomphal qui lui est fait mesure sa très grande popularité. Mohammed V avait promis après l'indépendance une Assemblée constituante mais son fils, Hassan II, qui lui succède, se fait tailler une Constitution sur mesure qui couvre son pouvoir absolu d'un vernis « démocratique ». L'UNFP appelle à s'abstenir au référendum sur cette Constitution, et Ben Barka échappe de justesse à un accident provoqué. Il part se faire soigner en Allemagne.

Des élections législatives ayant lieu l'année suivante, en 1963, l'UNFP décide de s'y présenter. Ben Barka avertit que, s'il y a fraude électorale, il s'ensuivra un affrontement direct et que, si l'administration continue sa mainmise sur le peuple, cela entraînera obligatoirement une riposte et l'impossibilité de continuer à exister comme un parti légal.

Malgré les truquages aux élections, l'UNFP gagne vingt-huit sièges sur cent quarante-quatre. Ben Barka est élu à Rabat avec 90 % des voix. L'UNFP est devenue une force plus large, tout en affirmant sa doctrine progressiste et ses objectifs révolutionnaires. Son influence s'est affermie sur les grandes villes, les étudiants, les milieux ouvriers et certains secteurs ruraux. Mehdi Ben Barka est devenu l'ennemi numéro un du palais.

LE « COMLOT » DE JUILLET 1963

Certains ne croient pas à un compromis avec le roi et préparent un affrontement violent. Il y a là un grand symbole de la Résistance, le fqih Basri, lié à toutes les couches de la société, de celles des bidonvilles à la bourgeoisie nationale, et qui a préparé la lutte armée dès 1953. Il y a aussi l'impétueux Moumen Diouri et l'insaisissable Cheik el-Arab, légende vivante des bidonvilles.

La répression tombe sur ces préparatifs et va s'étendre à l'UNFP, qui inquiète beaucoup le roi, étant donné

qu'elle risque d'avoir de bons résultats aux élections cantonales et municipales.

Le 16 juillet 1963, des militants de l'UNFP, réunis à leur siège à Casablanca, sont raflés par la police et cinq mille personnes sont arrêtées dans tout le pays, ce qui casse le développement de l'opposition. Ben Barka est au Caire.

Le fqih Basri, Moumen Diouri et des centaines d'autres sont sauvagement torturés à Dar el-Mokri, à Rabat. Le journal de l'Union marocaine du travail (UMT) annonce : « La torture constitue désormais un facteur nouveau dans la conjoncture marocaine. Il serait même plus juste de dire que ce facteur est, d'ores et déjà, déterminant dans le comportement des individus et des organisations. (...) Quel que soit l'épilogue du nouveau "complot", cette donnée nouvelle qu'est la torture pèsera désormais lourdement sur la vie politique du pays. »

Ce procès va entraîner une grosse mobilisation en France, en solidarité avec les accusés. Leur défenseur sera maître Abderrahim Bouabid, représentant le plus connu de l'opposition marocaine pour longtemps. Au cours du procès, il protestera violemment, comparant les méthodes de la police et du parquet général à celles du protectorat.

Moumen Diouri avait cédé à Oufkir avant le septième degré de la torture - la mort - et accepté une mise en scène au procès, où il devait être le principal support de l'accusation. Au lieu de cela, arrivé devant le tribunal, il dévoila la machination et le complot de la police contre l'UNFP.

Le verdict tomba le 14 mars 1964 : onze condamnés à mort, dont le fqih Basri, Moumen Diouri, Omar Benjeloun et, par contumace, Ben Barka et Cheik el-Arab, des peines de prison touchant les autres inculpés.

Cinq mois plus tard, Oufkir fait boucler un quartier de Casablanca où il a appris que se trouve Cheik el-Arab, celui qu'il voulait à tout prix prendre vivant. Il n'y parviendra pas, et on dit que Cheik el-Arab garda sa dernière

balle pour lui-même, restant jusqu'au bout l'« Insaisissable ».

Après la mort de ce grand résistant, Hassan II commue les peines de mort du procès de juillet 1963 en détentions à perpétuité.

L'INSURRECTION DU 23 MARS 1965

L'indépendance aurait dû, dans un sens progressiste, se traduire pour les paysans par une récupération des terres colonisées par les Français et une réforme agraire. Au lieu de cela, Mohammed V prit la meilleure part, devenant le plus grand propriétaire foncier du royaume, et la bourgeoisie rurale prit le reste des meilleures terres.

Ceci entraîna un catastrophique exode rural, les paysans venant en masse échouer et s'entasser près des villes dans des bidonvilles où survivaient les nombreux sans-emploi.

Le reste de la population, des travailleurs, est aussi touché par la crise qui résulte de l'échec du premier plan quinquennal (1960-1964).

A côté de la misère, un luxe insupportable. Une minorité s'enrichit énormément et, au lieu de faire des investissements productifs d'emplois, se spécialise dans l'import-export et la spéculation immobilière. Les capitalistes étrangers, notamment français, conservent ou améliorent leurs profits et trouvent de bons gérants sur place.

La corruption règne de haut en bas de l'appareil d'Etat par les pots-de-vin et dessous de table. Le roi donne l'exemple par l'énormité de ses possessions, ses placements innombrables à l'étranger et son mode de vie. Le système Hassan II fait venir au gouvernement surtout des courtisans et des concussionnaires, ce qui prive la direction du Maroc de ses meilleurs éléments.

Le 23 mars 1965, une circulaire ministérielle restreint le droit à l'instruction qui avait fait de grands progrès avec l'indépendance et la fin du blocage de la colonisation. Les lycéens descendent dans la rue pour manifester, la police tire, et c'est l'insurrection. Les parents, apprenant que leurs enfants sont raflés par la police, arrivent, puis

ce sont les masses des sans-travail des bidonvilles. Il fallut trois jours à Oufkir pour vaincre, au moyen de l'armée, le soulèvement à Casablanca. Il fit de même à Rabat et Fès.

Il y eut des centaines de morts dont une majorité d'enfants. Onze ans plus tard, le massacre par l'apartheid d'enfants à Soweto, en 1976, en Afrique du Sud, sera une répétition de cette horreur.

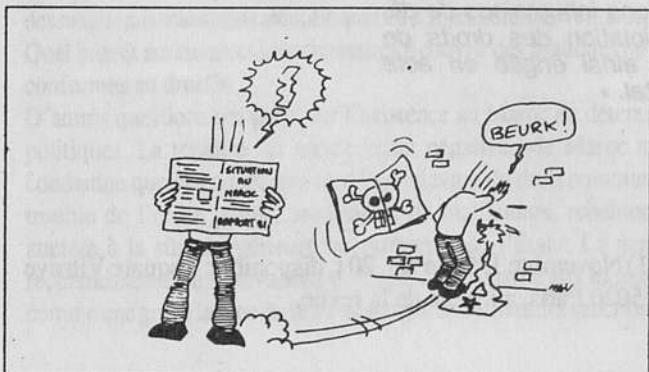
En 1965, Ben Barka est toujours à l'extérieur du Maroc depuis 1963, condamné à mort par contumace deux fois, pour le « complot » de juillet 1963 et pour avoir condamné la monarchie marocaine lors d'une courte guerre qui oppose, en 1963, l'Algérie et le Maroc au sujet d'un problème de frontières.

Il écrit en juin 1965 un texte où il conteste la politique économique du roi qui a provoqué les émeutes de mars. Cette politique sert les intérêts néocolonialistes et un Etat de privilèges et d'exploitation. Elle n'est pas démocratique, les élections sont truquées, la liberté de réunion est niée, la presse bâillonnée, les porte-parole des masses sont persécutés. Dans ces conditions, la majorité de la population, victime de la misère, de l'inculture, n'ayant plus d'espoir, a agi de façon directe et, en réponse à la répression, violente.

BEN BARKA L'INTERNATIONALISTE : LA TRICONTINENTALE

En plus de sa grande activité au Maroc, Medhi Ben Barka a une autre activité aussi importante à l'extérieur. Il est conscient de l'urgence de regrouper les revendications des peuples de l'hémisphère Sud. Après avoir été l'animateur du Fonds de solidarité afro-asiatique, il devient le personnage clé de la Conférence des trois continents prévue à La Havane en janvier 1966. Cette Conférence tricontinentale va réunir vingt-sept délégations de mouvements révolutionnaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

A l'origine de la Tricontinentale, il y a l'Organisation de solidarité des peuples d'Afrique et d'Asie (OSPAA) et un Fonds de solidarité afro-asiatique, créés en décembre 1957 à une conférence réunissant au Caire cinq cents délégués de quarante pays. L'OSPAA désigne en 1965 Ben Barka comme président du comité préparatoire à la première Conférence tricontinentale, et elle lance un appel mondial visant en premier lieu l'empire américain :



« Les peuples des trois continents éprouvent profondément le besoin de solidarité qui doit exister entre eux ainsi que la nécessité de coordonner leur lutte contre l'ennemi commun : l'impérialisme yankee. »

Mohamed Harbi, révolutionnaire algérien, explique qu'une raison importante de la force de Ben Barka, avec qui il travaille en 1960 dans le Comité afro-asiatique, est l'existence de lieux de confiance entre Mehdi et les leaders africains des pays sous tutelle menant des luttes radicales : Moudlan au Mozambique, Cabral en Guinée et au Cap-Vert, Nelson Mandela et Oliver Tambo en Afrique du Sud, Mugabé et N'komo du Zimbabwe et, surtout, un Camerounais, Gsendé Afana, avec qui il mène les grandes batailles pour l'essor et l'indépendance des organisations arabes et africaines. Cette force permet à Ben Barka d'être l'interlocuteur des Soviétiques, des Chinois et des Égyptiens, qui dominaient le Comité de solidarité afro-asiatique. Son combat à l'intérieur même du Maroc compte aussi évidemment beaucoup pour sa reconnaissance à l'extérieur.

Ben Barka refusait toute satellisation des mouvements de libération et, pour cela, voulait que l'aide soit centralisée puis redistribuée aux organisations combattantes selon les nécessités et non selon les intérêts opportunistes des États (l'aide aurait pu aller jusqu'à l'envoi de forces internationales dans les lieux de conflits très durs). De son vivant, il aura été un arbitre irremplaçable entre Pékin et Moscou, empêchant que leur conflit bloque le développement de la solidarité entre les mouvements de libération nationale.

Les contacts avec les mouvements révolutionnaires sud-américains furent facilités par Solidarité - organisation où agissait le « porteur de valises » Henri Curiel, avec des buts semblables à ceux de la Tricontinentale - qui avait bénéficié de l'aide de l'opposition marocaine pour son démarrage et ses premières prises de contact, au Maroc, avec des mouvements de libération nationale des colonies portugaises et des pays africains.

Le 9 août 1965, une conférence mondiale contre la bombe atomique a lieu à Nagasaki. Ben Barka y participe et appelle à la « lutte contre l'impérialisme américain à travers le monde, car cet impérialisme a la prétention de régenter le monde », dénonciation due notamment à l'intensification de la guerre d'agression au Viêt-nam.

Le 17 octobre 1965, Mehdi est en route pour l'Indonésie où se tient une conférence internationale sur la liquidation des bases étrangères, mais il

doit rebrousser chemin car un putsch militaire, suscité par la CIA, vient d'y avoir lieu. La répression anticommuniste extrêmement sanglante fera trois cent mille victimes.

Au procès des assassins de Ben Barka, le témoin cubain Osmani Cienfuegos déclarera : « *Ceux qui avaient intérêt à ce que la conférence n'ait pas lieu connaissaient l'importance du rôle que jouait Ben Barka dans cet événement. Ils savaient qu'il était un facteur d'unité dans la lutte des trois continents. Ils savaient que leur ennemi principal était Ben Barka.* »

LE VÉRITABLE VISAGE DU RÉGIME MAROCAIN

Pour les détails sur ce qui s'est passé à Paris les 29, 30 et 31 octobre 1965, on peut lire les livres de Gilles Perrault et de Daniel Guérin. Pour le fond, laissons la parole à Bachir Ben Barka, le fils de Mehdi, qui nous déclare : « *L'enlèvement et l'assassinat de mon père, il y a vingt ans, étaient l'aboutissement d'un plan minutieusement préparé depuis plusieurs mois par le pouvoir marocain. Le crime a été exécuté par le ministre de l'Intérieur et le directeur de la Sûreté nationale marocaine, des truands français et des flics marocains, avec la complicité de barbouzes, d'agents secrets et de policiers français, sous la bénédiction des services secrets américains et sionistes.*

« *Cet acte a dévoilé à l'opinion publique mondiale le véritable visage d'un régime qui répondait aux aspirations légitimes d'un peuple à une réelle démocratie par la répression sanglante, les enlèvements et les assassinats. Personne n'a oublié Casablanca, les massacres de 1965 annonçant ceux de 1981, de 1984 et de 1990.*

« *Qu'en est-il aujourd'hui ? Derrière la façade décrépite d'un Parlement monté de toutes pièces pour apaiser la conscience des investisseurs étrangers et des décideurs du FMI, il y a la réalité quotidienne des disparitions, séquestrations, des jugements et des conditions inhumaines de détention. La violation des droits de l'homme est ainsi érigée en acte gouvernemental.* »

Ces paroles résument la situation du Maroc depuis une trentaine d'années : les soulèvements populaires de 1965, 1981, 1984 et 1990, sauvagement réprimés, les divers « complots » et procès politiques, dont celui des frontistes, avec Abraham Serfaty, les grèves de la faim entraînant cinq morts, la guerre contre les Sahraouis, les exécutions, les tortures, les disparitions, le bagne de Tazmamart, l'enlèvement de la famille Oufkir payant pour le père... les juteux bénéfices des mille deux cents entreprises françaises implantées au Maroc. Aujourd'hui, la conjugaison des pressions des organisations démocratiques marocaines et internationales de la campagne de solidarité avec les détenus et des pressions gouvernementales pour le respect des droits de l'homme provoquent certains résultats comme la spectaculaire libération du valeureux Abraham Serfaty. Cependant, comme ce dernier le dit, le combat doit continuer pour la libération de tous les prisonniers politiques, notamment ceux de Tazmamart, l'arrêt de la répression terrible et la démocratisation au Maroc.

Le combat doit aussi continuer pour la vérité sur l'« affaire Ben Barka », au sujet de laquelle il y a toujours blocage, vingt-six ans après. La seule chose nouvelle, depuis 1981, a été la demande faite par monsieur Mauroy au SDECE de transmettre tous les documents sur l'affaire au juge d'instruction, Bachir Ben Barka et sa mère ayant déposé, en 1975, une plainte pour assassinat avec constitution d'une partie civile. Seule une partie des documents, la moins intéressante, a été transmise. Le reste est bloqué au nom de la « raison d'Etat ». Ainsi, notre gouvernement contredit ses propres déclarations sur les principes des droits de l'homme. Dans notre engagement pour la solidarité entre immigrés et Français, apportons notre soutien aux proches et compagnons de Mehdi Ben Barka, dans leur lutte pour que la vérité soit faite. Apportons notre soutien au peuple marocain, dont cinq cent mille individus vivent en France, pour que le temps de la liberté vienne enfin au Maroc.

(1) Novembre 1991, n°68, 20 f, disponible: 4 square Vitruve 75020 Paris, au siège de la revue.

Le Maroc devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies

Le 22 et le 23 octobre 1991, le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies a consacré une partie de sa 43^{ème} session à l'étude du cas marocain. Composé de 18 experts indépendants, de nationalités diverses, le Comité a pour tâche de superviser la mise en oeuvre du Pacte International sur les Droits Civils et Politiques (PIDCP) dans les pays signataires de ce pacte. Il étudie les rapport envoyés par les Etats et invite, s'il le juge nécessaire, certains Etats à mandater une délégation pour répondre aux questions soulevées par le rapport national. Les réunions se tiennent au Palais des Nations Unies, à Genève.

En juillet dernier, l'étude du cas marocain avait été suspendue, la délégation du Royaume n'ayant pas accepté que des caméras de télévision placées dans la salle enregistrent les débats. Pour la 43^{ème} session, il avait été convenu qu'une seule caméra de télévision (envoyée par TF1) serait admise, placée dans la tribune réservée au public.

Il n'a pas fallu moins de trois longues demi-journées pour permettre aux experts de poser les innombrables questions que soulevaient les insuffisances, les dérobades, voire les formulations contradictoires de la délégation marocaine. Sans prétendre à l'exhaustivité, relevons les thèmes essentiels mis en discussion.

1/ Problèmes généraux

Plusieurs experts ont interrogé la partie marocaine sur:

- la durée de la garde à vue, la possibilité laissée aux personnes arrêtées de prévenir leurs familles et de contacter un avocat;
- le recours à des contraintes physiques ou morales pendant l'instruction;
- la durée maximale de l'emprisonnement avant jugement;
- le respect de la présomption d'innocence et la charge de la preuve.

Sur tous ces points, le délégué marocain a répondu par de très fastidieuses lectures du code pénal. «Au Maroc, la garde à vue, a-t-il déclaré sans sourciller, est limitée à 96 heures, renouvelable une fois; la durée de détention préventive est de quatre mois, renouvelable 5 fois, soit au maximum un an (sic); la police judiciaire doit prévenir les familles dans les 24 heures qui suivent l'arrestation...»

Des abus sont-ils commis? «Il faudrait établir que des policiers et des magistrats marocains aient été animés d'intentions malveillantes. Quel intérêt auraient ces fonctionnaires à couvrir des pratiques non conformes au droit?»...

D'autres questions ont porté sur l'existence au Maroc de détenus politiques. La réponse fut naturellement négative: «le Maroc ne condamne que des coupables de délits relevant du droit commun, trouble de l'ordre public, association de malfaiteurs, rébellion, atteinte à la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat». La non-reconnaissance de motivations politiques est apparue aux experts comme une grave lacune du droit marocain, entraînant des sanctions

particulièrement lourdes.

Plusieurs experts ont également interrogé sur l'existence d'une véritable liberté religieuse au Maroc: un Marocain peut-il adhérer à une secte hétérodoxe comme le «Baha'isme». Ici encore, refus de la délégation officielle d'envisager un problème: «les Marocains musulmans sont unanimement sunnites, fondamentalement attachés à la religion. Chacun conserve sa liberté de conscience mais tout prosélytisme et toute manifestation publique hétérodoxes sont interdits».

2/ Problèmes plus particuliers

Loin de se satisfaire de réponses de principe, les experts se sont inquiétés de dénis de justice caractérisés: Que sont devenus les militaires qui ont été condamnés en 1973 à des peines inférieures à vingt ans de prison, désormais purgées? Où sont les quelque 800 Sahraouis portés disparus?...

Les réponses ont été fort évasives: «l'un des militaires, le lieutenant Touil vient d'être libéré; pour les autres, l'affaire est en voie de règlement. Les Sahraouis? Beaucoup de gens qui parlent de disparitions, donnent des chiffres différents, des informations contradictoires; certains se trouvent sans doute à Tindouf dans les camps du POLISARIO; de toutes façons, la mission de l'ONU s'emploie à clarifier les choses...»

Autres questions précises concernant les lieux de détention secrets: la villa Dar-el-Mokri, le trop célèbre Derb-Moulay-Chérif, Tazmamart... Non répondit M. Othmani, «en tant que fonctionnaire du ministère de la justice, je peux vous dire que je ne connais aucun de ces lieux de détention: Dar-el-Mokri est le siège du Croissant Rouge marocain. Au Derb-Moulay-Chérif, à Casablanca, se trouve seulement un commissariat où l'on entre et d'où l'on sort librement». Dénégations dérisoires qui ne soulevèrent cependant aucun rire dans le Comité ni dans l'assistance...

Autres questions portant sur la liberté de circuler et de quitter le pays: «on a annoncé la libération de la femme et des enfants du général Oufkir. Mais ces personnes peuvent-elles sortir du Maroc -interrogèrent les experts- comment se fait-il que nombre d'anciens prisonniers politiques et certains avocats les ayant défendus ne puissent obtenir de passeport?». Ici encore des réponses bien curieuses: «la famille Oufkir est tout à fait libre de ses mouvements mais peut-être n'a-t-elle reçu aucune invitation à l'étranger. En ce qui concerne les passeports, les services chargés de les imprimer ne suffisent pas à la demande; certains Etats étrangers demandent au Maroc de freiner la délivrance de titres de voyages, etc.»

Plusieurs experts se sont enfin inquiétés de la justification ayant permis l'expulsion d'Abraham Serfaty: qu'en est-il de cette nationalité brésilienne que le Maroc affirme avoir découvert 17 ans après l'arrestation de Serfaty, 14 après sa condamnation à la détention à perpétuité? La délégation marocaine a prétendu détenir des documents attestant que Serfaty se déclare indûment marocain...

Conclusion

Au total, un immense décalage apparaît entre la noble façade du Maroc officiel et des réalités beaucoup moins prestigieuses.

La vitrine est celle d'un Etat régi par une législation comparable à

celle des pays européens les plus avancés en matière de protection des personnes et de démocratie; celle d'une amélioration régulière du fonctionnement des institutions: mise en place de tribunaux régionaux, décentralisés, amélioration de la formation des magistrats désormais initiés aux Droits de l'Homme, etc.

La réalité, beaucoup plus sombre, est celle d'un pays qui a hérité du Protectorat français une législation très restrictive où les droits d'association, de réunion, de manifestation sont strictement limités. Lors des jugements, les prévenus sont souvent condamnés sur la base d'aveux ou de déclarations consignés dans les procès verbaux de la police et de la gendarmerie, sans preuve supplémentaire et il appartient à l'inculpé de démontrer la fausseté de ce dont on l'accuse.

La réalité marocaine, c'est aussi un appareil policier disposant de forces nombreuses, de lieux de détention secrets qui, au mépris de toutes lois, enlève, torture, emprisonne pour des durées illimitées... C'est un ensemble de codes juridiques que ne précède aucun rappel de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. C'est, derrière les apparences d'un Etat de Droit, l'arbitraire d'un Souverain qui supprime toutes les lois écrites.

Quelques minutes des débats du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU (22 octobre 1991)

Des membres du Comité sont revenus sur la question de la famille Oufkir. La délégation marocaine ne dispose d'aucune information qui lui permette d'affirmer que cette famille n'a pas la possibilité d'obtenir un passeport. Elle ignore même si elle en a fait la demande; au demeurant, ce n'est pas une préoccupation majeure. Comme tous les ressortissants marocains, les membres de cette famille peuvent obtenir un passeport et si l'un des membres du Comité a entre les mains une requête, il pourra la soumettre à la délégation marocaine.

Enfin, M. Serghini demande à MM. Mavrommatis et Aguilar Urbina de bien vouloir expliciter leurs questions.

M. Dimitrijevic prend la présidence.

M. Mavrommatis précise qu'il avait demandé des éclaircissements concernant des événements qui, d'après l'Organisation arabe des droits de l'homme, connue pour son sérieux, s'étaient produits en janvier et décembre 1990. Deux grandes campagnes d'arrestation avaient été lancées et, au cours de la première, plus d'un millier de personnes avaient été arrêtées, les autorités provinciales de Casablanca voulant les renvoyer dans le désert dont ils étaient originaires.

M. Aguilar Urbina réitère sa préoccupation concernant les conditions dans lesquelles M. Serfaty a été expulsé immédiatement après sa sortie de prison. En effet, si l'intéressé est marocain, cette expulsion

le prive du droit de vivre dans son pays, d'où une violation de l'article 12; s'il n'est pas marocain, il y a violation de l'article 13 car les procédures classiques de recours que la délégation marocaine a exposées n'ont pas été appliquées. Par ailleurs, l'ambassadeur du Brésil au Costa Rica a indiqué à M. Aguilar Urbina que M. Serfaty n'avait pas la nationalité brésilienne; en ce cas, qu'en est-il de la reconnaissance de la personnalité juridique garantie à l'article 16?

M. Serghini (Maroc) ne parvient pas à situer les événements évoqués par M. Mavrommatis. La délégation marocaine ne manquera pas de lire le document de l'organisation citée et apportera dès que possible les éclaircissements requis.

L'expulsion de M. Serfaty a eu lieu dans le respect du Pacte puisqu'elle a répondu à un arrêté du Ministre de l'Intérieur, c'est-à-dire conformément à la loi, comme le stipule l'article 13. La mesure est en outre parfaitement justifiée, comme il apparaît dans l'arrêté du Ministre de l'Intérieur selon lequel le gouvernement marocain est fondé à prendre toute mesure d'expulsion du territoire à l'encontre de ressortissants étrangers qui portent gravement atteinte à l'ordre public ou à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat, motif qui est expressément prévu à l'article 13. Cela étant, M. Serfaty dispose toujours des recours offerts en droit marocain.

Pour ce qui est de la nationalité de l'intéressé, la connaissance qu'a M. Serghini du dossier lui permet d'affirmer que des pièces délivrées par le Consulat du Brésil à Rabat attestent de la nationalité brésilienne de M. Serfaty.

Les communiqués suivant ont été adressés à la presse au nom des CLCRM et de l'APADM.

Communiqué de presse Embargo fixé au dimanche 20.10.1991 minuit (00h). Le Maroc devant l'ONU.

Mardi, prochain, 22 octobre, à Genève les 18 experts du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU examineront le rapport que le Maroc avait refusé de soumettre en juillet dernier sous prétexte de la présence de chaînes de télévision dans la salle.

Les médias s'étaient alors engagés à revenir en octobre pour donner comme en juillet, à l'audition du Maroc, donc à l'information sur les violations des Droits de l'Homme, la publicité la plus forte.

Le rôle des médias, qui ont tant contribué à la pression des opinions et des organisations non-gouvernementales (ONG) sur le pouvoir royal ces dernières années sera encore capital.

Car le silence s'est installé à nouveau sur la répression au Maroc. Parce que 40 prisonniers politiques ont été libérés en août, et

Abraham Serfaty en septembre, tout le monde croit qu'il n'y a plus de prisonniers politiques au Maroc. Ils sont encore près de 800, dont 15 condamnés à mort, 35 à perpétuité, 6 à 30 ans, 64 à 20 ans et parmi eux trois compagnons de Serfaty condamnés avec lui en 1977: Aït Bennaceur Ahmed, Rakiz Ahmed et El Harif Abdellah. Parce que 27 Sahraouis «disparus» au bagne de Kalaât M'Gouna, parce que le lieutenant M'Barek Touil «disparu» au bagne de Tazmamart ont été libérés et que le pouvoir royal fait annoncer la destruction de ce bagne-mouroir après en avoir nié l'existence pendant 18 ans, tout le monde croit qu'il n'y a plus de «disparus» ni de bagnes au Maroc. Or on sait qu'il y a encore près de 500 Sahraouis «disparus», et nous avons aucune nouvelle des 31 militaires survivants et des déportés civils de Tazmamart.

Le pouvoir royal en frappant l'opinion par des grâces sélectives, des mesures très partielles et des rumeurs savamment entretenues voudrait faire oublier l'étendue et la monstruosité des violations des Droits de l'Homme au Maroc. Il appartient aux ONG, il appartient aussi aux médias d'agir, chacun à sa place, pour qu'une fois de plus le piège ne se referme pas sur les victimes de la répression au Maroc.

C'est pourquoi, Les Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc, des enfants de «disparus», les associations humanitaires marocaines et des ONG européennes et américaines, seront présents à la réunion du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU le 22 octobre à Genève et appellent les médias à y être aussi comme en juillet.

Paris-Genève, le 19.10.1991

N.B. : La réunion du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU aura lieu le 22 octobre dès 10h00 à la salle XI du Palais des Nations Unies (ONU) Genève. A l'issue de cette réunion les CLCRM et les organisations marocaines donneront une conférence de presse (16h00 sortie de la salle XI).

Communiqué de presse (22.10.1991 à 19h30) Le Maroc devant le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU (Genève).

Nos deux organisations (CLCRM et APADM) se félicitent de l'esprit d'indépendance dont ont fait preuve preuve aujourd'hui à Genève, les experts du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU auxquels le Maroc soumettait la dernière partie de son rapport (Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques -PIDCP-). Nous remercions les experts d'avoir tenu compte des informations données par les ONG et des témoignages fournies par les familles des disparus.

Pour ne pas avoir à répondre sur l'existence des bagnes (Tazmamart et Kalaât M'Gouna), sur les restrictions faites à la libre circulation des citoyens, la délégation marocaine a dû recourir à des affirmations absolues: «Au Maroc, la pratique est toujours conforme au Droit», ou à des affirmations mensongères: «Abraham Serfaty est brésilien», «il n'y a pas de centres secrets de détention au Maroc». De telles déclarations n'ont trompé personne à l'ONU, mais si nous n'y

prenons garde, elles peuvent tromper l'opinion. C'est pourquoi il faut rappeler sans cesse qu'il reste:

- 550 Sahraouis disparus (informations communiquées par Amnesty International).

- 60 militaires dont 29 seraient décédés et des dizaines d'autres civils disparus.

- 785 détenus politiques.

Et qu'enfin la plupart des prisonniers politiques libérés ne peuvent obtenir ni passeport, ni travail.

De nouvelles démarches doivent être entreprises pour que la mission d'enquête internationale mise sur pied le 18 septembre 1991 par 12 ONG, puisse se rendre au Maroc et faire toute la vérité sur la question des disparus.

Pour le moment et compte tenu de la séance à l'ONU du 22 octobre, nous allons être très attentifs à deux des affirmations des représentants du Maroc:

- «La question des militaires disparus depuis 1973 est en voie de règlement»

- «La liberté de circulation à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc est garantie à tous les citoyens y compris la famille Oufkir».

Nous serons d'autant plus vigilants que les familles des militaires disparus ne cessent d'exprimer publiquement leur inquiétude et que ce soir encore Maître Bernard Dartevelle (du barreau de Paris et avocat de la famille Oufkir) nous apprend que la demande d'obtention de passeport introduite par deux des enfants du général a été rejetée par les autorités marocaines. Ce qui tend à confirmer notre appréhension: au Maroc, la pratique n'est jamais conforme au discours juridique.

Genève, le 22.10.1991

MISSION D'ENQUETE

A l'occasion de l'examen du dossier «Maroc» par le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU, l'Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc, l'Association des Parents et Amis de Disparus au Maroc, les Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc, ont pris l'initiative d'organiser une mission d'enquête sur les disparus au Maroc.

13 ONG soutiennent cette mission composée de représentants d'ONG des Etats-Unis, de Belgique, d'Espagne et sans doute du Pakistan.

* L'Association Internationale des Juristes Démocrates (A.I.J.D.)

* Amnesty International

* La Commission Internationale des Juristes

* Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)

* Le Conseil Oecuménique des Eglises

* La Fédération Internationale des Droits de l'Homme (F.I.D.H.)

* La Ligue Internationale pour les Droits et la Libération des Peuples

* Human Rights Advocates

* International League for Human Rights

* International Human Rights Law Group

* Lawyers Committee for Human Rights

* L'Organisation Arabe des Droits de l'Homme

* L'Organisation Mondiale Contre la Torture

Ces ONG ont demandé aux autorités marocaines dès le 18 septembre 1991, l'autorisation de pouvoir aller sur place s'informer du sort d'un certain nombre de citoyens marocains portés disparus, et de la réalité des bagnes de Tazmamart et de Kalaât M'Gouna.

A ce jour, aucune réponse n'a été donnée.

Qui dit mieux?

Dans un article signé par l'UNEM-Limoges, Nadine et Hamid Benzekri et intitulé Messieurs de la surenchère honteuse...assez, les auteurs signalent les outrances et les méfaits des slogans chauvins utilisant les immigrés comme boucs émissaires de tout ce qui va mal en France. Nous faisons tout à fait nôtre leur position et vous donnons leurs coordonnées si vous souhaitez recevoir leur texte (1 page 1/2).

H. Benzekri, 3 rue Marcel Madoumier. 87100 Limoges.

Interdiction d'«Al Mouaten»

Le Comité rédacteur du journal Al Mouaten (Le Citoyen) a pris connaissance sur les colonnes du dernier numéro du Journal officiel d'une décision du Premier Ministre datée du 1er août 1991 concernant son interdiction. Condamnant cette mesure qui porte une fois de plus atteinte à la liberté d'expression, le Comité rappelle que «ces procédés ne peuvent et ne pourront empêcher le peuple marocain et ses forces vives de réaliser ses aspirations fondamentales à la liberté et à la vie digne.

Le Pen American Center fait état d'un telex adressé le 23 septembre au Roi et au Président Bush rappelant les multiples violations des droits de l'homme, tout particulièrement, celle de l'article 12(4) de la Convention des droits civiques et politiques (non reconnaissance à Abraham Serfaty de sa nationalité marocaine), et celle de l'article 19 (saisie des journaux étrangers où se trouvaient reproduites des recensions de Notre ami le Roi de Gilles Perrault.

«Recently, termine-t-il, we have been informed of the seizure of the June and July issues of Al Mouatin (Le Citoyen), a publication known to report on human rights issues, culminating in the August 3 banning order against the paper.

In a September 17 article, the French daily Le Monde notes that the Moroccan Ministry of Information admonished its correspondent Jacques de Barrin not to travel to Western Sahara to cover events there because of the paper's previous critical stance toward the Moroccan government.

As an international organization dedicated to ensuring that our colleagues around the world may practice their profession without fear of harassment, we consider these actions a violation of the internationally recognized right to free expression and a contradiction of your Majesty's previously expressed interest in fostering the process of democratization in your country. We respectfully urge your government to revoke the banning order against Al Mouatin and all local and foreign newspapers; to lift the travel restrictions against de Barrin and others journalists; to ensure the unimpeded transmission of radio programs; to withdraw all libel charges against journalists; and to refrain from detaining and expelling journalists guilty of nothing other than giving voice to their opinions.

We encourage your government to engage in an open dialogue with the people of Morocco, a dialogue which necessitates the existence of a free press. We greatly appreciate your consideration of our concerns and welcome your comments.

Sincerely,
Edmund Keeley, Président.»

Un colloque sur «la femme marocaine et les droits de l'homme» s'est tenu à Bruxelles le 26 octobre, organisé par l'Association des Marocains de Belgique pour la Défense des Droits de l'Homme, 15 rue du Méridien. 1030 Bruxelles.

Le Conseil des Associations d'Immigrés en France vient de se doter d'un bulletin: La lettre du CAIF (46, rue de Montreuil. 75011 Paris).

Une chaîne humaine s'est déployée le 16 novembre entre la délégation de Palestine et l'ambassade d'Israël autour du slogan «deux Peuples, deux Etats». Les organisations soussignées ont lancé l'appel suivant:

Impulser une dynamique de paix au Proche-Orient est essentiel pour la région et pour la paix mondiale. Tous, nous souhaitons que la conscience de cette nécessité, avivée par l'expérience de la crise et de la guerre du Golfe, ainsi que par les initiatives pour organiser une négociation sous l'égide de la communauté internationale et sur la base de la légalité internationale pour trouver une solution juste et durable au conflit israélo-arabe et au conflit israélo-palestinien qui en constitue le cœur, puissent se traduire rapidement en résultats positifs. Il s'agit avant tout de mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien, à la répression, à la colonisation de peuplement et à l'occupation des territoires palestiniens conquis en 1967. C'est pourquoi, il faut favoriser une négociation globale entre toutes les parties concernées.

C'est dans cet esprit que nous voulons relier dans les différentes capitales européennes les ambassades israéliennes aux bureaux de l'OLP ou délégations de la Palestine.

Par cet acte symbolique, au moment de la mise en place d'une conférence internationale, nous voulons affirmer que pour établir une paix juste et durable Israël doit accepter l'OLP comme partenaire dans le processus de négociation. Tous les autres pays ainsi que les organisations internationales doivent faire de même. Car il est évident que dans toute négociation, chaque partie au conflit doit être libre de choisir ses représentants.

Les deux peuples, palestinien et israélien, ont droit à la garantie de leur identité nationale et de leur sécurité. Ce droit, consacré par le plan de partage de l'ONU en 1947 et par les résolutions ultérieures des Nations Unies, doit être appliqué sans délais: deux peuples, deux Etats.

Tout ce qui compromet le processus de paix doit être pros crit et stoppé: nous demandons l'arrêt immédiat des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, conformément aux résolutions de l'ONU, de la CEE et de la quasi totalité des gouvernements du monde.

Enfin, nous demandons à nos gouvernements de contribuer activement à ce processus de paix, en garantissant le rétablissement du droit et de la justice, sans lesquels la région ne saurait retrouver la stabilité nécessaire à la paix dans le monde.

Signataires:

Association des Etudiants Protestants de Paris, Association France-Palestine, Association Médicale Franco-Palestinienne, Association nationale des Elus écologistes, Association Parlementaire pour la Coopération Euro-Arabe, Alternative Rouge & Vert, ARIAS, CEDETIM, CIMADE, Collectif féministe Rupture, Comité de lutte contre la répression au Maroc, Comité justice paix démocratique au Proche et Moyen-Orient (Comité d'Orsay), Communauté de l'Arche, Conseil de la communauté tunisienne en France, Cercle des Socialistes de Culture Musulmane, Enfants du Monde - Droits de l'homme, Enseignants pour la Paix, Espaces Judéo-Arabs, Fédération Française des Associations Chrétiennes d'Etudiants, Fédérations des SGEN CFDT, Forum pour une Paix Juste et globale au Moyen-Orient, Frères des Hommes, Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, Mission de France, Mouvement des droits civiques, Mouvement International de la Réconciliation (MIR), Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN), Mouvement pour le Désarmement, la Paix et la Liberté, Mouvement des Objecteurs de Conscience, MRAP, PCF, Quakers France, Recherche Culture et Développement (Tunisie), Socialisme et Autogestion, Terre des Hommes - France, Union Internationale des Juifs pour la Paix, les Verts Ile de France-Ecologie, UNEF - ID.

Toujours pas de passeport pour Alderrahim Berrada, Abdellah Zaazaa et Sion Assidon. Middle East Watch, un «Committee of human rights watch» leur consacre le numéro de septembre de son bulletin dans un article intitulé: Ex-political prisoners barred from leaving Morocco despite liberalization of passport policies.

L'ACAT, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, lance une campagne de lettres au Ministre de la Justice à Rabat pour attirer son attention sur le sort de Mohammed Hakiki et de Azzeddine Haouri et sur la détresse de tous les prisonniers politiques incarcérés à Safi.

ACAT, supplément au n°118 du 21 octobre 1991. 252, rue Saint-Jacques. 75005 Paris.

A l'occasion d'une conférence des ligues maghrébines des droits de l'Homme pour la défense des droits du peuple palestinien, un membre du Comité de Lutte Contre la Répression au Maroc a eu à Tunis au début du mois de novembre une série de rencontres avec les associations marocaines des droits de l'Homme.

Dossier sur les étudiants détenus politiques à la Prison Civile de Fès

(Avertissement : ce dossier a été rédigé par les 14 étudiants détenus politiques à la Prison Civile de Fès fin avril, début mai 1991. Il n'a pu être tapé que fin août 1991, alors que l'étudiant Abdallah Abaynarh venait d'être libéré, lors des libérations de 40 détenus politiques intervenues le 16 août 1991. Le nombre de ces étudiants a donc dans ce dossier été ramené à 13 et les corrections conséquentes faites. Aucun autre changement n'y a été apporté.)

1) Rapport sur la situation à la Prison Civile de Fès.

La Prison Civile de Fès est le centre pénitentier de la région Nord-Est du Maroc du fait de la concentration à Fès des tribunaux de 1ère instance et de la Cour d'Appel et en l'absence d'une autre grande prison dans la région. Elle abrite plus de 1500 détenus alors que sa capacité n'atteint pas 300 places. Datant de l'époque de la colonisation, ses structure et construction sont détériorées et ne permettent nullement d'assurer les services garantissant la dignité des habitants du lieu. Elle est divisée en deux quartiers en plus de l'infirmerie et du pavillon des détenus politiques.

- Le 1er quartier (quartier criminel dit «français» suivant l'ancienne dénomination du Protectorat) contient 36 cellules, quatre chambrées et deux cachots. Il abrite 400 détenus répartis à raison de 7 détenus par cellule et 40 à 50 par chambrée.

- Le 2ème quartier (quartier dit «arabe», pour les délits) contient dix chambrées et 4 cellules dont deux utilisées comme cachots. Il abrite 900 détenus à raison de 70 à 100 détenus par chambrée.

- l'infirmerie où résident les malades, dans une salle, et les enfants mineurs dans deux cellules.

- l'aile des détenus politiques (utilisée auparavant pour les mineurs) contient deux chambrées et deux cellules où logent actuellement 13 détenus politiques.

Les douches: les détenus ne prennent le bain qu'une fois par quinzaine ou par mois. C'est un lieu étroit où existent 6 robinets qui passent l'eau tiède une dizaine de minutes pour un groupe de 30 détenus; un air glacial traverse les douches et à cause de l'obsolescence des moyens de chauffage (au bois) de l'eau, l'eau tiède n'est nullement garantie et se refroidit vite.

La santé: 3 médecins viennent consulter les prisonniers une fois par semaine et chacun y passe 15 minutes, ce qui fait qu'ils ne peuvent examiner, à la hâte, plus de 40 prisonniers; les médicaments, si on réussit à voir le médecin, sont

obligatoirement achetés par la famille du détenu; les infirmiers ne peuvent donner nulle aide aux détenus en absence de moyens et de conscience professionnelle.

La sortie aux hôpitaux publics est rare et on ne peut atteindre son tour que lorsqu'il est trop tard. On enregistre plusieurs décès par maladie, la contagion est courante surtout pour les maladies épidémiques (gale), qui ne sont traitées que superficiellement et avec négligence, absence de soins rapides et d'isolement afin d'éviter la contagion, aidée par la surcharge des lieux et la surpopulation de la prison. Cette maladie bien connue provient essentiellement de la saleté des lieux où l'on sent des odeurs étouffantes (on dirait des morts).

La torture et l'oppression: sont ce qui caractérise le rapport qui lie les gardiens et l'administration aux détenus. Les cachots sont toujours chargés (le cachot est une cellule noire: pas de soleil, ni air, toujours fermée, ni nourriture, ni eau; les souris, insectes, cafards sont les habitants permanents du lieu; le détenu est mis là les mains menottées et quasi nu). Les détenus y passent des durées de punition qui vont de 4 jours à un mois pour simple motif de contester la corruption, le vol pratiqués par les gardiens et les agents de l'administration. Avant le cachot, on passe d'abord par le bain où les gardiens se révèlent de vrais tortionnaires: on utilise la falaqa, procédé célèbre de torture au Maroc en plus des coups de poings et de pieds sadiques.

En l'absence de moyens de défense de leurs droits, les détenus manifestent leur refus de soumission en se blessant sur tout le corps avec des lames de rasoir, ce qui occasionne des hémorragies et des cicatrices tatouées qui sont la preuve de leur passage dans ces lieux. Une infime minorité parmi les détenus de droit commun choisit la grève de la faim qui est punie sévèrement. De toute façon, en l'absence de voies légales de contestation de sa situation et de défense de sa dignité dans les geôles du Maroc, le détenu est aux mains des geôliers et de leurs pratiques sadiques et barbares.

Comme d'ailleurs, la corruption et le vol sont des valeurs sacrées intrinsèques au système. Cela était le plus manifeste lors du «règne» du surveillant-chef El Aoud en 1987-1989 qui ne fut transféré de Fès que grâce à un procès de corruption vite manipulé et couvert par son transfert à Casablanca. Lors de ces années, la place coûtait de 500 à 3000 dirhams selon la qualité de la place, une visite avec la famille dans un bureau au lieu du parloir surchargé coûtait jusqu'à 1000 dirhams et les privilèges de douche, santé, alimentation étaient également monnayés. Bien sûr depuis, le système de corruption subsiste mais à des degrés moindres; on ne constate pas les mêmes prix, qui étaient d'ailleurs insupportables, à l'origine de la «punition» d'El Aoud et de son directeur Samir. En outre, la corruption n'est pas toujours à une échelle élargie; il y a la «petite corruption» des paquets de cigarettes aux gardiens afin de faciliter la sortie au patio

et d'alléger la répression.

Le système est aussi largement fondé sur le commerce du haschich (la drogue) et des colorants et il atteint une ampleur sans égale. Il semble que sans cela la révolte serait permanente et cela renforce la position des détenus qui sont au service permanent de la répression de l'administration pénitentiaire.

L'alimentation: c'est la manutrition qui est la règle, les deux repas par jour servis par l'administration ne sont que des eaux colorées où baignent des lentilles ou des pommes de terre et du riz qui ne sont que des déchets imprésentables au marché. Le pain est fabriqué avec de la farine sale dans un four qui n'a que le nom du four que connaît tout le monde. Du fait de cette nourriture, tous les prisonniers souffrent de malnutrition, d'absence de vitamines et de constituants d'une saine alimentation, et de différentes maladies de l'appareil digestif et des reins.

La visite des familles: elle a lieu dans un parloir de cinq mètres; deux grilles séparent les détenus des visiteurs. La visite se fait par groupe de trente détenus pour une durée de 10 à 15 minutes et dans le brouhaha, une fois par semaine. La communication est quasi-impossible au point que les gardiens souffrent de maladies des oreilles à cause du bruit. Ils sont d'ailleurs les plus corrompus! Ils partagent les sommes avec le directeur ou par les soins du chef de détention. La corruption se fait pour alléger les méfaits du système et les malheurs qui en découlent: pour plus d'une visite par semaine, pour rester à la visite plus de 15 minutes, pour qu'une seule grille sépare le détenu des siens, ou bien, et c'est le plus gros, pour que la visite se fasse au bureau de détention, et cela coûte cher, trop cher et c'est rare.

La situation cette année à la Prison Civile de Fès est caractérisée par ce qui a marqué l'histoire politique et sociale du Maroc et de Fès précisément à la fin de l'année 1990. Fès et quelques autres villes ont été le théâtre d'un soulèvement populaire héroïque les 14-15 décembre contre le régime en place à la suite de l'appel à la grève générale lancée par la CDT et l'UGTM. Ce soulèvement (Intifada) populaire s'est affronté à la répression féroce du régime dictatorial, causant la mort de centaines de jeunes et vieillards manifestants en utilisant les véhicules blindés, les voitures de police armées par les M-16 en plus de la présence active des militaires appelés du Sahara (Zag) et de divers corps des forces de répression. Cette répression s'est achevée par l'arrestation de plus de 700 manifestants pour la seule ville de Fès, où les tribunaux ont distribué des peines de prison allant jusqu'à 20 ans d'emprisonnement ferme.

A la date de la rédaction de ce rapport, tous les manifestants ont été jugés. Il reste actuellement en prison 500 détenus qui ont vécu et continuent de vivre la pire répression en prison de Fès, la torture quotidienne des cachots, «l'embargo» et

l'isolement en vue d'anéantir l'âme contestataire qui les anime. Les manifestants constituent maintenant la majorité des prisonniers à Fès. Parmi eux sont les étudiants qui combattent pour de meilleures conditions: vivre ensemble, poursuivre leurs études, avoir la «position» de détenus politiques, mais en vain. Les détenus de l'Intifada sont harcelés, torturés, et vivent quotidiennement la pression physique et morale.

Nous en arrivons à la situation des étudiants détenus politiques de Fès.

Il s'agit de 13 étudiants ayant tous été militants de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM), proches du courant progressiste des étudiants «quadiyines» («de base») de ce syndicat étudiant. Les arrestations ont eu lieu au cours de l'hiver 1988 et de l'été 1989. Les peines sont réparties de 3 à 10 ans, totalisant 53 ans, pour avoir soutenu l'Intifada palestinienne lors de la manifestation du 20 janvier 1988 où sont tombés martyrs deux étudiant(e)s (Zoubeyda et Adil) par balles de la police, pour les premiers, et pour avoir organisé la grève des examens de 1989 en protestation à l'indifférence des autorités à leur cahier de revendications et à l'absence de tout dialogue avec les instances représentatives des étudiants, pour les seconds.

Logement: ces détenus habitent dans un pavillon de deux chambres de 3m/4m et de deux cellules de 2m/3m, disposant d'une petite cour-patio. On dispose pour dormir de six couvertures fines et sales, sans lit, absence de foyer ou salle d'études, absence de tout moyen de chauffage. Le lieu est étroit, sa capacité normale étant de six détenus, on sent la condensation et l'absence de possibilité de relaxation. Le climat va du froid glacial de l'hiver à la chaleur étouffante de l'été, les murs sont mouillés d'humidité. On ne peut pratiquer le sport à cause de l'absence de terrain et de l'étroitesse de la cour, ni l'activité culturelle ou de détente à cause de l'absence de foyer ou de salle d'étude.

Le bain deux fois par semaine pour tout le groupe dans des conditions humiliantes, l'eau tiède et le courant d'air qui traverse ce lieu, la douche est totalement obsolète et détruite.

Alimentation: les familles supportent la quasi-totalité de nos besoins d'alimentation; avec la pauvreté et la misère généralisée en plus de l'inflation galopante, nous subissons la pire sous et mal-nutrition.

L'administration pénitentiaire ne peut offrir que les déchets de tomates, pommes de terre, carottes et oignons, qui sont consacrés aux prisonniers classés au dernier degré de l'être humain. En plus de l'insuffisance de «ces fruits de l'île ordure», la viande (qui n'est pas appelée de ce nom qu'en guise de rêve, faite de morceaux de caoutchouc de vaches âgées de 100 ans) n'est distribuée que le vendredi à raison d'un kilo pour tout le groupe.

Cette malnutrition a causé la destruction de l'appareil digestif de la plupart des détenus et certains même sont atteints d'ulcère et suivent les «soins nécessaires».

La santé: les sévices de la torture en plus des conditions horribles de la détention ont causé des maladies graves, telles que l'ulcère, les rhumatismes, coliques intestinales, début d'asthme et tous les détenus sont affectés des maladies de myopie et de vision faible en plus des douleurs du cœur, dépression nerveuse, dentition abîmée, problèmes physiques et psychiques continus. La sortie pour consultation aux hôpitaux publics est rare et on ne peut voir le médecin conventionné qui a accaparé la plupart des spécialités médicales. On ne peut avoir de lunettes. L'administration s'abstient totalement de son devoir d'assurer la santé et les soins aux malades, la situation devient de plus en plus catastrophique.

La visite des familles a lieu une fois par semaine dans le même parloir que les détenus de droit commun. Un barrière isolante sépare le détenu de ses visiteurs, moitié ciment, moitié grille d'acier impénétrable. Cela dure pendant une heure dans des conditions inhumaines; parfois, le salut est permis pendant quelques minutes malgré les distances qu'ils ont parcourues pour nous voir.

L'administration est toujours sourde à l'égard de notre revendication d'effectuer la visite dans des conditions plus humaines, directement pour une durée suffisante malgré la correspondance avec les autorités pénitentiaires et les grèves de la faim que nous avons faites pour imposer notre droit à une rencontre digne avec des les familles lors des visites. De plus, des exclusions sont maintenues concernant le droit de visites des détenus politiques, des restrictions concernant le nombre et la qualité des visiteurs sont imposées; sur l'ordre implicite ou explicite d'organes invisibles dits «responsables de la sécurité» (quelle sécurité?), tous les visiteurs sont obligés de soumettre leurs cartes d'identité au contrôle; les visiteurs subissent aussi les insultes et les abus de pouvoir des gardiens et parfois même l'arrestation et la menace d'emprisonnement, ce, afin de renforcer le blocus contre les prisonniers politiques. La police secrète se trouve en permanence aux portes de la prison. Le combat pour une visite digne de soi est toujours ouvert.

L'information: est permise partiellement et se trouve en permanence soumise au risque d'interdiction. Le dialogue avec l'administration est, comme ailleurs au Maroc, truqué, la devise en est : «pousser les détails au plus loin pour permettre l'oubli des revendications», et c'est une pratique partout quel que soit le genre de revendication. Cette crise de dialogue pousse les détenus politiques de part les prisons du pays à manifester leurs droits inaliénables par le seul moyen dont disposent les détenus, qui est la grève de la faim. Les crimes du régime à cet égard sont flagrants, de la torture

infligée aux détenus à l'oubli pur et simple, et jusqu'à l'issue fatale de combats héroïques où sont tombés martyrs Saïda Menebhi (Casablanca, 1979), Douraidi Moulay Boubeker et Belhouari Mustapha (Safi, 1984), Chbada Abdelhaq (Rabat, 1989), ou pour la grève de la faim de ceux d'Avverroes depuis 1985, Aharat Lahcen et Jouhari Nourredine de Marrakech. Les administrations locales s'abstiennent la plupart du temps de répondre aux revendications manifestées par différents moyens; en supposant que ceux qui sont capables de donner une réponse sont les instances supérieures ou des «supérieurs» parfois obscurs, ceux-ci sont en tous cas sourds et incontactables. En dernier lieu, on se trouve dans l'impasse à cause de l'Etat de non-droit et l'insuffisance des supports juridiques à protéger les droits des citoyens, et parmi eux les prisonniers, des abus et pratiques oppressives du pouvoir.

Conclusion:

La situation des détenus politiques n'est que légèrement améliorés par rapport à celle des détenus de droit commun. Cette amélioration n'a été acquise qu'à la suite d'une série de luttes de détenus d'opinion allant jusqu'au martyr, qui a donné par la suite la levée dans la lutte des organisations de défense des droits de l'homme au Maroc accompagnée par le soutien des organisations internationales et des personnalités honorables respectées par les victimes de la répression.

Les acquis restent soumis à l'arbitraire et à l'aléatoire des considérations des administrations locales et des despotes nommés à la tête des établissements pénitentiaires. Les plus célèbres tortionnaires sont El Aoud, le Commandant de Laâlou (Salé), El Bakhti de Taza, ainsi que ceux de Meknès, Marrakech, Essaouira, Ghbila,...

Le mouvement de lutte est de plus en plus aigu pour la reconnaissance des délits d'opinion dans la juridiction marocaine et pour instaurer ensuite le statut des détenus politiques et les droits y afférents pour que la situation et les acquis soient reconnus et réglementés une fois pour toutes et que soit respectées la vie et la dignité des détenus, tout en soulignant que la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des détenus politiques n'est pas contradictoire avec leur libération conditionnelle.

Fès, le 26/04/1991. EL JOUNI Driss, détenu politique.

Dossier sur l'agression des étudiants des campus marocains par des bandes intégristes

L'hystérie des bandes obscurantistes contre les étudiants

Les bandes fascistes, conformément à leur nature obscurantiste ont mené une attaque contre les masses étudiantes et les militants de l'UNEM en faisant venir des éléments qui n'ont rien à voir avec les étudiants.

Avant l'attaque du 7 octobre, ces bandes ont organisé un camp d'entraînement pendant l'été dernier, près du débouché de la Moulouya sur la mer. Depuis la rentrée universitaire, ces éléments ont cherché à torpiller toutes les discussions et les luttes étudiantes.

Le 7/10/91, ces bandes ont empêché la tenue d'une assemblée générale d'information et le soir de cette même journée, elles ont organisé une fête n'ayant aucun rapport avec le milieu étudiant. Pendant ce temps, une manifestation organisée par l'UNEM s'est dirigée de la Cité Universitaire vers la Faculté des Sciences et a été couronnée par un discours où l'attention des étudiants a été attirée sur les complots préparés par ces bandes.

A 20h30 de cette même journée, ces bandes ont occupé les points stratégiques autour de la Cité Universitaire et commencé leurs attaques contre les étudiants blessant de nombreux étudiants et en arrêtant d'autres. Les masses étudiantes ont été obligées de se défendre contre ces hordes fascistes, en dépit de l'effet de surprise. C'est à ce moment que la police est intervenue à son tour pour pourchasser les étudiants et les militants, tout en laissant le champ libre aux obscurantistes.

Devant ce complot ourdi par plusieurs parties, les étudiants ont été obligés de barricader la Cité Universitaire pour la défendre contre de nouvelles attaques-surprises.

Les hordes fascistes se sont dirigées le 8/10/91 à la Faculté des Sciences et ont fait évacuer les étudiants après les avoir agressés et fouillés. Ces agissements vont se répéter jusqu'au 12/10/91. Ces hordes vont pourchasser les militants étudiants dans les rues et même dans les maisons. Des étudiants ont été arrêtés par ces hordes, torturés férocement, enchaînés avec des fils de fer et privés de nourriture pendant plus de trois jours. L'un des étudiants (Kaji) a eu sa jambe et son bras droit cassés par elles de sang-froid (après un «procès» intenté par ces criminels fascistes).

Pour pourchasser les étudiants, des voitures de marque Renault et des estafettes ont été utilisées, conduites par

des éléments qui n'ont rien à voir avec les étudiants. Toute cette terreur a été menée sous l'oeil bienveillant de la police et même en complicité avec elle, puisque les CMI vont arrêter de nombreux étudiants dans la soirée du 12/10/91.

Une des maisons où habitent des étudiants a été assiégée et les étudiants, qui y habitaient, auraient trouvé la mort, si d'autres étudiants n'étaient pas venu à la rescousse.

Le 14/10/91, nouvelles attaques des hordes criminelles contre les étudiants de la Faculté des Sciences, mais les étudiants les repoussent et leur donnent une leçon. Aussi le 19/10/91, ces bandes appellent à la rescousse d'autres bandes de Berkane, Alhuceima, Taouirirt,... en utilisant les talkies-walkies et toutes autres sortes d'armes blanches.

Le 17/10/91, les militants de l'UNEM arrêtés sont présentés au tribunal.

Quelques noms d'étudiants arrêtés: Babah Noureddine, Bou Amama Aziouri, Hafid Abdelhamine, Rakad Mohamed, Bendaoud Mohamed, Zouitri Abdallah, Behnass Mostafa et Ketani Bouchta (ces deux derniers se trouvent à l'hôpital Farabi sous surveillance policière).

(ces informations sont tirées du n°113 d'Attariq)

«Ittihad Ichtiraki» du jeudi 31 octobre:

«Massacres sanglants à la Cité Universitaire d'Oujda».

La Cité Universitaire a connu le 29/10/91 une attaque violente par les bandes se cachant derrière la religion qui ont perpétré un massacre ignoble parmi les étudiants et les militants du mouvement étudiant. Aux environs d'une heure de l'après-midi, la Cité Universitaire a été investie par des bandes intégristes (800 à 1000 personnes armées de toutes sortes d'armes blanches: couteaux, épées, arcs et flèches...), en trois groupes: les uns portant des bérets verts, les autres des bérets bleus, les troisièmes le visage caché par un voile. Ces bandes ont agressé avec sauvagerie les étudiants et détruit tout ce qui était sur leur passage. Selon une première estimation, il y a 14 victimes, certains grièvement blessés, toutes transportées à l'hôpital.

Ceci s'est déroulé sous l'oeil de l'administration et de la police qui n'est pas du tout intervenue. Il convient de noter que les étudiants de la Cité Universitaire ont fait

face avec fermeté à ces éléments, en organisant une manifestation grandiose dénonçant ces bandes et leur occupation de l'enceinte universitaire et la violence barbare perpétrée contre les étudiants et en levant le mot d'ordre «c'est une cité pour les étudiants et non pas une forteresse pour la terreur».

«Ittihad Ichtiraki» du dimanche 3 novembre 1991.

Que se passe-t-il au Maroc oriental et spécialement à Oujda? C'est la question qui se pose dans les milieux étudiants alors que les nouvelles faisaient état d'agressions perpétrées contre les étudiants de l'UNEM par des bandes d'intégristes et consistant à utiliser les méthodes de l'enlèvement, de la torture et à casser les jambes et les bras, et même à tuer.

C'est ainsi qu'un étudiant a été tué par ces bandes fascistes: il a été trouvé en quartier Al Qods et est actuellement à la morgue.

Par ailleurs, la police a sauvé un étudiant de la mort: cet étudiant allait être exécuté par ces hordes criminelles (ceci au matin du 2/11/91).

Le sort de nombreux étudiants enlevés par ces bandes est toujours inconnu.

De plus, des «caches» d'armes blanches ont été découvertes: ce sont des maisons utilisées par ces bandes pour torturer et mutiler les étudiants. Des quantités considérables d'armes blanches ainsi que des bombes lacrymogènes et des appareils de transmission sans fils ont été trouvés. Selon ces informations, plusieurs membres de ces milices ont été arrêtés par la police et les voitures utilisées pour le transport ont été saisies (voitures algériennes). Il y aurait aussi des citoyens algériens parmi les personnes arrêtées. En plus d'éléments algériens, il y aurait aussi des soudanais parmi ces criminels.

«Ittihad Ichtiraki» du 4 décembre 1991.

De nouveaux morts parmi les étudiants à Oujda.

Des éléments criminels se cachant derrière la religion sèment la terreur et la mort parmi les étudiants de l'UNEM.

Après les nouvelles d'hier, d'autres nouvelles graves: deux nouveaux morts et des documents d'une extrême gravité ont été trouvés dans les «caches» des bandes criminelles. Des étrangers ayant pris part à ces

événements sanglants ont été arrêtés.

C'est ainsi que l'étudiant Maâti Boumlil (de la ville de Guercif) a été trouvé mort au mort au quartier Assalam à Oujda. Cet étudiant avait été emmené de la salle de Travaux Pratiques, sous le regard des étudiants et de leur professeur, par des étudiants intégristes avant d'être trouvé mort au quartier Assalam. Un deuxième étudiant mort a été trouvé près de la Cité Universitaire. Cet étudiant avait été gravement blessé lors de l'attaque sauvage survenu le mardi dernier 29/11/91 et emmené par les bandes fascistes dans cet état. En plus de ces deux étudiants morts, il y a le troisième dont nous avons parlé dans le journal d'hier et qui est toujours à la morgue sans que les autorités révèlent son identité. Il ne s'agit pas, comme cela avait été annoncé hier de l'étudiant Saïd Al Farissi qui a été libéré, après par la police ait investi des maisons de ces bandes criminelles au quartier Dhar Lamhalla (La Fouraille) à Oujda. Le sort de plusieurs étudiants enlevés est toujours inconnu. Selon les mêmes sources, la police aurait saisi de nombreux dossiers et documents où sont inscrits des condamnations à mort, à la torture et à l'exil à l'encontre d'étudiants de l'UNEM (à noter que deux voitures immatriculées en Algérie ont été saisies et que des citoyens algériens ont été arrêtés parmi ces bandes criminelles). Ces condamnations sont prononcées parce que ces fascistes appellent «Dar El Fatoua». Le plus grave, c'est que, parmi les documents saisis, il y a des photos d'identité des étudiants concernés. Comment ces bandes ont-elles pu se procurer ces photos qui ne sont données d'habitude qu'à une administration?

A noter aussi que les imams de certaines mosquées de la ville se sont permis de cautionner ces agissements criminels en colportant des rumeurs accusant les étudiants de l'UNEM de faire du tort au Coran et au prophète, et ce pendant le sermon du vendredi.

Et parce que ces crimes ignobles sont commis et qu'il y a des personnes tuées, le Secrétariat régional de l'USFP d'Oujda a adressé une lettre au Ministre de l'Intérieur et au gouvernement de la province dont voici le texte:

«Face aux événements sanglants et aux graves crimes que connaît la ville d'Oujda, et en particulier l'enceinte universitaire et Hay Al Qods, le Secrétariat régional de l'USFP d'Oujda, tout en exprimant ses profonds regrets face à ces événements et à la persistance devant le regard des responsables, demande que les mesures nécessaires soient prises pour protéger la sécurité des citoyens qui est gravement menacée».

«Ittihad Ichtitiraki» du 2/11/91

Agressions criminelles contre les étudiants ittihadis

Le jeudi 31/10/91 à 10h30, des éléments fascistes ont tenté d'enlever Kadiri Abdelaziz, membre du Comité national des étudiants USFP et membre du bureau régional de la jeunesse ittihadis et membre du Comité transitoire de l'Université de l'UNEM. Mais grâce à la résistance de Kadiri et à l'intervention des passants, cet enlèvement a échoué. Mais Kadiri souffre de graves blessures de couteaux dans différentes parties de son corps. De même, ces bandes ont enlevé Fahid pendant 5 heures puis l'ont relâché.

«Attariq n°114»

Plus de 3000 attaquants venant de différentes villes marocaines, de l'Algérie et du Soudan s'acharnent contre les étudiants de l'Université Mohamed Ben Andallah à Fès.

Dès le début de l'année universitaire 91/92, les forces obscurantistes ont tenté d'imposer leur domination sur l'université de Fès en recourant à des méthodes ignobles.

16/17 septembre: tentatives d'empêcher les inscriptions des nouveaux étudiants dans les cités en déchirant les listes établies par les militants de l'UNEM.

26 septembre: tentatives de sabotage des assemblées et des cercles de discussion ouverts dans le campus universitaire.

27 septembre: provocations répétées contre les étudiants hors de l'université, sabotage des discussions.

28/29 septembre: attaque contre les étudiants de l'annexe de la Faculté des Sciences (route d'Immaizer) en faisant venir des éléments étrangers à la faculté.

30 septembre: tentative de faire échouer le boycott des autobus à la suite d'une hausse illégitime des prix des billets.

1er octobre: agression contre la cité universitaire Aïn Kadous et terreur à l'encontre des étudiants (chaînes, armes blanches). Menaces de liquidation physique contre les étudiants. Agression contre un étudiant au Mellah et trois autres étudiants à Jenane Sbil. Agression

contre un membre du Conseil des résidents et du Comité transitoire de l'université.

19 octobre: blessures de deux étudiants, l'un à la tête au quartier de l'ERAC et l'autre au Lido.

20/21 octobre: des étudiants intégristes des universités de Ben Msik, route d'El Jadida, Tétouan, Kénitra, de l'INAV sont amenés à Fès pour faire connaissance avec l'université de Fès et ses voies d'accès, en préparation de l'attaque du 25/

10/91. Tous ces éléments ont été appréhendés par les étudiants par les étudiants qui les ont présentés en direction de la cité universitaire avec les armes en leur possession.

23 octobre: invasion de l'enceinte universitaire par des voitures de marques Peugeot 505, Mercedes, Renault trafic à minuit.

24 octobre: attaque à 5 heures du matin contre la cité universitaire avec des pierres. Pendant la nuit du même jour, hausse considérable du nombre des «étudiants» lors du dîner (un grand nombre d'étrangers à l'université).

25 octobre: A 4 heures du matin, les forces de répression ont encerclé de façon massive la cité universitaire et occupé les voies conduisant à l'université. A 5 heures du matin, l'université a été encerclée par les régiments des groupes obscurantistes terroristes de la façon suivante: le régiment 1 face à la cité des étudiants, le régiment 2 face à la cité des étudiantes, le régiment 3 à la place du 20 janvier, le régiment 4 entre la faculté des sciences et Hay Desso, le régiment 5 au complexe sportif, le régiment 6 à la route du Lido, le régiment 7 de réserve à Hay Aouinate Al Hajjaj derrière la faculté des lettres. Ces endroits sont des points de passage vers l'université. Le nombre total de cette armée est estimé à 3500. A 6h30, après avoir cassé les portes de la cité universitaire, les bandes envahissent la cité et appellent par haut-parleur les militants condamnés à mort par «Fatoua» à se rendre (12 militants). Les étudiants assiégés à la cité universitaire commencent à la quitter, certains étant blessés par jets de pierres ou de cocktails Molotov. 7h/8h: la police empêche les étudiants de rentrer dans l'enceinte de l'université au moment où les éléments obscurantistes agressent les étudiants à l'université et à la cité. 8h: durs affrontements au

complexe sportif, après l'arrivée de nombreux étudiants pour rentrer à l'université et aux facultés. 10h: les affrontements s'accroissent dans toutes les parties de l'université. Les bandes terroristes sont expulsées hors de l'enceinte universitaire. Elles se rassemblent à l'est de l'université pour reprendre l'attaque. Cette situation a continué jusqu'à 12 heures, où elles ont été expulsées définitivement, après des affrontements verbaux entre elles.

Les conséquences de cette agression criminelle:

- * arrestation d'un grand nombre d'étudiant, dont
 - Jarir Noureddine (porte-parole des Kaidiyines, membre du Comité transitoire de l'université). Cet étudiant a été sauvagement tabassé, il souffre d'un traumatisme cranien et de 7 fractures aux jambes et aux bras. Après avoir été tabassé par les fascistes, cet étudiant a été livré à la police par ces mêmes bandes. Il se trouve à l'hôpital des «Spécialités» à Rabat pour subir des opérations.
 - Misbah (en 2ème année de philosophie)
 - Ouhsnidou Abdellak (en 4ème année d'économie)
- Le nombre total d'étudiants arrêtés est de 23.

* Environ 53 étudiants blessés ou estropiés, une grande partie d'entre eux sont à l'hôpital.

* Les disparus: Al Karah Abdelfettah - Royaume Mohamed Adil - Saoudi Benâcher.

Avant l'attaque du 25 octobre, les groupes obscurantistes ont contacté les autorités locales pour leur demander de fermer l'oeil sur ce qui allait se passer, en même temps, ils ont essayé de terroriser les étudiants habitant à Fès en contactant leurs familles et en leur demandant de ne pas rejoindre l'université. De même, ils ont transformé les mosquées en tribune de propagande contre l'UNEM et ses militants accusés d'être des athées et des juifs. Ils ont aussi contacté certaines organisations politiques considérées comme progressistes pour les confirmer de ce qui allait se passer le 25 octobre et demander aux étudiants affiliés à ces organisations de ne pas rejoindre l'université. Cette armée de criminels a été amenée de toutes les régions du pays par camions, en particulier de Tétouan, Tanger, Oujda, Bebi-Mellal; par trains (Agadir, Marrakech, Casablanca, Rabat, Kénitra, Sidi Slimane, Meknès); en plus d'éléments venant de Taroudant et Ouarzazate et avec l'aide d'éléments

venant d'Algérie (FIS) et du Soudan. Les éléments ont été rassemblés à Aouinate Al Hajjaj, Bensouda, Ben Debbab, Bab Ftouh, ARCIF.

Les armes et équipements utilisés sont de bonne qualité: gourdins, chaînes, épées, arcs, lance-pierres, appareils TSF, gaz lacrymogènes,... Ces équipements et armes étaient regroupés dans trois maisons: la première à Aouinate Al Hajjaj, la deuxième à Haj Hassani Bloc 10E et la troisième à Bab Ftouh et ce pour les trois groupes islamistes ayant participé à l'attaque.

Le plan devait être exécuté comme suit:

- le 1er groupe devait intervenir de 5 heures du matin à minuit et devait occuper l'enceinte universitaire, liquider les militants progressistes de l'UNEM (12 militants des Kaidiyines et du PPS).
- le 2ème groupe intervenant de 2h de l'après-midi à 6h du soir, devait mener une opération de ratissage pour éliminer tous les militants proche du mouvement.
- le 3ème groupe intervenant au-delà de 6h du soir devait occuper la cité, mettre la main sur les affaires personnelles des étudiants.

L'opération devait durer 5 jours, du 25 au 29/10/91.

25-26-27 octobre: liquider les militants et donner une «leçon» aux étudiants et étudiantes.

28 octobre: cercle de discussion dans les facultés et manifestation générale.

29 octobre: organisation d'une «fête de la victoire» et «remise» du mouvement étudiant aux étudiants obscurantistes vivant à Fès.

Mais ce plan a échoué grâce à la résistance des masses étudiantes et des militants de l'UNEM.

Dans la nuit du 27 octobre, les bandes fascistes ont assiégé le quartier de l'ERAC dans le but d'attaquer plusieurs maisons qui s'y trouvent et où habitent des militants dont les noms figurent sur la liste du 12.

Le 28 octobre, des éléments obscurantistes se sont infiltrés dans l'université armés de gourdins et de couteaux, ce qui a conduit à perturber la marche des études. Les CMI sont intervenus pour expulser les étudiants de l'université.

«Al Alam» a eu des positions de soutien aux islamistes qu'il a présenté comme des victimes innocentes. Ces derniers jours, il se tait complètement sur les événements.

«Anoual» a eu une position opportuniste renvoyant dos à dos victimes et agresseurs.

Par contre «Al Bayane», «Attarik», «Al Ittihad Ichiraki» ont dénoncé le complot ourdi contre l'UNEM et ses militants et montré la complicité, sinon la manipulation, du régime dans ces événements sanglants. Ces événements ont probablement quelque chose à voir avec les négociations qui seraient bien avancées entre le régime et «Al Adl Wa L Ihsane» pour lui donner l'autorisation de jouir de la légalité. On a parlé d'une aide de plus d'un milliard de centimes donnée à cette association par le pouvoir. Serait-ce pour préparer ces attaques criminelles et les financer?

«Bayane Al Yassima» du 3/11/91.

Des éléments étrangers à l'université pénètrent dans les universités de Lettres et de Sciences de Kénitra et brisent les vitres des voitures après avoir agressé les étudiants.

Le vendredi dernier (1/11/91) les Facultés des Lettres et des Sciences ont connu des événements sanglants après que des éléments non étudiants les aient investis armés de gourdins, de chaînes, de poignards et soutenus par un groupe d'étudiants intégristes et agressé de façon sauvage les étudiants. Il y a sept blessés, dont certains dans un état grave.

Ces éléments qui ont investi les deux Facultés ont brisé les vitres des voitures arrêtées sur les bords des routes de la ville.

Tout ceci se passe sans que les forces de sécurité interviennent.

Des trois camarades d'Abraham Serfaty nous avons reçu la confirmation suivante:

Les bandes obscurantistes réactionnaires qui se cachent derrière la religion et en particulier celles appartenant à l'Association «Al Adl Wa L Ihsana» («Justice et bienfaisance») qui mérite le nom d'association de «l'injustice et de l'obscurantisme», ont accentué leurs attaques barbares contre le mouvement étudiant et ses militants progressistes, les concentrant en particulier sur les villes universitaires d'Oujda et de Fès.

Ces attaques ont lieu au moment où le mouvement de lutte des masses connaît un éveil et où le mouvement étudiant connaît un dynamisme important et un progrès au niveau de la construction de l'organisation militante l'UNEM; visant ainsi à accomplir ce que le pouvoir a été incapable de faire pour paralyser les luttes des masses et à anéantir les acquis

du mouvement étudiant.

Ces bandes sont un produit arriéré de la crise multiforme dont souffre notre société et résultent de l'approfondissement de la crise du capitalisme dépendant et de la politique anti-nationale, anti-démocratique et anti-populaire du Makhzen qui a mené le peuple marocain au bord de l'anéantissement. C'est ainsi que ces bandes, venant des différentes régions du pays en camions, voitures privées, et armés de couteaux, gourdins, flèches, chaînes,... et qui n'ont rien à voir avec le milieu étudiant, ont attaqué les étudiants avec une sauvagerie inouïe faisant des dizaines de blessés. Elles ont aussi poursuivi les militants étudiants dans les rues et les maisons, les ont enlevés et torturés dans des sièges connus de tout le monde. Ells en sont même arrivées à juger les militants et à exécuter les peines qu'elles ont prononcées comme si ces bandes étaient une autorité au-dessus de la Loi. La haine, l'arriération et le fanatisme aveugle les ont poussées à imiter les pratiques des sionistes à l'encontre des militants de L'Intifada en condamnant les militants étudiants à la peine consistant à briser leurs membres et en exécutant ces peines criminelles.

Ces bandes mènent leurs attaques et exécutent leurs ignobles besoins criminels comme des escadrons de la mort, à l'instar des dictatures latino-américaines. Les forces de répression n'interviennent que pour terminer la sale besogne de ces bandes en arrêtant les victimes et en les présentant aux tribunaux. Alors que le pouvoir et les appareils de répression n'ont jamais tardé à intervenir avec une rapidité foudroyante chaque fois qu'il s'agissent de faire face à la plus simple lutte étudiante et qu'ils n'ont pas hésité à tirer à balles réelles sur les étudiants manifestant à Fès en solidarité avec l'Intifada en janvier 1988. Ces attaques enragées visent à faire peur aux étudiants, pour leur faire quitter la lutte et arrêter la lutte des masses populaires pour que les classes dominantes et leur pouvoir politique aient les mains libres pour accentuer le pillage et l'oppression de notre peuple et annihiler ses acquis les plus élémentaires. Nous prisonniers politiques à la Prison Centrale de Kénitra soussignés, condamnons avec force ces bandes réactionnaires, criminelles qui prétendent, par la falsification et le mensonge, partir de l'Islam pour cacher leurs intentions agressives contre les masses populaires. nous dénonçons toutes les parties, à l'intérieur et à l'extérieur, qui les soutiennent matériellement et moralement. Nous exprimons notre solidarité avec le mouvement étudiant, ses militants et les victimes de ces agressions ignobles. Nous appelons tous les progressistes à se dresser, avec courage et détermination et sur tous les plans, contre ces forces obscurantistes fascistes qui s'opposent aux principes les plus élémentaires de la démocratie et des droits de l'homme, à tout progrès pour l'humanité, et sèment la terreur et l'horreur, et veulent faire revenir notre société des siècles et des siècles en arrière.

Kénitra, le 2 novembre 1991.

Raki, Ahmed Aït Bennacer, El Harif Abdallah.

ABRAHAM SERFATY EXPULSÉ VERS LA LIBERTÉ

Hassan II a expulsé hier vers Paris son irréductible prisonnier de conscience dont, dix-sept ans après l'avoir incarcéré, Rabat a découvert qu'il n'était « pas marocain ». Dès son atterrissage, l'intéressé, qui a obtenu l'asile politique en France, a réaffirmé l'intégralité de ses convictions.

C'est une libération-surprise. Une de ces surprises tant de fois attendue, imminente, et tant de fois repoussée, que, même réelle, elle reste improbable. Abraham Serfaty, 65 ans, arrêté en 1974 et condamné à la détention à perpétuité en 1977, « l'un des plus anciens détenus politiques du monde » comme il est convenu de dire depuis la libération de Nelson Mandela, a été « expulsé » hier du Maroc vers Paris, après 17 ans de détention entre Kenitra et Casablanca. Son arrivée était prévue sur le vol 781 de la Royal Air Maroc. « Je n'y crois pas encore », disait Christine Daure-Serfaty en arrivant à Orly. « Je l'ai appris dans le métro. J'avais un rendez-vous, j'ai rencontré ma fille qui m'a dit : "Qu'est-ce que tu fais là ? Tu n'as pas entendu la nouvelle ? On file à l'aéroport." »

16 heures, il est là. Cette fois, c'est sûr. En polo ouvert et pantalon de toile, une moustache à la Brassens, il porte sa haute stature sur des canes à cause de la maladie qui le ronge depuis plusieurs années. Fatigué, mais souriant et ne tardant pas à retrouver des accents vigoureux pour dénoncer « la comédie montée par le gouvernement marocain ». Il raconte : « Lorsque ce matin, à 7h30, j'ai été convoqué dans le bureau du directeur de la prison, je pensais que le pouvoir avait cédé et qu'ils allaient... rétablir le droit de visite de ma compagne. J'avais prévu une grève de la faim à partir du 1^{er} octobre si les visites n'étaient pas rétablies. Je ne m'attendais pas à une libération. Je ne la croyais pas possible avant le référendum sur l'autodétermination du peuple sahraoui. » Dans le bureau du directeur de la prison, il y a deux avocats désignés le matin même par le ministre de la Justice marocain, M^{rs} Hamid Andalusi, du barreau de Rabat et M^{rs} Mohamed Ziame, député de Rabat et membre du Conseil consultatif des droits de l'homme. « Ces personnes étaient chargées de me faire savoir ma totale libération, sans aucune condition. C'était clair et net. Ils devaient m'accompagner chez le préfet de Rabat pour être libre de mes mouvements au Maroc. » Mais en route, la destination dévie vers l'aéroport de Salé où lui est notifié un arrêté d'expulsion daté du jour et signé de Driss Basri, le ministre de l'Intérieur et de l'Information marocain qui affirme qu'« un examen approfondi de la condition juridique de Serfaty a fait apparaître qu'il ne peut se prévaloir de la nationalité marocaine ».

Albert Abraham Serfaty, comme le nomme le texte, soulignant sa confession juive, serait brésilien, et les autorités marocaines ont mis dix-sept ans à s'en apercevoir. « Il relève donc, reprend l'arrêté d'expulsion, des dispositions applicables aux étrangers. »

« Son grand-père a longtemps vécu au Brésil et a demandé sa naturalisation, explique Abdelatif Laâbi, écrivain et ancien compagnon de détention d'Abraham Serfaty. Cette manipulation est un drame, une manière pour les autorités marocaines de déchoir Abraham de sa nationalité. » L'intéressé ne décolère pas : « J'éleve deux protestations, dit-il dès les premiers mots. La première contre le maintien en détention de mes trois compagnons de 1977 », et de reprendre avec précision leurs noms et condamnations, avant de largir à « la centaine de détenus politiques civils et militaires qui vivent des conditions de détention insupportables et indescriptibles, surtout dans le bagne de Tazmamart », qu'il n'hésite pas à comparer « au camp d'Auschwitz ». « La deuxième sur cette comédie montée autour de ma nationalité, où le pouvoir, manquant d'imagination, n'a pas hésité à reprendre l'argumentation des autorités coloniales du protectorat, qui nous a exilés ma sœur et moi en 1952. Mais dès le 29 novembre 1952, le Premier ministre marocain, M. Benjelloun, établissait notre nationalité marocaine, qui n'a plus jamais été mise en cause. » L'homme est précis sur les noms, les dates, les lieux. Il raconte sa détention, très dure les quatre premières années, à Casablanca. « A partir de 1979, à Kenitra, les conditions étaient encore difficiles, mais elles se sont sensiblement améliorées au cours des années 80. Notre groupe, dans le quartier A de la prison de Kenitra, était devenu une vitrine. Les autres continuaient à vivre dans des conditions effroyables. J'en parlerai, mais je sais que je n'arriverai pas à faire passer la réalité. » Il dit : « Ce qui manque le plus en prison, c'est l'affection, les enfants, la vie. » Il va connaître son petit-fils, né il y a quelques mois. Ses yeux s'embuent lorsqu'on lui demande d'embrasser sa femme. Christine coupe court à l'émotion et refuse.

Mais le militant reprend ses droits. Non, il n'a pas fait de concession sur la marocanité du Sahara occidental. « Je maintiens toutes mes opinions sans réserve », a-t-il déclaré. Le 21 juillet dernier, au cours d'une interview sur TF1, Hassan II avait déclaré qu'aucune grâce royale ne serait accordée à Serfaty « tant que ce monsieur n'aura pas reconnu que le Sahara est marocain ». Le 6 septembre 1991, dans une interview à Libération, Christine Serfaty déclarait : « Abraham dit aujourd'hui comme hier qu'il est favorable au référendum et qu'il en acceptera le résultat quel qu'il soit. » Non, il ne croit pas que sa libération soit une mesure de clémence. « Le régime marocain est en crise, une fin de règne. Cette situation morbide peut se prolonger, mais je suis optimiste. J'ai écrit dans un article paru en France et repris dans la presse marocaine qu'il n'y avait d'avenir pour le Maroc que dans une rupture totale avec le système marocain. Ma libération est aussi le résultat d'une pression internationale, de la solidarité du peuple français et de ses forces démocratiques, le Parti communiste, la Ligue communiste et la gauche du Parti socialiste. » Il reste, dit-il, « un militant marxiste-léniniste du Maroc, et du Maroc seulement ». Interrogé sur les événements d'URSS, il explique : « Je ne m'attendais pas à des événements aussi graves. Mais je garde confiance dans les forces socialistes et notamment la classe ouvrière d'Ukraine et de Russie qui ne peuvent pas ne pas rester attachées aux acquis du socialisme. »

Daniel Bernard, porte-parole du Quai d'Orsay, a déclaré : « La France se réjouit profondément de la libération de M. Serfaty, pour lui et pour sa femme, courageuse et active pendant les années récentes. » « C'est une décision souveraine des autorités marocaines, a-t-il dit, qui est de nature à détendre l'atmosphère entre Paris et Rabat. Les conséquences ne peuvent être qu'heureuses. » Daniel Bernard a annoncé qu'Abraham Serfaty obtiendrait l'asile politique s'il le demandait. Ce que celui-ci semble souhaiter, « mais je dois m'informer sur les limites de ce statut, comme l'a montré l'expérience récente d'Aldelmoumen Djourri », a-t-il déclaré, avant de dire qu'il entendait bien poursuivre ses activités « dans le respect de l'hospitalité française ». Catherine ERHEL.

Libé 14-15 sept. 1991

Portrait d'un homme de principes

Abraham Serfaty a passé, au total, vingt ans en captivité à cause de ses convictions marxistes et de son opposition à la monarchie chérifienne.

Pour Abraham Serfaty, l'histoire bégaye. En 1952, déjà, les autorités coloniales françaises avaient expédié *manu militari* en France ce militant communiste, pour sa participation active à une grève générale ayant dégénéré en émeutes à Casablanca. Les autorités françaises avaient fait, à l'époque, une subtile distinction qui ne semble pas renier le souverain marocain. Les syndicalistes marocains musulmans avaient été jetés en prison sur place, tandis que leurs camarades français et... juifs marocains étaient exilés en France. Résultat : trois ans de résidence surveillée dans le Massif central pour Abraham Serfaty, qui ne regagnera le Maroc qu'à l'approche de son indépendance, en 1956.

C'est un autre événement sanglant, une fusillade faisant une vingtaine de morts en 1944, qui avait été à l'origine de l'engagement politique de ce fils d'une famille juive aisée de Casablanca. Il rejoint à 18 ans le Parti communiste marocain (PCM), fondé un an plus tôt. Le début d'un long combat qui le mène à la clandestinité puis à la prison, un combat s'étendant sur plus de quatre décennies, qui prendra vite la tournure d'une partie de bras de fer avec le souverain chérifien.

Ingénieur à 23 ans, diplômé de l'École des mines de Paris, « brillant » selon l'un de ses anciens amis, Abraham Serfaty participe activement à l'élaboration des premiers grands projets économiques du Maroc indépendant. Il travaille notamment avec Abderrahim Bouabid, l'actuel leader socialiste marocain, ministre de

l'Économie dans le premier gouvernement de Rabat.

Serfaty se passionne pour l'exploitation du phosphate, la principale ressource minière du Maroc, et devient l'un des directeurs de l'Office chérifien des phosphates (OCP), l'une des plus grandes sociétés nationales du pays. Pas pour longtemps : il est mis sur la touche après s'être engagé aux côtés des mineurs dans un conflit social. « Il n'avait pas le comportement qu'on attendait d'un ingénieur », ironise Gérard Faye, qui fut son voisin et ami à Rabat. Il se retrouve directeur des études à l'école Mohamedia des ingénieurs, la « Polytechnique » marocaine.

Abraham Serfaty ne délaisse jamais son activité militante. Son parcours épouse l'époque. A la fin des années 60, son désenchantement avec la direction du Parti communiste l'amène à fonder la revue *Souffles*, aux côtés du poète Abdellatif Laabi, qui connaît lui aussi les grâces du roi. Une revue qui incarne la « nouvelle gauche » dont se réclament les groupes d'extrême gauche des années 70.

Serfaty ne participe toutefois pas immédiatement aux activités d'un groupe de jeunes intellectuels, influencé par Mai 68 en France et la Révolution culturelle en Chine, qui décide, en août 1970, de quitter le PCM pour fonder le mouvement marxiste-léniniste *Ial Aman* (En avant). Le moment ne lui paraît pas nécessairement bien choisi, mais, quelques mois plus tard, il les rejoint et devient membre du secrétariat de l'organisation.

Du communisme au « gauchisme », le parcours ressemble fort à celui de

bon nombre d'intellectuels en France. La différence, au Maroc, c'est qu'il a conduit une génération à la confrontation brutale avec un pouvoir peu disposé à lâcher du lest sous la pression. Abraham Serfaty est arrêté en 1972 dans la première vague d'arrestations qui touche l'extrême gauche marocaine. Il est salement torturé, avant d'être relâché.

Serfaty décide alors d'entrer dans la clandestinité. Pendant deux ans, il échappe à toutes les recherches, se payant même le luxe de venir en France avec un faux passeport... Dans le même temps, sa sœur Evelynne est arrêtée et torturée pour livrer des informations sur lui. Elle mourra en 1974. Maurice, son fils d'un premier mariage, est lui aussi arrêté et battu.

Novembre 1974 : la vie d'Abraham Serfaty bascule dans l'horreur. Il est capturé et conduit au centre de détention de Derb Moulay Chrif de Casablanca. Selon Amnesty International, qui l'a adopté comme « prisonnier de conscience », il est resté plus d'un an dans ce centre de sinistre réputation, « sans inculpation ni procès, et y a été gravement torturé ».

Il sera finalement jugé en 1977, en compagnie de 138 autres personnes, avec une accusation lourde : « complot contre la monarchie pour lui substituer une république socialiste, incitation à la guerre civile et association illégale ». Un observateur d'Amnesty International présent au procès affirme « qu'aucun des éléments produits par l'accusation ne prouve qu'ils avaient incité à l'usage de la violence ». « De toute évidence, conclut Amnesty, le procès n'a pas été équitable ».

Peu importe, les condamnations pleuvent, ce sera la prison à vie pour Abraham Serfaty. « Tout ce qu'on reproche à ces garçons, c'est d'avoir des idées. Ce qui se passe aujourd'hui au Maroc est une honte », s'exclame une vieille dame de 80 ans, au visage ridé. C'est la mère d'Abraham, elle ne le reverra jamais.

Serfaty a un traitement à part. Il n'est pas emprisonné avec ses camarades à Kenitra, la prison centrale près de Rabat. Ceux-ci exigent qu'il les rejoigne, et incluent cette revendication lors de leur célèbre grève de la faim de 45 jours. Ils obtiendront satisfaction en 1978.

Jamal Benomar, qui a passé huit ans en prison à ses côtés, se souvient avant tout d'un homme « très solidaire avec ses camarades », « très estimé et respecté », y compris par ses ennemis politiques. Même par ses gardiens, qui, nous a-t-il dit, « étaient très impressionnés par le fait que ce juif marocain avait choisi de rester marocain ». Il était aussi le prisonnier le plus âgé du groupe, ce qui lui donnait « un statut », souligne Jamal Benomar, actuellement directeur du Centre Carter à Atlanta.

Le détenu numéro 19559 fait cependant l'objet de campagnes particulières. Il est considéré comme un « traître » au sein de la communauté juive du Maroc en raison de ses convictions pro-palestiniennes, « traître » aussi pour l'ensemble de la classe politique « officielle », en raison de ses prises de position contre la « marocanité » du Sahara occidental. Avec en tête le Parti du progrès et du socialisme (PPS), successeur du PC : « Les communistes l'ont poignardé dans le dos », se souvient Gérard Faye.

Il aurait suffi à Serfaty de reconnaître la légitimité des revendications marocaines au Sahara, et d'admettre la monarchie chérifienne pour sortir de prison. Homme de principes, d'une intransigence sans limites, il ne l'a jamais admis, jusqu'à ce jour — pas plus d'ailleurs qu'il ne renie un marxisme-léninisme bien usé. En juillet dernier, encore, le roi Hassan II déclarait sur TF1 : « Tant que mon sieur n'aura pas reconnu que le Sahara est marocain, la grâce royale ne jouera pas pour lui »...

Pour tenir, Abraham Serfaty a beaucoup étudié, l'arabe classique, le développement du monde socialiste, la question paysanne dans les années 20 en URSS... Il a beaucoup écrit à l'extérieur, notamment à la presse française lorsque les règles de sa détention se sont assouplies.

Pour tenir, également, il a eu Christine, une enseignante française qui l'avait caché lors de sa clandestinité, et qu'il a pu épouser en prison en 1986, grâce aux bons offices de Danielle Mitterrand. Christine doit Abraham Serfaty, dans une lettre à *Libération* en 1987, qu'elle « illuminait » sa vie. De Paris, celle-ci n'a cessé de se battre pour son mari, sans jamais oublier l'ensemble des prisonniers politiques marocains.

C'est précisément ce qui a reproché Hassan II qui, en juillet dernier, a privé Christine Serfaty de visites au Maroc. Une punition cruelle pour le plus vieux prisonnier de Kenitra, « i-nstitutement cruelle », aurait dit François Mitterrand. Hier matin, Christine Serfaty cherchait encore par quels moyens elle pourrait faire revenir le roi sur sa décision, sans se douter que ses retrouvailles avec Abraham seraient si proches. Son cri du cœur : « Une énorme surprise, une victoire. »

Pierre HASKI

Libé 14.15 sept. 1991

Le Monde 15-16 sept. 91

En libérant M. Abraham Serfaty

Rabat veut améliorer ses relations avec Paris

Libéré et expulsé du Maroc, M. Abraham Serfaty, qui est arrivé en France vendredi 13 septembre, a vigoureusement démenti qu'il serait de nationalité brésilienne et non marocaine. En lui rendant la liberté, Rabat cherche à améliorer ses relations avec Paris.

RABAT

de notre envoyé spécial

« Brésilien ou pas, qu'importe ! L'essentiel n'est-il pas qu'il soit libre ? » Dans les milieux autorisés, on feint de s'irriter de l'importance que d'aucuns attachent à une « simple question de procédure », les mauvaises langues s'étonnant qu'il ait fallu dix-sept ans aux responsables marocains pour découvrir ce soi-disant pot aux roses et expulser enfin ce « véritable imposteur » — selon l'expression de l'agence officielle MAP, — qui se faisait passer pour un sujet de Sa Majesté.

A dire vrai, vu de cette rive-ci de la Méditerranée, l'expulsion-libération d'Abraham Serfaty ne passionne pas les foules.

Le fait qu'il soit de confession juive et qu'il conteste la marocanité du Sahara occidental ne peut guère lui valoir la sympathie du plus grand nombre. Que les organisations humanitaires locales et les partis politiques d'opposition aient commencé à élever tout doucement la voix, ces derniers temps, pour obtenir l'élargissement des prisonniers d'opinion, ne change rien à l'affaire.

Les plus soulagés par la décision royale auront probablement été les membres de la très entrepreneuriale communauté juive, qui souffrait que l'un des siens soit ainsi montré du doigt et jeté au ban de la nation. Au point que des âmes peu bienveillantes en étaient venues à lui tenir rigueur du comportement de ce « adobe de citoyen ».

Au moment où son pays s'engage, à pas comptés, sur le chemin d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental, Hassan II avait besoin de « décrier » la situation politique, comme le lui réclamait son opposition, afin de rassembler toutes les énergies autour de cette « cause sacrée ».

Pour l'essentiel, le geste d'Hassan II a été à usage externe. N'a-t-il pas été fait à la veille du

sommet qui doit réunir à Casablanca les chefs d'Etat des pays membres de l'Union du Maghreb arabe (UMA) ? Et ne survient-il pas, surtout, deux semaines avant le voyage officiel du souverain chérifien aux Etats-Unis, où l'on se montre très soucieux en matière de respect des droits de l'homme, d'autant que le Maroc s'appête à occuper, pour deux ans, un siège envié au Conseil de sécurité de l'ONU. Regagner ainsi quelque crédit hors des frontières du Royaume, singulièrement en France : Hassan II en a ressenti la nécessité.

L'affaire Serfaty était devenue un des éléments clés du contentieux entre Paris et Rabat, depuis que la gauche au pouvoir en France avait pris à cœur le sort de ce détenu politique un peu hors du commun. Une fois libérés, fin février, la veuve et les enfants du général Mohamed Oufkir, M. Serfaty, « militant arabe-juif » comme il se définit lui-même, restait le prisonnier-vedette, mais aussi le plus ancien détenu du pays.

M^{me} Danièle Mitterrand avait obtenu, en 1986, qu'il puisse épouser en prison M^{me} Christine Daure. Cette Française, en 1972, à l'époque où elle enseignait l'histoire et la géographie au lycée de Casablanca, avait accepté de le cacher chez elle, puis avait décidé de faire route avec lui. Le droit de visite que lui valait sa qualité d'épouse lui fut retiré fin juillet, Hassan II jugeant, lors d'un entretien diffusé par TF 1, qu'elle avait « usé et abusé de l'hospitalité » marocaine.

Il est vrai que M^{me} Serfaty avait fini par s'intéresser de près au sort des autres prisonniers politiques, notamment à celui des quelque trente « emmurés vivants » — parmi lesquels trois Français, les frères Bourquart (1) — du bague secret de Tazmamart. Son mari avait

annoncé son intention de déclencher une grève de la faim à partir du 1^{er} octobre si ce droit de visite n'était pas rétabli. Il y avait fort à craindre pour Hassan II qu'une nouvelle « campagne de dénigrement des médias français », comme on a l'habitude de dire ici, aurait accompagné son geste.

Que ce « Brésilien » n'ait pas été expulsé vers son pays d'origine mais vers la France n'est pas sans signification. Après le maelström provoqué il y a un an dans les relations avec l'ancienne métropole par la parution, à Paris, du livre-briquet de Gilles Perrault *Notre ami le Roi*, puis relancé, fin juin, par la malencontreuse expulsion de France de M. Abdelmoumen Diouri, un opposant marocain, Hassan II ne souhaitait peut-être pas soulever une nouvelle tempête politique.

Lente normalisation

M. Diouri avait même proposé, au retour de son exil gabonais, de renoncer à la publication d'un pamphlet intitulé *A qui appartient le Maroc*, qui lui avait valu son bannissement, si tous les prisonniers politiques étaient libérés d'ici au 15 octobre. Le souverain chérifien n'est pas homme à passer un tel marché, à céder à pareil chantage. Mais l'on ne peut exclure que, de part et d'autre, on cherche aujourd'hui à calmer le jeu, à éviter ces crises à répétition qui ne profitent à personne.

Toujours est-il que la décision royale s'inscrit dans le cadre d'une très lente normalisation, notamment marquée, ces derniers mois, par la création de tribunaux administratifs, la réforme de la garde à vue, l'amélioration des conditions de détention et la libération, par petits paquets, de prisonniers politiques. La dernière grâce royale avait permis, le 14 août, l'élargissement de quarante opposants.

Mais le cas Serfaty paraissait insoluble depuis qu'Hassan II avait affirmé, sur TF 1, que « tant que ce monsieur n'aura pas reconnu que le Sahara occidental est marocain, la grâce royale ne jouera pas pour lui ». Pour sortir d'une situation qu'il avait lui-même verrouillée, et

surtout pour sauver la face, il lui fallait trouver un subterfuge.

« Brésilien » à la faveur d'un examen récent et approfondi de (sa) condition juridique », Abraham Serfaty, qui bénéficie pourtant de la nationalité marocaine depuis 1956, n'était, dès lors, plus redevable de rien à l'égard d'un pays qui n'était pas le sien. Ainsi soustrait à l'obligation, imposée à tout autochtone, de reconnaître la marocanité du Sahara occidental, il n'était plus qu'un « ressortissant étranger », dont les activités subversives ont porté « gravement atteinte à l'ordre public ». Le tour était joué : rien ne s'opposait plus à une mesure de libération-expulsion.

Le détenu numéro 19 559 de la prison centrale de Kenitra, déjà embastillé à plusieurs reprises sous le protectorat français, avait été arrêté le 10 novembre 1974. Cofondateur d'Ial Aman (En avant), un mouvement marxiste-léniniste clandestin, cet ancien ingénieur des mines avait, très tôt, pris des positions radicales sur le dossier brûlant du Sahara occidental. En 1988, Hassan II s'était publiquement désolé que ce « pauvre homme », « contrairement à ses coreligionnaires marocains », n'ait rien compris.

Condamné à la détention perpétuelle, le 15 février 1977, par la cour d'appel de Casablanca, pour « complot visant à renverser la monarchie » et « atteinte à la sûreté de l'Etat », Abraham Serfaty connaîtra, au tout début de sa détention, la torture physique, puis fera des grèves de la faim pour obtenir l'amélioration de sa condition pénitentiaire et celle de ses compagnons de route.

Encore trois à quatre cents prisonniers politiques

En définitive, le pouvoir acceptera de faire quelques entorses au règlement en faveur de ces fortes têtes, comme s'il cherchait à se donner le beau rôle. C'est ainsi qu'Abraham Serfaty intentera, derrière ses barreaux, des procès en diffamation contre deux ministres, l'un qui l'avait traité de « détenu privilégié » et l'autre de « stoniste ». Le « Mandela marocain » pouvait recevoir du courrier, lire la presse,

publier même des tribunes libres dans les colonnes de journaux français, notamment celles du *Monde*.

Tout en se félicitant du geste royal, l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH) évalue, comme beaucoup d'observateurs locaux, entre trois cents et quatre cents — non compris plusieurs centaines de « disparus » sahraouis — le nombre de prisonniers politiques. Nombre qui a grossi, après les émeutes de la misère, en décembre dernier, à Fez et dans plusieurs villes du royaume.

Toute critique de cette « comédie » mise à part, il reste qu'un homme de conviction est sorti de prison, la tête haute, sans renier aucun de ses engagements politiques, appelant encore au renversement de l'ancien ordre des choses. « Quand la rouerie du monarque va dans le bon sens », s'interroge un observateur local, pourquoi faudrait-il donc faire la moue et bouder son plaisir ? »

JACQUES DE BARRIN

« Considérant que... »

L'arrêt du ministère marocain de l'intérieur mettant en cause la nationalité marocaine d'Abraham Serfaty affirme notamment :

« Considérant que Serfaty Abraham a gravement, et à plusieurs reprises, porté atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat (...), que l'examen récent et approfondi de la condition juridique de Serfaty a fait apparaître qu'il ne peut à aucun titre se prévaloir de cette nationalité (...), qu'il a souscrit à plusieurs reprises des documents destinés à l'administration du protectorat en place avant 1958, attestant de sa nationalité brésilienne "d'origine et actuelle" (...) » — (AFP)

AFRIQUE

MAROC : l'expulsion d'Abraham Serfaty

L'opposant marocain Abraham Serfaty, expulsé vers la France, dans la matinée du vendredi 13 septembre, est arrivé vers 15 h 45 à l'aéroport d'Orly, à bord d'un appareil de Royal Air Maroc. « Nous nous réjouissons de la libération d'un homme qui était détenu depuis dix-sept ans », a déclaré le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Daniel Bernard, soulignant qu'il s'agissait d'une « décision souveraine des autorités marocaines ». Le porte-parole du Quai d'Orsay a laissé entendre que la France poursuit d'accorder l'asile politique à M. Serfaty, si celui-ci en faisait la demande.

M. Valéry Giscard d'Estaing a affirmé, ven-

dredi, que « le roi du Maroc [lui] avait fait part, en décembre, à Rabat, de son intention de mettre fin dans l'année à la détention de M. Serfaty. « Il m'avait indiqué qu'il ne voulait pas prendre cette décision sous la pression et m'avait demandé de garder le secret sur son projet. Je me réjouis qu'il ait tenu parole », a ajouté l'ancien président de la République.

Le Parti socialiste se « réjouit vivement » de la libération de M. Serfaty, « en faveur de laquelle il était intervenu encore récemment ». M. Roland Carraz, ancien ministre, député socialiste de la Côte-d'Or, rappelle, « qu'il resta dans les prisons marocaines ce qu'on appelle « les morts-vivants »

de Tazmamart ». M^{me} Marie-Noëlle Lienemann, députée (PS) de l'Essonne, considère que la libération de M. Serfaty est « due surtout à la persévérance de deux femmes, sa compagne et la présidente de la Fondation France-Libertés, M^{me} Danielle Mitterrand ». Pour M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, « c'est la plus belle victoire des combattants de la cause des droits de l'homme depuis la libération de M. Nelson Mandela ».

Pour la Ligue des droits de l'homme, cette libération, « résultat du combat courageux » de M. Serfaty « et de tous ceux qui ont contribué à faire connaître la vérité sur le régime d'Hassan

II », ne doit pas « faire oublier que d'autres prisonniers continuent de subir dans des conditions inacceptables un emprisonnement totalement illégitime ». Selon l'Association de défense des droits de l'homme au Maroc (ASDHOM), « 785 détenus politiques marocains » restent sous les verrous, tandis que quelque « 800 civils se réclament du Front Polisario » sont actuellement « séquestrés dans différents bagnes, dont le plus connu est celui de Kalaat M'Gouna ».

Enfin, à Alger, le Front Polisario a salué « la ténacité et l'endurance » de M. Serfaty, « qui a payé (...) le difficile et lourd tribut de son soutien au droit à l'autodétermination ».

« Je maintiens toutes mes opinions »

déclare l'opposant au régime chérifien

Jamais, sans doute, l'appartement de l'avenue de Choisy, dans le 13^e arrondissement de Paris, n'avait connu comme vendredi 13 septembre un tel fouillis de joie, de fleurs et de champagne. Depuis 17 h 30, c'est un flot continu, une cohue d'embrassades : les membres de la famille, les amis, les voisins piétinent sans impatience dans le petit salon, où un colosse à cheveux gris, vêtu d'un vieux jean élimé et d'un sweat-shirt un peu crasseux, vient de faire son entrée.

Il marche en boitant, embrasse la pièce d'un regard calme. Les photographes et les cameramen, agglutinés autour de lui, ne semblent pas l'embarrasser. Pas plus que les sonneries de téléphone, auquel sa femme, Christine, répond sans se laisser. Assis dans un fauteuil, sa béquille posée à ses pieds, Abraham Serfaty, octaèdre, ce vendredi 13 septembre, après dix-sept années de détention au Maroc, sa première soirée d'homme libre.

Quand il a été convoqué - « à 9 h 20 du matin », précise-t-il - dans le bureau du directeur de la prison de Kenitra, il ne se doutait de rien. Tout au plus, pensait-il, voulait-on lui parler de cette grève de la faim qu'il avait menacé d'entamer, le 1^{er} octobre, pour dénoncer l'interdiction faite en juillet à son épouse française de lui rendre visite. « Quand je suis arrivé dans le bureau », raconte-t-il, « il y avait un avocat étranger... Je suis retourné au quartier A pour suivre mes camarades et, à 9 h 30, j'étais dehors ». Le plus ancien prisonnier politique marocain ignore encore que ce « dehors » est celui de l'exil.

Ce n'est qu'un peu plus tard, lorsque la voiture, qui semblait devoir les conduire à Rabat, a bifurqué pour

prendre la route de l'aéroport, que M. Serfaty et ses avocats ont compris qu'il y avait quelque chose. En fait de libération, le prisonnier de Kenitra allait être expulsé, comme un vulgaire immigré clandestin.

Une « comédie illégale »

Selon le ministère de l'intérieur, en effet, M. Serfaty, en se faisant passer pour marocain, se serait conduit comme « un véritable imposteur », puisqu'il est en réalité... « citoyen brésilien ». Une allégation que l'intéressé dément avec vigueur. « Mon passeport est marocain », assure-t-il, précisant qu'il a refusé de signer le procès-verbal d'expulsion, comme le lui avaient demandé les autorités, avant de le faire monter dans l'avion à destination de la France.

« Cette remise en cause de ma nationalité marocaine est un mensonge, forgé par les autorités coloniales françaises, en décembre 1952, et que le gouvernement marocain reprend aujourd'hui à son compte », estime M. Serfaty. Comme la plupart des juifs établis au Maroc, les ancêtres séfarades de M. Serfaty avaient dû fuir l'Espagne, en 1492, avant de s'installer à Tanger : le « mensonge » fait, ainsi, offense à cinq siècles d'histoire.

Selon M. Serfaty, la question de sa nationalité a été définitivement tranchée, en février 1956, par le premier ministre de la justice du Maroc indépendant, qui avait adressé une lettre à la présidence du conseil marocain, établissant sa nationalité marocaine. Fort de ces arguments, M. Serfaty a décidé de présenter un recours en justice contre cette mesure d'expulsion, qu'il qualifie de « comé-

die » et considère comme « illégale ».

En attendant de pouvoir retourner au Maroc, comme il dit le souhaiter, le fondateur du mouvement marxiste clandestin Ila al Amam, aujourd'hui âgé de soixante-cinq ans, entend bien continuer à faire de la politique - « dans les limites de la légalité française », précise-t-il. « Je maintiens toutes mes opinions », souligne-t-il.

C'est en termes très modérés, cependant, qu'il évoque la question du Sahara occidental et l'avenir du référendum proposé par les Nations unies. « Je me réjouis de voir reconnu le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui », explique-t-il prudemment. Pas question, en tout cas, de nier ouvertement - comme Hassan II lui a reproché de le faire - la marocanité du Sahara. « J'espère que le programme de l'ONU sera mené à terme et je m'en remets, dans ce cadre, à la volonté du peuple sahraoui », ajoute M. Serfaty.

Kenitra prison « vitrine »

Selon lui, si Rabat a été « contraint d'accepter le projet de référendum », c'est à cause des « contradictions entre le peuple et le régime, et non pas entre les forces politiques légales et le régime ». Ce régime, que M. Serfaty juge « à bout de course », serait désormais obligé de « lâcher du lest, afin de pouvoir préserver ses structures répressives et policières ». Ces concessions « au compte-gouttes » - qu'il s'agisse du feu vert de principe au référendum ou de l'élargissement de prisonniers politiques - ne doivent pas faire illusion : « Il n'y aura pas d'Etat de droit et de démocratie au Maroc sans une rupture avec le système existant », prévient M. Serfaty.

Dénonçant le maintien en détention de ses trois compagnons du procès de Casablanca, en 1977, il admet volontiers que ceux-ci bénéficient de conditions matérielles « relativement bonnes depuis le début des années 80 ». Mais ce qui est vrai pour les détenus du quartier A (parloirs directs, libre circulation dans le quartier jour et nuit, possibilité d'accès à la radio et aux journaux) est loin d'être la règle ailleurs.

« La prison de Kenitra, c'est la vitrine de l'administration pénitentiaire », résume l'ancien détenu, qui estime à « plusieurs centaines » le nombre des prisonniers politiques - dont ceux du bague de Tazmamart, « aussi horrible qu'Auschwitz ». Quant aux prisonniers de droit commun, plongés dans « un enfer indescriptible », le film *Midnight express* (qui décrivait les prisons turques) n'a fait, dit-il, que « donner une petite idée de leur sort ».

Lui-même ne se plaint pas. Certes, la séquelle de poliomyélite, qui est à l'origine de son boitement « s'est aggravée avec l'emprisonnement », mais, dans l'ensemble, assure-t-il, « ma santé est plutôt bonne ». Ce dont il dit avoir le plus souffert, durant ces dix dernières années de détention, ne concerne pas, d'ailleurs, les soins médicaux, la nourriture ou la rareté des livres. « Ce qui m'a gêné le plus, ce sont les enfants », lâche-t-il soudain. « La vie, c'est les enfants. Quand on n'a pas d'enfants autour de soi, on est comme privé de vie ». Le colosse de Kenitra a un vague à l'âme de grand-père. « C'est tout un autre monde », dit-il en souriant. Je vais devoir apprendre.

CATHERINE SIMON

MAROC

Abraham Serfaty : « Le système politique marocain est dans sa phase finale... »

Après dix-sept années passées à la prison de Kenitra, l'opposant marocain, libéré et expulsé du Maroc vendredi, parle de sa vie en détention, de ses convictions marxistes, de ses camarades toujours emprisonnés et de son identité d'«Arabe-juif».

Passer sans transition de dix-sept ans à la prison de Kenitra, près de Rabat, au petit appartement de sa femme Christine dans une tour de la place d'Italie, à Paris, n'est pas de nature à effrayer Abraham Serfaty. Trois jours après sa libération et son expulsion du Maroc, l'opposant marocain vit à 200 à l'heure. Le téléphone sonne sans discontinuer, de Danielle Mitterrand à une demande d'interview — acceptée — d'un journal israélien. Les messages et les fleurs marquent la joie de la libération-surprise. Personnage entier, fort de convictions qui lui ont permis de traverser les épreuves, ce géant à l'épaisse moustache parle d'une voix douce. La pudeur l'empêche de s'exprimer à la première personne, la solidarité lui interdit d'oublier ses camarades restés au Maroc. Interview.

LIBERATION. Pourquoi Hassan II a-t-il accepté de vous libérer ?

ABRAHAM SERFATY. Le système politique en vigueur au Maroc depuis trente ans est entré en crise structurelle. Ce système politique, fondé essentiellement sur un appareil de tortionnaires et de racket est dans sa phase finale. Il est obligé de lâcher des petites choses, en les enrobant de mensonges tellement gros que ça ne prend pas. Ça n'empêchera pas la résolution finale, non pas vers une révolution, nous ne sommes pas des utopistes, ce n'est pas sûr, mais vers une percée démocratique.

LIBERATION. Mais, il y a deux mois, le roi refusait toute grâce.

A.S. Manifestement, il y a eu des pressions très fortes sur les droits de l'homme au Maroc. Pas seulement sur moi bien sûr, mais heureusement aussi sur Tazmamart (bague située dans le désert, ndr), le drame le plus affreux. J'espère qu'enfin ces morts-vivants pourront sortir. Je sais qu'il y a eu des pressions spécifiques me concernant, tant du côté français, comme l'a dit Roland Dumas que du côté américain. Tout cela a convergé.

LIBERATION. Hassan II attend-il à votre avis des contreparties ?

A.S. Je ne crois pas personnellement qu'il y ait eu marchandage. Parce que je respecte trop les dirigeants français. En revanche, si vous lisez son interview dans *La Tribune de l'Expansion*, on sent déjà un pas vers une ouverture en direction des milieux d'affaires européens, vers l'adhésion du Maroc au Marché commun...

LIBERATION. Quelle situation avez-vous laissée il y a trois jours à la prison de Kenitra ?

A.S. Dans notre quartier, où nous n'étions plus que quatre, la situation est bonne, même si c'est bien sûr la prison. Mais rien qu'à Kenitra, il y a d'autres prisonniers politiques, tant marxistes-léninistes qu'islamistes, qui sont dans une situation plus difficile à tous égards. Lorsqu'on dort dans des

chambres humides, avec une mauvaise nourriture, avec une quasi-impossibilité de bénéficier du soleil, ça pèse sur la santé.

LIBERATION. Quel est le moral de vos camarades restés derrière ?

A.S. Notre séparation a été courte. On m'a appelé dans le bureau du directeur pour m'informer que j'étais libéré sans condition. J'ai demandé à embrasser mes camarades avant de partir. Je sais que ce sont des gars solides, pour le moral, il n'y a pas de problème. Depuis le début de notre emprisonnement, chaque départ a été un déchirement, pour ceux qui partaient comme pour ceux qui restaient, un déchirement douloureux pour ceux qui partaient, et joyeux pour ceux qui restaient. Ça s'est encore passé le mois dernier avec nos onze camarades qui sont sortis.

LIBERATION. Qu'est-ce qui vous a fait tenir en prison ?

A.S. La période la plus difficile de ma vie a été les deux premiers tiers des années 60, quand, au Maroc, la trahison de l'indépendance étant acquise, il n'y avait aucune perspective révolutionnaire, le trou noir. À partir d'août 1970, quand nous nous sommes lancés dans cette lutte révolutionnaire — quant à moi, je suis militant communiste depuis février 1944 —, nous avons très vite eu plus que l'adhésion, l'enthousiasme, d'une partie de la jeunesse. En même temps, nous étions conscients que nous allions assumer des risques majeurs. Ce qui fait que tout ce que j'ai vécu les premières années, les arrestations, les tortures, l'isolement, etc., était assumé d'avance.

LIBERATION. Et en prison ?

A.S. Les premiers temps, dans la phase de préparation du procès puis le procès lui-même, en janvier 1977 à Casablanca, la cohésion du groupe était très forte. En revanche, lorsqu'après deux années d'isolement à la prison civile de Casa, j'ai pu retrouver mes camarades à Kenitra en janvier 1979, j'ai découvert que cette cohésion avait totalement disparu. Il y avait des dislocations et des déchirements très durs, du point de vue humain d'abord, et du point de vue idéologique et politique. Je dois dire que dans ces vingt et une années de lutte, l'année la plus difficile a été 1979, cette année du paroxysme de ce déchirement d'où nous sommes sortis intacts et renouvelés. Mais ça a été très chèrement payé, car beaucoup de nos jeunes camarades ont perdu confiance au cours de ces déchirements.

C'est là que j'ai réalisé ce qu'était le stalinisme, comme on dit. J'ai été formé dans ce moule de 1944 au début des années 60, mais je l'avais déjà dépassé intellectuellement, idéologiquement. Mais c'était abstrait. Là, j'ai réalisé à partir d'un très petit nombre d'individus — 2 ou 3 dans un groupe de 120 personnes —, comment un révolutionnaire sincère, un être humain,

pouvait devenir un Staline ou un Pol Pot.

LIBERATION. Y compris en prison ?

A.S. Bien sûr. Staline est peut-être devenu Staline dans ses prisons. Je l'ai compris réellement, pas de manière abstraite.

LIBERATION. Vous aviez accès à la presse étrangère. Comment avez-vous vécu les changements des trois dernières années en Europe de l'Est ?

A.S. Pour nous, en tant qu'organisation l'Al Aman, et pour moi en tant que militant marxiste, nous avions rompu avec cette caricature tragique du communisme et du marxisme. Ces événements n'ont donc pas été, dans leur essence, une surprise. Il fallait que le système artificiel et criminel imposé sur l'Europe de l'Est tombe et c'est tant mieux. En ce qui concerne l'URSS, j'ai suivi de très près la perestroïka, avec beaucoup d'espoir les trois premières années, puis, progressivement à partir du printemps 1988, avec de plus en plus de craintes. Je ne pensais pas que le PC soviétique en était à ce point de décomposition, ce qui fait que j'ai été surpris par ce bouleversement total du 19 août. C'est la voie du peuple qui suit son cours, c'est donc bien, malgré tous les aspects négatifs. On ne peut que se féliciter qu'on en ait fini avec ce qui restait du stalinisme, mais comme il n'y avait plus d'alternative immédiate au sein du PC pour un renouvellement du socialisme, ce qui a primé, en Russie, c'est une alternative de cette bourgeoisie de trafiquants avec des aventuriers politiques comme Boris Eltsine. Ce qui est très dangereux, à mon avis, pour le peuple russe, pour l'Europe, et pour l'humanité.

LIBERATION. A aucun moment, ces événements ne vous ont ébranlé dans vos convictions marxistes ?

A.S. Ebranlé, non. Toutefois, même si je savais que le socialisme n'était plus le socialisme depuis le coup d'Etat criminel de Staline, quelque chose restait quand même des acquis de la révolution d'Octobre. Et ça s'est terminé définitivement en août dernier, c'est très douloureux pour quelqu'un qui a été communiste toute sa vie et qui reste communiste.

LIBERATION. Depuis votre emprisonnement, le paysage politique marocain a changé. Les islamistes n'ont-ils pas remplacé les marxistes ?

A.S. Le 8 août 1970, j'avais écrit à la direction de l'ex-parti communiste marocain qu'il fallait rompre avec l'Union soviétique, pour sauvegarder le marxisme-léninisme au Maroc et dans le monde arabe. Bien entendu, ils n'ont pas répondu, et nous avons construit notre organisation. Cette phrase s'est révélée vraie dans les années 80. Le Maroc est toutefois un des très rares pays du monde arabe où le marxisme ait pu garder sa vitalité originelle, et où il fait pièce, de façon très vivante, à l'islamisme.

LIBERATION. Vous avez parlé d'une transition démocratique : quel en sera le détonateur ?

A.S. Lorsqu'un système arrive en fin de règne, on ne peut jamais dire ce que sera le détonateur. En tout cas, ce qu'a révélé le mouvement social de décembre 1990, autant que le mouvement formidable du peuple marocain à partir du 17 janvier, pendant la guerre du Golfe, c'est l'importance du mouvement progressiste au Maroc.

LIBERATION. Est-ce que c'est Hassan II votre ennemi ?

A.S. Pas pour moi, et pas pour nous en tant que marxistes.

LIBERATION. Malgré son obstination à vous maintenir en prison ?

A.S. Dans le peuple, de façon très profonde, et chez de nombreux militants, il y a cette personnalisation. Pour nous en tant qu'organisation, et pour moi personnellement, je rejoins la conclusion du livre de Gilles Perault : cet homme ne peut pas changer, il ne faut pas se faire d'illusions là-dessus. C'est ce système, que nous appelons la *mafia marzenienne*, mélange de technologie moderne et d'idéologie moyenâgeuse, qui doit être écarté, y compris avec son chef.

LIBERATION. Et remplacé par une république ?

A.S. Non. La seule solution radicale, c'est la république, mais elle n'est pas mûre. Il y a une solution qui ne peut pas être, comme le rêvent beaucoup de gens au Maroc, et comme le pensent sans aucun doute certains hommes politiques français très probablement à un haut niveau, une formule à Juan Carlos. Ce n'est pas une question d'homme, mais de structure. En Espagne, il y avait une grande bourgeoisie qui s'est structurée à l'ombre du franquisme, et qui avait besoin de la démocratie. Elle n'existe pas au Maroc. Notre grande bourgeoisie, c'est incroyable, ce sont de petits spéculateurs, de petits parasites, de petits bonshommes incapables d'être de véritables capitalistes. Ce n'est pas avec eux ou par eux qu'on va construire le Maroc. Il faut au contraire que le Maroc se débarrasse de ces structures. Je suis convaincu que le Maroc est mûr pour franchir ce pas. Ce sera alors une percée démocratique. Les solutions politiques immédiates, elles existent : prenez la photo de l'immense manifestation du 3 février (contre la guerre du Golfe, ndr), les gens qui en étaient à la tête, à une ou deux exceptions près que je ne veux pas nommer, c'est l'alternative, y compris dans un système qui, formellement, serait encore monarchique. Nous appuierions cette alternative-là.

LIBERATION. Vous pensez que la France doit peser sur la situation ?

A.S. Je pense que c'est l'intérêt politique de la France : je l'ai écrit à mon ami Julien Dray (député PS de l'Essonne) et aussi à mon camarade Chevènement — qui m'a fait l'honneur de m'accorder ce titre. La percée démocratique au Maroc permettra — une fois surmontée l'affaire du Sahara et c'est en bonne voie — de construire ce Maghreb moderne, arabo-berbère, qui discutera d'égal à égal avec l'Europe. C'est avec cette Europe retrouvant son dynamisme millénaire, que nous, du sud de la Méditerranée, allons pouvoir construire ce que Jacques Berque, pour lequel j'ai beaucoup d'admiration, a appelé, dans sa leçon finale du Collège de France, des Andalousies au pluriel. Je suis convaincu que la prédiction de Berque sur ces Andalousies se réalisera. Je suis un homme méditerranéen par tous les pores de ma chair, et il faut que la Méditerranée redevenue un pôle de civilisation.

LIBERATION. Vous vous êtes défini un jour comme un «Arabe juif». Qu'est-ce que ça signifie ?

A.S. Ce n'est pas simple... C'est un problème que j'ai vécu dans ma chair en juin 1967 (la guerre des Six Jours, ndr). Il y a eu un déchirement profond entre les deux communautés musulmane et juive. Cette communauté n'avait pas été intégrée au sionisme jusqu'en 1961. L'impasse de l'indépendance a alors amené la masse de cette communauté juive à partir, non pas parce qu'elle était sioniste, mais elle était perdue, paumée, et qu'on leur a promis le paradis clé en main. Ceux qui restaient y croyaient aussi, et il y a eu rupture en 1967. Depuis mon enfance, j'avais vécu par mon père la symbiose fraternelle très profonde enracinée dans des millénaires d'histoire. Je ne pouvais pas accepter ça. C'est là que j'ai pris parti, en rupture avec tout le monde, avec ma communauté juive marocaine, et avec 99 % de ceux qui étaient mes frères de combat depuis 1944, et qui eux aussi, à une ou deux exceptions près, dont celle de mon ami et frère le Dr Hadi Messouak, s'étaient laissés embarquer dans le racisme contraire. Le nationalisme arabe est juste et respectable, à condition qu'il ne soit pas raciste. J'ai réalisé très douloureusement cette réalité. Au milieu de tout cela, je suis tombé sur une interview d'un chef des commandos du Fatah dans le numéro des *Temps modernes* de juin 1967, qui apportait la lumière. Les seuls, dans tout ce monde arabe, offrant une perspective dépassant ce racisme. Je ne savais pas ce qu'ils étaient, mais c'était moi ce qu'ils décrivait...

LIBERATION. Y a-t-il eu un rendez-vous manqué entre ces deux communautés ?

A.S. Oui, c'est certain, entre juifs du monde arabe, et le mouvement national arabe. Au Maroc, ce rendez-vous a eu lieu le 11 janvier 1944, j'avais tout juste 18 ans. Le manifeste de l'Istiqlal, point de départ du mouvement national marocain moderne, a été proposé pour signature à la principale personnalité de la communauté juive. Malheureusement, elle a refusé de signer. Elle aurait signé, je crois que le rendez-vous historique aurait été réalisé.

LIBERATION. Quelles seraient les conditions d'un retour au Maroc pour vous ?

A.S. Je vais d'abord me battre contre cette bouffonnerie de ma nationalité. Sans me faire d'illusions sur la situation juridique au Maroc actuellement. Il faudra des changements politiques, qui pourraient commencer à mûrir après le référendum au Sahara, et en tout cas avec la percée démocratique qui n'est pas très loin. J'ai appris à attendre et je continue la lutte.

Recueilli par Pierre HASKI

Libé 17 sept. 1991

Serfaty libéré et expulsé !

Le 13 septembre 1991, Abraham Serfaty, le prisonnier d'opinion le plus ancien du Maroc, a été remis en liberté après 17 ans d'emprisonnement et immédiatement expulsé vers la France. Abraham Serfaty avait été arrêté en 1974 et condamné à la réclusion à perpétuité à l'issue d'un procès collectif concernant plus de 170 personnes, en février 1977 à Kénitra. Les prévenus étaient tous membres ou anciens membres présumés d'un groupe marxiste clandestin. Ils avaient été accusés de préparer un complot visant à renverser la monarchie et de mettre en danger la sécurité de l'Etat, bien qu'ils aient toujours nié ces chefs d'accusation. Le tribunal ne disposait d'aucune preuve indiquant qu'ils auraient usé de violence ou préconisé son usage. Tous les membres de ce groupe ont été adoptés par

Amnesty International comme prisonniers d'opinion. La plupart d'entre eux ont été relâchés, soit après avoir purgé leur peine, soit après avoir été amnistiés. Plus récemment, le 16 août 1991, quatre membres de ce groupe ont été graciés par le roi Hassan II et remis en liberté avec 36 autres prisonniers politiques.

Amnesty International a adressé une lettre au roi Hassan II, le félicitant de la libération d'Abraham Serfaty, mais exprimant ses regrets que ce dernier ait été sommairement expulsé du Maroc. L'organisation a lancé un appel pour qu'il soit autorisé à revenir dans son pays s'il le désire.

Elle invite également les autorités marocaines à libérer tous les prisonniers d'opinion, notamment Ahmed Rakiz, Abdallah Harif et Ahmed Aitbennacer, les trois derniers

prisonniers du groupe d'Abraham Serfaty encore détenus à la prison centrale de Kénitra. Abraham Serfaty, âgé de 66 ans et souffrant de la maladie de Raynaud, a rejoint sa femme française à Paris. Christine Daure, qui l'a épousé en prison il y a cinq ans, lui a rendu visite régulièrement jusqu'en mai 1991, date à laquelle le roi Hassan II lui a interdit l'entrée en territoire marocain sous prétexte qu'elle avait abusé de l'hospitalité de son pays. Christine Daure a mené une lutte contre les violations des droits de l'homme au Maroc. Abraham Serfaty avait annoncé qu'il entamerait une grève de la faim le 1er octobre si les autorités marocaines empêchaient sa femme de venir lui rendre visite en prison au Maroc.

*Communiqué de presse
d'AI, septembre 1991*

Campagne Maroc

*Liberté(s), organe suisse d'Amnesty International
n° 6, novembre 1991.*

Des résultats !

L'histoire se précipite au Maroc. La campagne internationale en faveur des prisonniers politiques porte ses fruits.

Les résultats sont là : libération de 40 prisonniers politiques, dont des sahraouis portés "disparus", libération d'Abraham Serfaty, prisonnier d'opinion depuis 17 ans et que Liberté(s) avait "adopté" dans le cadre de la campagne 30e anniversaire, destruction du bagne de Tazmamart,

où régnaient des conditions inhumaines, sans que l'on sache encore, début octobre, ce que sont devenus les "morts-vivants" qui y étaient cloîtrés. Voilà des raisons de se réjouir, tout en sachant que tout n'est pas réglé. Vous irez ci-après la prise de position d'Amnesty International à cet égard, mais aussi celle d'Ahmed Benani, membre des Comités de lutte contre la répression au Maroc, qui donne son point de vue sur la situation actuelle.

Contribution à l'analyse de la situation, ce point de vue n'engage pas Amnesty International (red.)

23.11.91 BAGNE DE TAZMAMART

24 Heures
(Suisse)

Lieutenant libéré

Hassan II annonce d'autre part une série de mesures de grâce pour certains prisonniers.

● Le lieutenant M'Barek Touil, l'un des officiers marocains détenus au bagne de Tazmamart (Maroc), a été libéré, a indiqué samedi un représentant des Comités de lutte contre la répression au Maroc dans une communication reçue à Paris. Le lieutenant Touil, dont l'épouse est Américaine, était détenu à Tazmamart depuis 1973.

Situé dans le Haut-Atlas, le fort de Tazmamart a été rasé «il y a deux jours» par les autorités marocaines, avait-on appris de bonne source vendredi à Rabat. La femme du lieutenant Touil a reçu samedi notification du Gouvernement marocain de la libération de son mari, a annoncé dans un communiqué le représentant en Suisse des Comités de lutte contre la répression au Maroc, Ahmed Benani. L'ambassade américaine à Rabat avait pu obtenir au fil des ans un assouplissement des conditions de détention du lieutenant Touil, qui notamment avait pu correspondre avec son épouse.

Samedi encore, le roi a accordé des mesures de grâce à l'occasion de la fête du Mouloud (anniversaire de la naissance du Prophète), annonce samedi l'agence officielle MAP. «La grâce totale sur le reliquat des peines d'emprisonnement ou de réclusion» a été accordée à 36 détenus. Une «remise sur le reliquat de peines d'emprisonnement ou de réclusion» concerne 69 détenus. Une «remise totale de la peine d'emprison-

nement avec maintien de l'amende» est accordée à dix détenus. Trois personnes bénéficient de «la grâce totale de la peine d'emprisonnement» et une personne d'une «remise du reliquat de sa peine». On ignore si des détenus, considérés comme politiques par les organisations humanitaires, figurent dans la liste. — (afp)

DETENUS POLITIQUES MAROCAINS AU SECRET

Trois médecins, à la demande de plusieurs organisations humanitaires, dont l'Association des familles de détenus politiques au Maroc, se sont rendus à la prison centrale de Kenitra lundi, afin de s'enquérir de la santé de deux militaires transférés du bagnemouroir de Tazmamart, récemment rasé par les autorités après une vaste campagne internationale. Ils étaient cinquante-huit dans ce bagne, depuis près de vingt ans. Trente sont morts, six ont disparu, vingt ont été libérés. Les deux de Kenitra sont le sergent-chef Ghani Achour et l'aspirant Mohamed Raiss, condamnés à perpétuité. Leur état de santé est plus que préoccupant, ce qui avait déjà provoqué une démarche officielle de Francis Wurtz, membre du Bureau politique du PCF, député européen, auprès des instances de la CEE. Les médecins, un Espagnol, un Hollandais et un Suisse, n'ont pu les voir. Le docteur Bernath, de Lausanne, nous a expliqué hier que le directeur de la prison avait refusé de les recevoir sans l'accord du ministre de la Justice, à Rabat. « Au ministère, on nous a d'abord dit que le ministre était absent, puis, le lendemain, qu'il n'avait pas l'intention de parler de cette affaire. « Jamais », nous a-t-il fait préciser. Nous avons voulu voir les familles des détenus libérés de Tazmamart, elles étaient paralysées par la peur. Un seul prisonnier libéré de Tazmamart avait accepté de nous voir. A cinquante mètres de notre voiture, il a brusquement fait demi-tour et s'est enfui. »

« Ils vivent dans la peur, témoigne le docteur Bernath, ils sont libres physiquement, non psychologiquement. » Mais la délégation humanitaire a pu discuter avec les familles de deux des morts de Tazmamart, qui ont témoigné : « Ceux qui ont été relâchés ont, lors de leur transfert, été gardés quelque temps à Ahermomou, l'école des cadets de l'armée d'où, en 1971, a été déclenchée une tentative de renversement du roi. On les a gonflés aux corticoïdes et, pour ceux qui pouvaient encore le supporter, on a fabriqué des prothèses dentaires pour les rendre présentables. Puis on leur a ordonné le silence. »

L'Humanité

7.11.91

23.11.91

Journal de Genève
Gazette de Lausanne
DROITS DE L'HOMME

Les experts de l'ONU passent le Maroc au crible

Le Maroc a été toute la journée de mardi à l'ordre du jour du Comité des Nations Unies pour les droits de l'homme qui tient à Genève, jusqu'au 8 novembre, sa 43e session.

Les représentants des ministères marocains de l'Intérieur et de la Justice se sont trouvés assaillis de questions souvent embarrassantes. D'autant plus que les réponses des Marocains étaient imprécises. Ainsi par exemple, de la présomption d'innocence qui, ne figurant pas dans la législation permet des détentions préventives de très longue durée. Il a été répondu qu'elle ne figure pas dans de nombreuses législations, notamment en France. L'expert français, Mme C. Chanet, a précisé qu'étant inscrite dans la Constitution, la présomption d'innocence n'a plus à figurer dans la loi française.

Des disparitions? Il n'y en a plus depuis que les Espagnols ont quitté le Sahara Occidental, en 1975. Les discriminations? La tradition ancestrale impose au Maroc le respect de statuts différents, celui des Musulmans, celui des Juifs et celui des étrangers. L'indépendance de la magistrature? Elle est totale... mais c'est le Roi qui nomme les magistrats.

Des Organisations non gouvernementales telles le Comité de lutte contre la répression au Maroc et l'Association des parents et amis de disparus au Maroc, ont tenu une conférence de presse dans les couloirs du Palais des Nations. L'écrivain Abdelmoumen Diouri était venu de Paris. On a appris que si l'un des détenus militaires, M. Touil, a été libéré, on ignore à présent en revanche où se trouvent tous les autres militaires arrêtés après les tentatives de putsch de 1971 et 1972 depuis que la prison de Tazmamart a été fermée.

Nicolette Franck

Devant le comité des droits de l'homme Le Maroc fait piètre figure

Présentant son rapport devant le comité des droits de l'homme de l'ONU, le Maroc a fait piètre figure hier. Soumis à une véritable pluie de questions par les experts, les représentants marocains se sont empêtrés dans des réponses contradictoires. Ils ont cependant fourni des éclaircissements permettant d'espérer.

Ils étaient venus nombreux. Non seulement les militants des droits de l'homme, mais également des parents de détenus, de disparus et divers sympathisants. Parmi eux Christine Serfaty, la femme d'Abraham Serfaty récemment libéré et Moumen Diouri, expulsé puis réfugié à nouveau en France. Ils étaient là, venus dénoncer par leur présence les emprisonnements arbitraires, la torture et les disparitions que le Maroc pratique depuis des décennies.

Prétextant que la présence des caméras de télévision pouvait nuire à la «sérénité des débats», le Maroc avait refusé de présenter son rapport en juillet dernier. Mais, hier aussi, tant le représentant du Ministère de la justice, M. Atmani que celui du Ministère de l'intérieur M. Serghini se sont montrés beaucoup plus conciliants et ont accepté sans protester la télévision.

Enjeu principal de la réunion: la détermination arbitraire et les centres secrets que les représentants marocains ont niés en bloc. «Ils ne figurent pas sur la liste du Ministère de la justice. Il n'existe aucun centre irrégulier», ont-ils dit. On sait que celui de Tazmamart où vivait une trentaine de détenus dans des conditions atroces vient d'être rasé. Restent donc celui de Casablanca et de Rabat.

Les centres secrets

Tazmamart n'a jamais existé, prétendent les Marocains. Pourtant leur délégation a annoncé, hier, la récente

La Liberté (Suisse) 23.10.91

libération du lieutenant M'Barek Touil, marié à une Américaine, ainsi que celle prochaine des autres militaires, qui y étaient emprisonnés, la plupart arbitrairement puisqu'ils ont purgé leur peine depuis longtemps. Mais où se trouvent-ils actuellement? Et quand seront-ils libérés? Où sont les dépouilles des trente militaires décédés dans ce bagne mouroir?

Emprisonnée durant dix-huit ans dans des conditions très dures également, la famille Oufkir a été libérée l'an passé mais ne peut toujours pas quitter le pays. «M^{me} Oufkir est libre de quitter le Maroc», a affirmé M. Atmani. Mais pas ses enfants, semble-t-il. D'après son avocat français M^e Dart-

Des Nations Unies,
Angelica ROGET

vel, deux de ses enfants se sont vu refuser leur passeport.

Si 40 prisonniers politiques ont été libérés récemment, il reste au Maroc pourtant encore des détenus dont 15 condamnés à mort et 35 à perpétuité. Et l'on est toujours sans nouvelles de 500 Sahraouis disparus. Ces récentes mesures - encourageantes certes mais tout à fait arbitraires - n'ont donc pas suffi à satisfaire le comité qui attend d'ici deux mois un nouveau rapport du Maroc.

A.Ro.

LeMatin VENDREDI 8 NOVEMBRE 1991

Retour du Maroc

Partie de Suisse, une mission humanitaire s'est vu refuser le droit de visiter des prisonniers

Une mission composée de trois médecins est revenue du Maroc mercredi, sans avoir pu accomplir le travail qui lui avait été demandé, ont annoncé hier les Comités de lutte contre la répression au Maroc, et l'Association en Suisse de défense des droits de l'homme au Maroc (ASDHM). Mandatée notamment par la Ligue suisse des droits de l'homme et Pax Christi, elle a été rendue au Maroc du 2 au 6 novembre.

Disparus à Tazmamart

Il avait été demandé aux docteurs Marc André Bernath (Lausanne), Rinaldo Nodarse (Madrid) et Jeep Visser (Amsterdam) de se rendre le plus vite possible dans le Royaume chérifien pour examiner le sergent-chef Achour Ghani et l'aspirant Mohamed Raïss, dont l'état de santé était rapporté comme très grave. Tous deux avaient été condamnés en février 1972 à perpétuité, après la tentative de coup d'Etat de Skhirat, puis «enlevés» en août 1973 et disparus à Tazmamart jusqu'au 15 septem-

bre 1991. Ils ont alors été transférés à l'École des cadets d'Ahermoumou, puis incarcérés à la prison de Kénitra, après que leur peine eut été commuée à trente ans de réclusion.

Les médecins n'ont pu leur rendre visite. Le médecin de la prison n'a voulu leur donner aucune information. Quant au ministre de la Justice, il a fait répondre d'abord qu'il ne les recevait pas, ensuite qu'il ne leur donnerait jamais l'autorisation d'aller à la prison centrale.

D'autres bagnes

Les trois médecins n'ont pu rencontrer ni les «disparus» libérés, ni les familles, tant les intimidations et les pressions sont fortes pour qu'ils se taisent et «oublient» dix-huit ans de bagne dans un trou de 2 ou 3 mètres carrés. Au cours de leur enquête, les trois médecins ont appris par des sources ASDHM qu'il existait au Maroc d'autres bagnes que ceux de Tazmamart et Kalaat M'Gouna, quatre au moins. — (Cp-LM)

VIE DES COMITES

Limoges

A l'occasion de la venue à Limoges, le 18 septembre de l'ambassadeur du Maroc pour l'inauguration d'une exposition sur la faïence marocaine, le Comité de Lutte et l'ASDHOM de Limoges ont préparé un accueil original avec confection d'un florilège de caricatures célèbres, de «bons mots de sa Majesté», d'éléments de dossiers sur Tazmamart. L'ambassadeur a été accueilli à l'entrée du musée au cri de «Hassan II assassin», ce qu'il n'a pas visiblement apprécié. Malgré tout, il s'est efforcé de garder le sourire et d'échanger quelques mots avec l'ASDHOM en le Comité. FR3 régionale a ouvert son journal du soir sur cet accueil «plutôt frais» et diffusé l'interview qu'elle avait demandée à Nadine Grosset-Benzekri. Les journaux locaux en ont également fait état.

Une soirée-débat est également prévue autour des thèmes suivants: rapports France-Maroc, Droits de l'Homme au Maroc, perspectives de changement, dès la sortie du livre de Moumen Diouri.

M. et Mme. Benzekri. 3, rue Marcel Madoumier. 87100 Limoges.

Lille

Le Comité de Lille, reprenant en couverture le fameux dessin de Plantu et le titre d'un recueil édité par Grenoble (Comité d'Information Inter-peuples et Comité de Lutte), le soleil s'arrête aux murs des prisons, a rassemblé plusieurs articles, poèmes, photos autour de la répression au Maroc. IL a également organisé un meeting, le 26 octobre, sur le thème «Soutenons le peuple marocain dans sa lutte pour la liberté». CLCRM c/o MNE. 23, rue Gosselet. 59000 Lille.

Lausanne

La présence d'Ahmed Benani à Genève, représentant en Suisse des Comités de Lutte permet d'avoir un contact suivi et efficace avec le Comité International de la Croix-Rouge, avec les Commissions de Droits de l'Homme, surtout au sujet de Tazmamart et de Kalaât M'Gouna.

La dernière coordination des Comités de Lutte a eu lieu à Genève les 28 et 29 septembre.

Rouen

Le Comité de Rouen, initiateur d'un projet de pin's (croquis ci-joint), propose de le gérer et d'en être responsable jusqu'à son terme dans les conditions suivantes:

- vente de pin's aux Comités à 10 frs l'unité.
- vente au public à 20 frs l'unité
- reversement des bénéfiques sur le prix de ventes (ventes à 10 frs moins le prix de revient global) au compte de solidarité (compte Guibard).

Les pin's seront livrés fin novembre.

Le Comité a également diffusé le rapport de Tazmamart «témoignage d'un officier», que l'ASDHOM et les CLCRM avaient traduits de l'arabe.

CLCRM 33 ter, rue de Fontenelle. 76000 Rouen.



Dernière minute

Une grève de la faim de 6 jours, du 10 au 15 décembre, va être déclenchée à la prison centrale de Kénitra, par les trois camarades qui restent du groupe d'Abraham plus sept autres de la mouvance de ce même groupe, pour tous les anniversaires de cette période (le 10 décembre: la déclaration des droits de l'Homme, le 11 décembre: la mort de Saïda Menebhi, le 14 décembre: la grève générale) et pour un appel à la démocratie et contre la répression.

Ce numéro a été tiré en 600 exemplaires le 29 novembre 1991.
La prochaine réunion du comité de rédaction se tiendra à Paris le 10 janvier 1992.

**SI VOUS ETES D'ACCORD AVEC NOTRE ACTION
AIDEZ NOUS !**

Vous avez quatre manières de soutenir notre action :

1• Lire et faire connaître notre bulletin, vous abonner et faire abonner des amis (voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement de l'Association de soutien aux Comités de Lutte contre la Répression au Maroc n'est assuré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abonnement de soutien.

Si vous êtes abonné, pensez à vous réabonner dès le premier rappel !

Jusqu'à présent, les sommes supplémentaires que nous recevons par les abonnements de soutien couvrent à peine le service gratuit, pourtant indispensable, que nous assurons aux médias. En souscrivant un abonnement de soutien, vous participerez de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

2• Faire, sur le compte de l'association, un virement postal régulier, pour couvrir nos frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

3• Soutenir directement des militants démocratiques, prisonniers politiques et leur famille, en alimentant le compte suivant : *Philippe Guibard, La Source 352 11 58 L*, à partir duquel nous essayons de faire des envois réguliers dans les prisons.

4• Prendre contact avec les différents comités ou correspondants, en Belgique, France, Hollande et Suisse. Ecrivez, pour avoir les adresses, au Comité de Paris.

**Conditions
d'abonnement à Maroc -
Répression**

150 F (France)

170 F (autres pays)

90 F (Etudiants, chômeurs)

Soutien à Partir de 300F

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Chèques ou mandats à l'ordre de :

ASSOCIATION DE SOUTIEN AU X COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC

avec la mention « abonnements », à envoyer :

14 rue Nanteuil 75015 Paris

CCP 13 84027H PARIS

**Directeur de la publication : François Della Sudda, Imprimerie spéciale : CLCRM,
Commission paritaire : n°70800**

PUBLICATIONS DISPONIBLES AU COMITE DE PARIS

14, rue Nanteuil - 75015 PARIS

Historique

- Casablanca** : Soulèvement populaire , juin 1981 8 F
 (Récit des évènements et présentation des problèmes de la ville)
- Ben Barka** : 20 ans après (épuisé)
 (Débat du colloque du 26 octobre 1985 — APADAM-CLCRM) Arcantère.
- France-Maroc** : continuité ou changement ? 20 F
 (Actes du colloque organisé le 9 mars 1985 par l'Association de soutien aux CLCRM)
- Rencontre avec le maroc**, Claude ARIAM 95 F
 Nouvelle édition, La Découverte/Maspéro.
- Le Maroc de la coopération** (Dossier CLCRM 1975) (épuisé)
- Le Maroc : répression, prison, immigration** (dossier CLCRM 1977) (épuisé)

Actualité

- Etat de la répression au Maroc** (Dépliant), Les 10 exemplaires 5 F
 (remise à jour, décembre 1991)
- Le travail des enfants au Maroc** : rapport de l'enquête réalisée par l'*Anti-Slavery Society*
 en 1975 et 1977 sur l'exploitation des enfants dans les manufactures de tapis(1979) 5 F
- Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants**, H. Ben Malek 10 F
 (supplément au numéro 82-83 de Maroc-Répression)
- Les disparus au Maroc** 10 F
 (dossier présentant le processus de la disparition, les différentes catégories de
 disparus et des témoignages 1982)
- Maroc : le soleil s'arrête aux portes des prisons** 40 F
 (édité par le Centre d'information Inter-peuples et le Comité de Grenoble)
- Hors du Maroc jobertien**, Idrissi Kaitouni 15 F
- Dossier sur les prisonniers politiques islamistes** 10 F
- Livre blanc sur les enfants Oufkir** (cabinet B. Dartevelle et G. Kiejman) 20 F
- Babel : Droits de l'homme, droits des peuples au Maghreb** 45 F
- Rahal : dans les entrailles de ma patrie** 25 F
- La faim pour la justice** (résumé de la mission de Me Voguet et du Dr A. M. Raat 5 F
- Maroc : torture, « disparitions », enprisonnement politique** 30 F
 (Amnesty International, mars 1991)
- Rapport sur Tazmamart : reçu en mars 1991 et daté de 1989** 15 F

Art et poésie

- Affiche** 10 F
- Autour d'Abdellatif Derkaoui** (poèmes) 5 F
- Ils ont écrit ... Liberté. Droits de l'homme et regards d'enfants** Ed. ATMF 50 F
- Plus de 1001 nuits** . Edition bilingue en allemand et en français de poèmes et de dessins
 de prisonniers de Kénitra réalisé par le groupe Amnesty International Tubingen (1982). (épuisé)
- Poèmes, lettres, écrits de prison**, Saïda Menebhi 10 F
 Disparue en janvier 1976, torturée, jugée au procès de Casablanca (janvier-février 77)
 Saïda est morte à 25 ans des suites d'une grève de la faim dans la prison civile
 de Casablanca. (1978 réédité en 1982).
- Sous le bâillon, le poème**, A. Laabi, L'Harmattan 85 F
- La parole confisquée**, textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains 72 F
- Es-Srir**, conte pour enfants de Jacqueline Maitte-Lobbe 30 F
- Journal** (recueil de poèmes) Hamid Benzekri (épuisé)

*Pour tout envoi, le prix du port sera facturé
 Chèque à l'ordre de l'Association de soutien aux CLCRM*